

ROYAUME DU MAROC



PROJET DE LOI
DE FINANCES
POUR L'ANNEE
BUDGETAIRE
2011

RAPPORT SUR LES SERVICES
DE L'ETAT GERES DE MANIERE
AUTONOME

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I- EVOLUTION ET REPARTITION DES SEGMA PAR SECTEUR D'ACTIVITE	2
II- BILAN DES REALISATIONS BUDGETAIRES DES SEGMA	4
2.1. REALISATIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2009	4
2.2. BILAN DECENNAL DES REALISATIONS BUDGETAIRES DES SEGMA	6
III- CHAMP D'INTERVENTION DES SEGMA	10
3.1- SECTEUR SOCIAL	10
3.1.1- Domaine de la Santé	10
3.1.1.1. REALISATIONS FINANCIERES	11
3.1.1.1.1. Ressources	11
3.1.1.1.2. Dépenses	11
3.1.1.2. REALISATIONS PHYSIQUES	12
3.1.1.2.1. Hôpitaux SEGMA et Instituts relevant du département de la Santé	12
3.1.1.2.1.1. Les hôpitaux érigés en SEGMA	12
3.1.1.2.1.2. Etablissements d'appui aux hôpitaux publics	14
3.1.1.2.1.2.1. Le Centre National de Transfusion Sanguine de Rabat (CNTS) et le Centre Régional de Transfusion Sanguine de Casablanca (CRTS)	15
3.1.1.2.1.2.2. L'Institut National d'Hygiène	16
3.1.1.2.1.2.3. Centre National de Radioprotection	17
3.1.1.2.1.2.4. Institut National d'Administration Sanitaire (INAS)	19
3.1.1.2.1.2.5- Direction du Médicament et de la Pharmacie	19
3.1.1.2.2- Hôpitaux et centre médico- chirurgical militaires	21
3.1.2- Domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle et de la formation continue	22
3.1.2.1. REALISATIONS FINANCIERES	23
3.1.2.1.1. Ressources	23
3.1.2.1.2. Dépenses	24
3.1.2.2. REALISATIONS PHYSIQUES	24
3.1.2.2.1. SEGMA opérant dans le secteur du tourisme et de l'artisanat	24
3.1.2.2.1.1. Instituts et centres de formation en hôtellerie et gestion touristique	25
3.1.2.2.2. SEGMA opérant dans le secteur de l'agriculture et de la pêche maritime	26
3.1.2.2.2.1. Instituts et écoles de formation dans le domaine agricole	26
3.1.2.2.2.2. Instituts et centre de formation dans le domaine de la pêche maritime	28
3.1.2.2.3. Ecoles opérant dans le domaine de l'énergie et des mines	31
3.1.2.2.4. Autres écoles et instituts de formation	32
3.1.2.2.4.1. Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée	32
3.1.2.2.4.2. Ecole des Sciences de l'Information	33
3.1.2.2.4.3. Institut Supérieur de l'Information et de la Communication	34
3.1.2.2.4.4. Ecole Nationale d'Architecture	35
3.1.2.2.4.5- Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme	38
3.1.2.2.4.6. Institut Royal de Formation des Cadres	39

3.1.2.2.4.7. Institut Supérieur des Etudes Maritimes	40
3.1.2.2.4.8- Service de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier	41
3.1.2.2.4.9- Ecole Nationale d'Administration	42
3.1.2.2.4.10- Direction de formation des cadres administratifs et techniques (DFCAT)	43
3.1.2.2.4.11- Division administrative relevant du Ministère de l'Economie et des Finances	44
3.1.3- Domaines du sport et de la culture	45
3.1.3.1. REALISATIONS FINANCIERES	45
3.1.2.1.1. Ressources	45
3.1.2.1.2. Dépenses	46
3.1.3.2. REALISATIONS PHYSIQUES	46
3.1.3.2.1- Les complexes sportifs Prince Moulay Abdellah de Rabat et Mohammed V de Casablanca et le complexe de Fès	46
3.1.3.2.2- le service du contrôle des établissements et des salles sportives	48
3.1.3.2.2- le Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika	48
3.1.4. Autres SEGMA opérant dans le secteur social	49
3.1.4.1. REALISATIONS FINANCIERES	49
3.1.4.1.1. Ressources	49
3.1.4.1.2. Dépenses	50
3.1.4.2. REALISATIONS PHYSIQUES	50
3.1.4.2.1- Le service d'accueil, d'assistance et d'évaluation des programmes relevant du Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité	50
3.1.4.2.2- Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales	51
3.1.4.2.3- Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire	52
3.1.4.2.4- Division des accidents du travail	53
3.1.4.2.5- Direction des Affaires Consulaires et Sociales	54
3.2- SECTEUR DES INFRASTRUCTURES	55
3.2.1. REALISATIONS FINANCIERES	55
3.2.1.1. Ressources	55
3.2.1.2. Dépenses	55
3.2.2. REALISATIONS PHYSIQUES	56
3.2.2.1- SEGMA rattachés au département de l'Equipement	56
3.2.2.1.1.- Centre National d'Etudes et de Recherches Routières	56
3.2.2.1.2- Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM) et Services de Logistique et de Matériel (SLM)	58
3.2.2.1.2.1- Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM)	58
3.2.2.1.2.2- Les Services de Logistique et de Matériel (SLM)	59
3.2.2.2.- SEGMA rattachés au département des Transports	60
3.2.2.2.1. Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière	60
3.2.2.2.2. Direction Générale de l'Aviation Civile	63
3.2.2.2.3. Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH)	65
3.2.2.3.- SEGMA rattachés au département de l'Eau et de l'Environnement	65
3.2.2.3.1. Direction de la Météorologie Nationale	65
3.3- SECTEUR DE LA PROMOTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES	68
3.3.1. REALISATIONS FINANCIERES	68
3.3.1.1. Ressources	68
3.3.1.2. Dépenses	69

3.3.2. REALISATIONS PHYSIQUES	69
3.3.2.1.- CENTRES REGIONAUX D'INVESTISSEMENT	69
3.3.2.2.- SEGMA A PREDOMINANCE COMMERCIALE	71
3.3.2.2.1- Direction de l'Imprimerie Officielle	71
3.3.2.2.2- Service Autonome des Alcools	71
3.3.2.3- AUTRES SEGMA OPERANT DANS LA PROMOTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES	72
3.3.2.3.1- SEGMA chargé de la privatisation	72
3.3.2.3.2- SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume	73
3.3.2.3.3- La Division de la Protection des Ressources Halieutiques	74
3.3.2.3.4- SEGMA relevant du département chargé des Eaux et Forêts	75
3.3.2.3.4.1- Le service de la valorisation des produits forestiers	76
3.3.2.3.4.2- Parc National de Souss-Massa	76
3.3.2.3.4.3- Parc Zoologique National de Rabat	77
3.4- SECTEUR DE LA DOCUMENTATION ET DE LA RECHERCHE	77
3.4.1. REALISATIONS FINANCIERES	77
3.4.1.1. Ressources	77
3.4.1.2. Dépenses	78
3.4.2. REALISATIONS PHYSIQUES	78
3.4.2.1- Le Centre Royal de Télédétection Spatiale	78
3.4.2.2- Le Centre National de Documentation	80
3.4.2.3- Le Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour Suprême	81
3.4.2.4- Imprimerie Dar AL Manahil	82
ANNEXES	84
Annexe 1:Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2008 et 2009	
Annexe 2: Evolution des ressources des SEGMA en 2008 et 2009	
Annexe 3: Evolution des charges des SEGMA en 2008 et 2009	
Annexe 4: Prévisions des ressources et des charges des SEGMA en 2010	

INTRODUCTION

L'article 16 bis de la loi organique n° 7-98 relative à la loi de finances offre aux services de l'Etat gérés de manière autonome un cadre souple de gestion budgétaire favorisant le développement des recettes propres à travers le recouvrement partiel du coût des prestations rendues.

L'analyse de l'évolution des ressources et charges des SEGMA au cours des dix dernières années révèle une amélioration significative des taux de réalisation aussi bien des ressources que des dépenses ainsi que de la part des recettes propres dans les ressources globales des SEGMA.

Lesdites recettes propres permettent à certains SEGMA de couvrir la totalité de leurs dépenses y compris celles afférentes à l'investissement. Il s'agit notamment des SEGMA relevant du secteur des infrastructures tels que les Services de Logistique et de Matériel et la Direction de la Sécurité des Transports Routiers. Les recettes propres des SEGMA intervenant notamment dans le domaine des soins hospitaliers et de la formation couvrent, pour leur part, une grande partie de leurs dépenses et ce, grâce à une meilleure facturation de leurs prestations.

Par ailleurs, la réforme budgétaire axée sur les résultats permet, à travers la responsabilisation des gestionnaires des SEGMA et l'institution d'une nouvelle culture de la dépense publique axée sur les résultats et la reddition des comptes, de faire desdits SEGMA un instrument important pour la réalisation, au niveau déconcentré, des stratégies sectorielles des départements ministériels. De plus, la proximité géographique des SEGMA et leur répartition à travers l'ensemble du territoire national, leur permettent de jouer un rôle fondamental dans le renforcement du processus de déconcentration qui constitue un axe prioritaire du programme de gouvernement.

A titre illustratif, les SEGMA hôpitaux constituent un instrument privilégié de mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de la santé pour la période 2008-2012. En outre, les écoles et instituts de formation opérant dans le domaine agricole contribuent à la réalisation des objectifs de la stratégie nationale «Plan Maroc vert» notamment celui de la formation de 60.000 apprentis à l'Horizon 2015. Egalement, les SEGMA de formation en hôtellerie et gestion touristique participent activement au renforcement des ressources humaines dans le cadre de « la vision 2010 » sur la base d'un contrat relatif aux ressources humaines couvrant la période 2008-2010.

Le présent rapport est structuré autour de 3 parties :

- La première partie traite de l'évolution du nombre des SEGMA et leur répartition par domaine d'activité ;
- La deuxième partie dresse le bilan budgétaire et comptable des SEGMA au titre de l'année 2009 et présente l'évolution des réalisations budgétaires au cours de la dernière décennie ;
- La troisième et dernière partie est consacrée à la présentation des principales réalisations des SEGMA au cours des trois dernières années et des opérations programmées au titre des années 2010 et 2011.

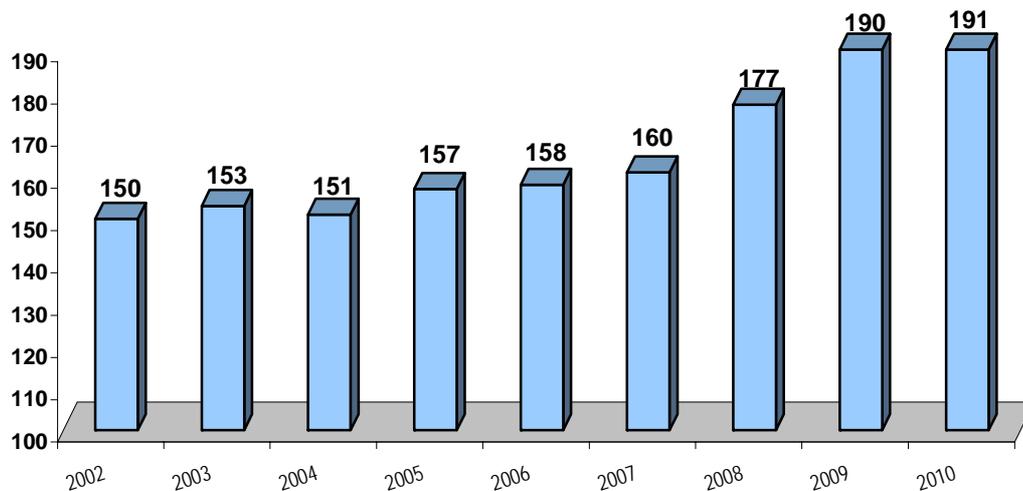
I- EVOLUTION ET REPARTITION DES SEGMA PAR SECTEUR D'ACTIVITE

La loi de finances pour l'année 2010 a enregistré la suppression du service intitulé « Candidature du Maroc pour l'organisation de l'exposition internationale de Tanger 2012 » et la création des deux nouveaux SEGMA suivants :

- Un service rattaché au Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement, intitulé « Service de Gestion des Chantiers ». Les principales opérations assurées par ce service consistent en la location de matériel et engin de travaux publics, la dispense d'expertises et de formations pour le compte d'autres organismes ainsi que l'entretien et la réparation des engins ;
- Un service du Ministère de l'Equipeement et des Transports, intitulé « Direction de la Marine Marchande ». Les missions de cette direction résident notamment dans la gestion administrative et technique des navires, la gestion des marins, la prévention de la pollution par les navires, les enquêtes nautiques et le suivi de l'activité du transport maritime.

Suite à ces changements, le nombre total des SEGMA a atteint 191 au titre de l'année budgétaire 2010 contre 150 en 2002.

Graph 1: Evolution du nombre des SEGMA



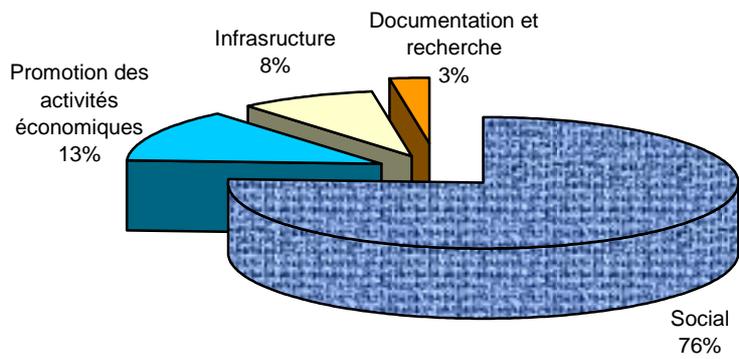
La ventilation du nombre des SEGMA par secteur se présente comme suit :

- 76% des SEGMA soit 145 services opèrent dans le domaine social dont notamment :
 - 79 services, soit 41% des SEGMA, fournissent des prestations de soins hospitaliers (hôpitaux civils et militaires et autres centres spécialisés de santé) ;
 - 54 services, soit 28% des SEGMA, assurent des prestations de formation de cadres supérieurs, de formation professionnelle et de formation continue dans divers secteurs d'activité : tourisme, pêche, agriculture, énergie et mines, architecture, sciences de l'information et de la communication, statistiques et économie appliquées et administration ;

- 24% des SEGMA, soit 46 services, accomplissent des missions se rapportant à la promotion des activités économiques, au secteur de l'infrastructure et au secteur de la documentation et de la recherche.

Le graphique ci-après présente la ventilation du nombre des SEGMA par secteur d'activité :

Graph 2 : Répartition par secteur d'activité des 191 SEGMA



II- BILAN DES REALISATIONS BUDGETAIRES DES SEGMA

2.1. REALISATIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2009 :

Cette partie est consacrée à l'analyse de la structure des recettes et des dépenses réalisées par les SEGMA et leur évolution au titre de l'exercice 2009.

2.1.1. Ressources réalisées par les SEGMA

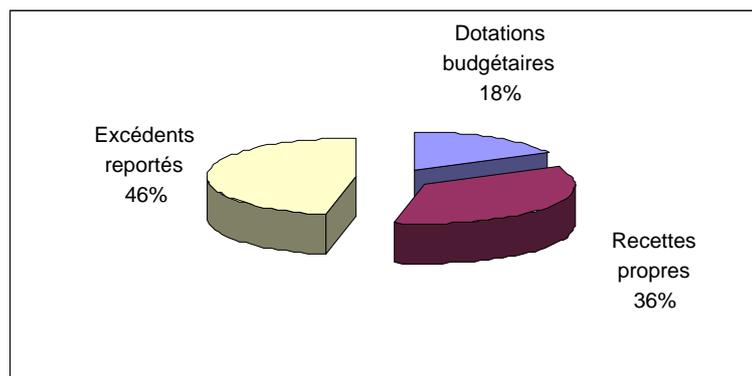
Le montant total des ressources réalisées par l'ensemble des SEGMA au titre de l'année 2009 a atteint 4.686,77 MDH contre des prévisions de 4.580,41 MDH, soit un taux de réalisation de près de 102 %.

La ventilation de ces ressources par nature se présente comme suit :

- Les recettes propres s'élèvent à 1.442,66 MDH. Elles sont constituées principalement des produits de rémunération des services rendus. Il s'agit notamment des rémunérations perçues à l'occasion de la délivrance des cartes grises et des permis de conduire, la fourniture de données météorologiques et la fourniture des prestations de soins dans certains hôpitaux publics ;
- les dotations budgétaires versées à certains SEGMA, se chiffrent à 820,32 MDH. Ces dotations ont bénéficié essentiellement aux SEGMA opérant dans le secteur social avec 723,55 MDH soit près de 88% des dotations budgétaires globales;
- les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2008 et reportés sur l'année suivante représentent 2.183,53 MDH.

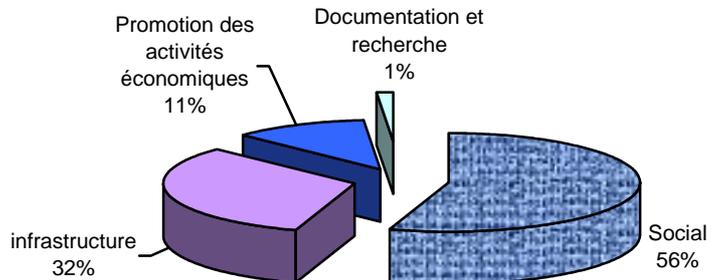
Le graphique ci-après illustre la structure des ressources des SEGMA en 2009.

Graph 3 : La structure des ressources des SEGMA en 2009



En 2009, les recettes propres ont été réalisées à hauteur de 87,27 % par les SEGMA opérant dans les domaines de la Santé et des infrastructures. La ventilation de ces recettes par secteur d'activité se présente comme suit :

Graphe 4 : Répartition des recettes propres par secteur en 2009



2.1.2. Dépenses

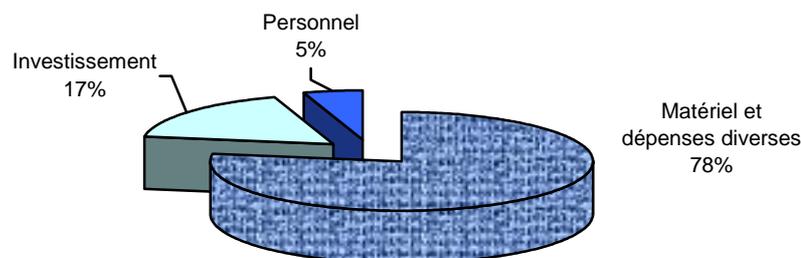
Le montant total des dépenses d'exploitation et d'investissement réalisé par l'ensemble des SEGMA s'élève à 1.907,97 MDH en 2009 contre des crédits ouverts de 3.742,02 MDH, soit un taux de réalisation de 51%.

La répartition par nature de ces dépenses se présente comme suit :

- Les salaires versés aux agents occasionnels en activité dans les SEGMA concernés pour un montant de 98,01 MDH. Les crédits ouverts au titre desdites dépenses sont de 123,85 MDH, soit un taux réalisation de 79,13% ;
- Les dépenses de matériel et dépenses diverses pour un montant de 1.478,16 MDH, représentant 62 % des crédits ouverts qui s'élèvent à 2.381,30 MDH ;
- Les dépenses d'investissement pour un montant de 331,8 MDH.

Le graphique ci-après illustre la structure des dépenses réalisées par l'ensemble des SEGMA.

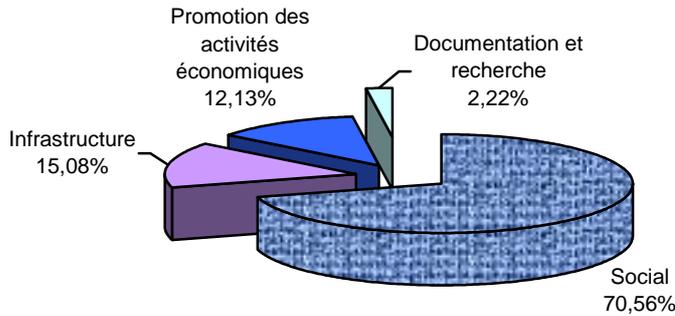
Graphe 5 : Structure des dépenses des SEGMA au titre de l'année 2009



En 2009, lesdites dépenses ont été effectuées à concurrence de 86% par les SEGMA opérant dans le secteur social (70,56%) et celui des infrastructures (15,08%).

Le graphique ci-après présente la ventilation, par secteur d'activité, des dépenses réalisées par les SEGMA en 2009 :

Graph 6 : Répartition des dépenses réalisées par secteur au titre de l'année 2009



En 2009, le taux de couverture des dépenses par les recettes propres réalisées s'élève à 88,20%.

2.1.3. Excédents des recettes sur les dépenses:

La comparaison du montant total des recettes et des dépenses réalisées en 2009 par les SEGMA, en prenant en considération les reports des excédents de recettes sur les paiements, dégage un solde positif de 2.778,80 MDH.

Cet excédent a été enregistré en 2009 à concurrence de 82,75% au niveau des SEGMA intervenant dans les domaines social et d'infrastructure représentant respectivement 40 % et 43 % du montant global.

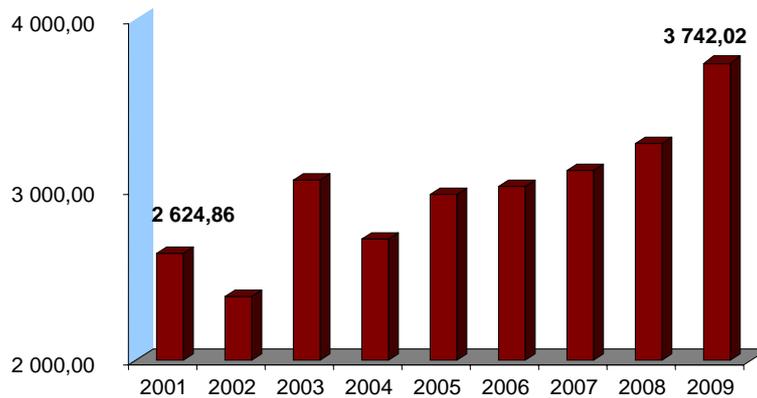
2.2. BILAN DECENNAL DES REALISATIONS BUDGETAIRES DES SEGMA

La présente partie est consacrée à la présentation de l'évolution des ressources et charges des SEGMA au cours des dix dernières années.

2.2.1. Dépenses

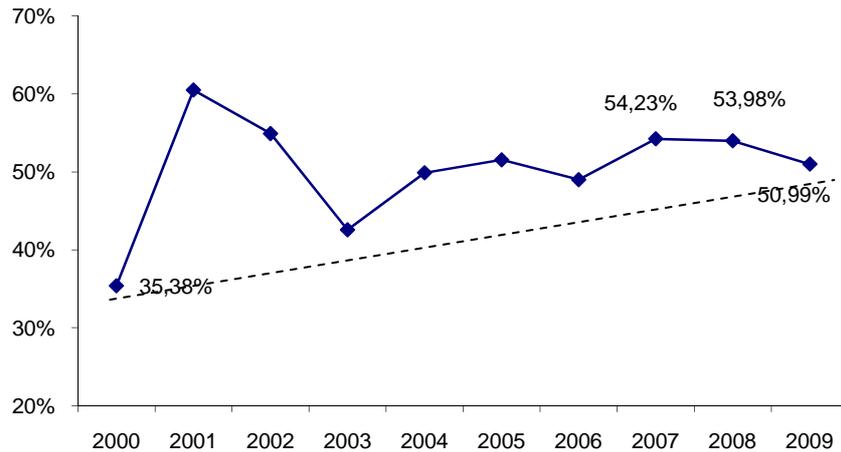
Les crédits alloués aux SEGMA ont connu une augmentation importante passant de 2.624,86 MDH en 2001 à 3.742,02 MDH en 2009 soit une progression de 42,56%.

Graphe 7 : Evolution des crédits ouverts (en MDH)



Une amélioration sensible est enregistrée en matière d'exécution des crédits alloués aux SEGMA. En effet, le taux de réalisation des dépenses des SEGMA s'est inscrit dans une tendance haussière au cours de la décennie 2000-2009 passant de 35,38% en 2000 à plus de 50% au cours des trois dernières années.

Graphe 8 : Evolution du taux d'exécution des dépenses

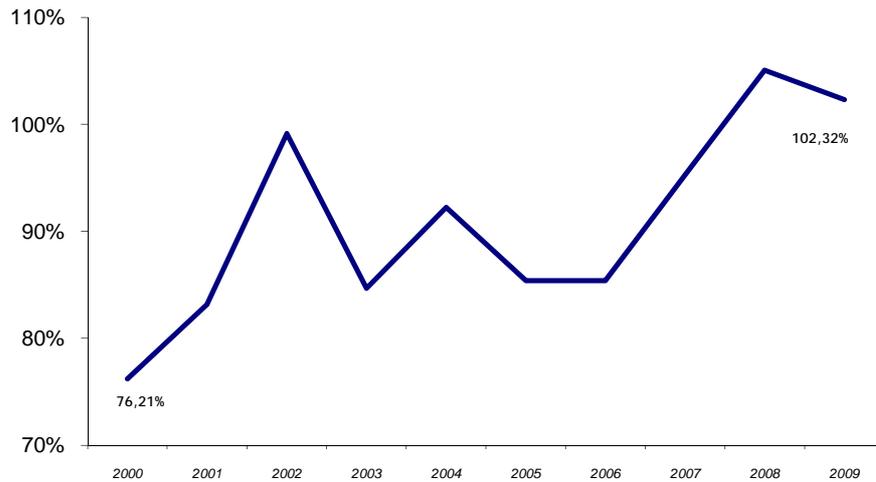


2.2.2. Ressources:

Le montant total des ressources réalisées par l'ensemble des SEGMA est passé de 1.431,16 MDH en 2000 à 4.686,77 MDH en 2009 soit une augmentation de 227,48 %.

Le taux de réalisation des recettes s'est inscrit, pour sa part, dans une tendance haussière passant de 76,21% en 2000 à 102,32% en 2009.

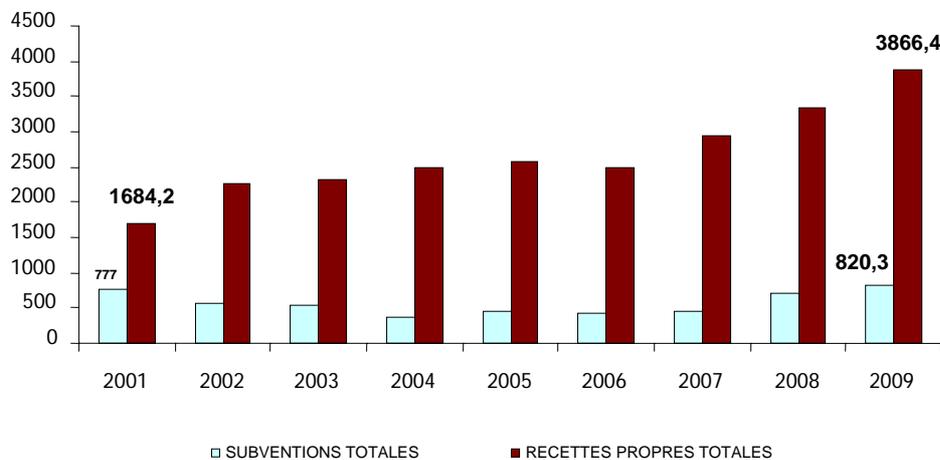
Graphe 9 : Evolution du taux de réalisation des recettes



Egalement, une amélioration sensible est enregistrée concernant la structure des ressources des SEGMA : les recettes propres totales (y compris les excédents reportés) réalisées sont passées de 1.684,2 MDH en 2001 à 3.866,4 MDH en 2009 soit une progression 129,57 % contre une croissance de 5,52% seulement pour les subventions budgétaires.

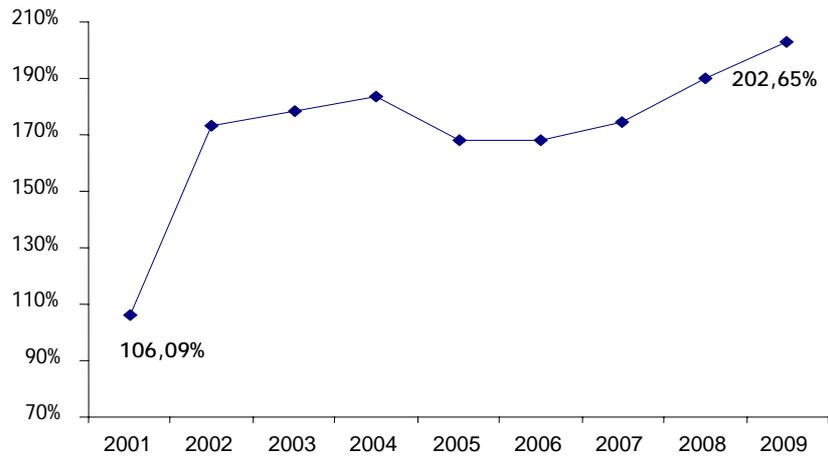
Ainsi, la part des recettes propres totales (y compris les excédents reportés) dans le total des ressources réalisées par les SEGMA est passée de 68,42 % en 2001 à 82,50% en 2009.

Graphe 10 : Evolution des recettes propres (y compris les excédents reportés) et des subventions (en MDH)



Enfin, le taux de couverture des dépenses par les recettes propres totales (y compris les excédents reportés) a connu une amélioration significative passant de 106,09% en 2001 à 202,65% en 2009.

Grphe 11 : Evolution du taux de couverture des dépenses par les recettes propres totales (y compris les excédents reportés)



III- CHAMP D'INTERVENTION DES SEGMA

Les domaines d'intervention des SEGMA couvrent des champs très larges selon une typologie en quatre grands secteurs d'activité :

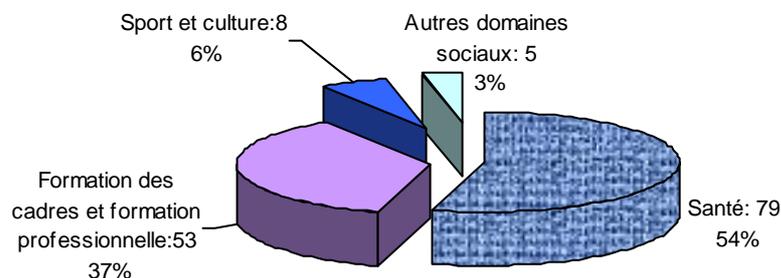
- le domaine social ;
- le domaine des infrastructures ;
- le domaine des activités économiques ; et
- le secteur de la documentation et de la recherche.

3.1. SECTEUR SOCIAL

Les SEGMA agissant dans le secteur social qui représentent 76% du nombre total des SEGMA, interviennent principalement dans les domaines de la santé, de la formation des cadres, de la formation professionnelle, de la formation continue ainsi que dans les domaines du sport et de la culture.

La répartition des SEGMA à caractère social par domaine d'intervention est reprise dans le graphique ci-après :

Graph 12 : Ventilation, par domaine d'action, des SEGMA à prédominance sociale



En 2009, le montant total des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées par les SEGMA opérant dans le secteur social s'élève à 1.346,26 MDH contre des prévisions de 2.223,78 MDH. Ces dépenses ont été couvertes à hauteur de 69 % par des recettes propres.

3.1.1. Domaine de la santé

Le nombre de SEGMA dont l'activité s'inscrit dans le domaine de la santé s'élève à 79, dont 72 hôpitaux et établissements d'appui technique, 6 hôpitaux militaires et un centre médico-chirurgical relevant de l'Administration de la Défense Nationale.

Ces SEGMA constituent un instrument privilégié pour la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de la Santé pour la période 2008-2012 visant l'élargissement de l'accès à des soins de qualité à l'ensemble des citoyens en veillant à assurer une répartition équitable des offres à travers tout le territoire national et à renforcer les mesures préventives de santé publique.

3.1.1.1. Réalisations financières :

3.1.1.1.1. Ressources :

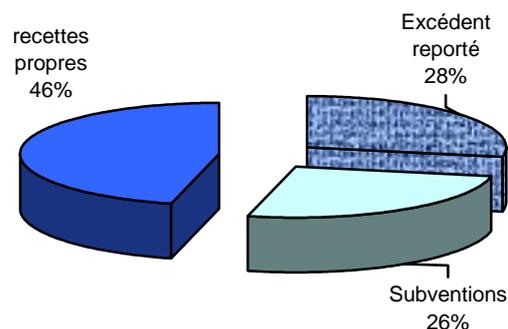
Le montant total des ressources réalisées par les SEGMA relevant du domaine de la santé au titre de l'année 2009 a atteint 1.500,83 MDH contre des prévisions de 1.358,78 MDH, soit un taux de réalisation de près de 110,45 %.

La ventilation de ces ressources par nature se présente comme suit :

- Les recettes propres s'élèvent à 700,82 MDH soit 46% des ressources.
- Les dotations budgétaires se chiffrent à 385,3 MDH représentant 26% des ressources.
- Les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2008 et reportés sur l'année suivante représentent 414, 71 MDH soit 28 % des ressources totales.

Le graphique ci-après illustre la structure des ressources des SEGMA opérant dans le domaine de la santé en 2009.

Graph 13 : La structure des ressources des SEGMA opérant dans le domaine de la santé en 2009



En 2009, les recettes propres ont été réalisées à hauteur de 54% par les hôpitaux SEGMA. Les hôpitaux militaires et les établissements d'appui ont pour leur part contribué, respectivement, à hauteur de 35% et 11% dans la réalisation des recettes propres de ce domaine.

3.1.1.1.2. Dépenses:

Le montant total des dépenses d'exploitation et d'investissement réalisé par les SEGMA relevant du domaine de la santé s'élève à 948, 54 MDH en 2009 contre des crédits ouverts de 1.348,78 MDH, soit un taux de réalisation de 70,33 %.

Le tableau ci-après récapitule les réalisations en 2009 au titre des dépenses des SEGMA relevant du domaine de la santé :

Catégorie		Prévision des Dépenses	Dépenses réalisées	Taux de réalisation
Hôpitaux SEGMA		809 879 829,8	572 324 112,73	70,67%
Etablissements d'appui	Centre National de Transfusion Sanguine de Rabat et Centre Régional de Transfusion Sanguine de Casablanca	156 812 697,95	82 708 541,67	52,74%
	Institut National d'Hygiène	41 559 864,95	21 695 100,48	52,20%
	Centre National de Radioprotection	8 343 924,07	2 407 801,71	28,86%
	Direction du Médicament et de la Pharmacie	29 965 723,48	17 902 434,63	59,74%
Hôpitaux et centre médico-chirurgical militaires		302 222 307,50	251 503 931,05	83,22%
Total :		1 348 784 347,75	948 541 922,27	70,32%

3.1.1.2. Réalisations physiques :

3.1.1.2.1. Hôpitaux SEGMA et Instituts relevant du département de la Santé

Les formations hospitalières et établissements d'appui relevant du Ministère de la Santé sont au nombre de 72, dont :

- ❑ 66 groupes d'hôpitaux généraux ou spécialisés ;
- ❑ 6 établissements dédiés à l'appui technique et scientifique aux hôpitaux en matière d'approvisionnement en sang et produits sanguins, de contrôle et de prévention. Il s'agit des entités suivantes :
 - 2 Centres de Transfusion Sanguine (Centre National et Centre Régional);
 - l'Institut National d'Hygiène (INH) ;
 - le Centre National de Radioprotection (CNRP) ;
 - l'Institut National de l'Administration Sanitaire ; et
 - la Direction du Médicament et de la Pharmacie.

3.1.1.2.1.1- Les hôpitaux érigés en SEGMA

A- Missions des hôpitaux publics :

Les principales missions des hôpitaux publics se résument comme suit :

- ❑ offrir et garantir la permanence des prestations de diagnostic, d'aide médicale en urgence, de soins et de services aux malades, blessés et parturientes ;
- ❑ concourir aux actions de médecine préventive, d'éducation pour la santé en partenariat avec les acteurs concernés, de formation pratique des étudiants en médecine et en pharmacie et des élèves des instituts et écoles de formation professionnelle et de formation des cadres en rapport avec le domaine de la santé; et
- ❑ contribuer, directement ou en collaboration avec les établissements de formation au développement et à la réalisation des activités de recherche en matière de santé publique, d'économie de la santé et d'administration sanitaire.

B -Principales actions réalisées en 2007, 2008 et 2009 :

En 2009, les indicateurs de production de soins des Centres Hospitaliers Préfectoraux ou Provinciaux ont enregistré les performances suivantes par rapport à l'année 2008:

- la progression de la fréquentation hospitalière de 16%;
- l'augmentation des interventions chirurgicales majeures de 2%;
- l'augmentation des accouchements de 13%;
- la progression des séances d'hémodialyse de 8%; et
- l'amélioration du Taux d'Occupation Moyen de 4%.

Par ailleurs, et dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du Ministère relatif aux hôpitaux publics, il a été décidé par circulaire ministérielle d'assurer la gratuité des accouchements et ceci afin de faciliter l'accès aux soins au profit des parturientes.

De même, il a été procédé au renforcement des ressources humaines des centres d'hémodialyse et leur dotation en kits et concentrés de dialyse, en vue d'améliorer l'accès aux soins au profit des insuffisants rénaux démunis.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des activités des formations hospitalières au cours des trois dernières années :

Activités	2007	2008	2009	Evolution 2007-2009
Passages aux urgences	2 446 466	2 775 939	3 347 877	+36.8%
Consultations spécialisées externes	1 151 979	1 303 464	1 480 610	+28.5%
Hospitalisations complètes	689 466	724745	728 795	+5.7%
Examens de radiologie conventionnelle	1 141 690	1 145 667	1 174 410	+2.9%
Examens de laboratoire	3 035 446	3 295 464	3 767 099	+24%
Interventions chirurgicales Majeures	154 000	161 431	164 271	+6.7%
Accouchements	237 749	265 971	300 710	+26.5%
Séances d'hémodialyse	179 997	207 245	222 842	+23.8%

C- Principales actions de réforme engagées

- **L'extension de la réforme hospitalière** qui s'étalera jusqu'en 2011. Cette action concerne vingt et un (21) hôpitaux répartis sur neuf régions pour un montant global de plus de 1,59 milliards de dirhams ;
- **La mise en œuvre du plan d'action du Ministère de la Santé 2008-2012**, notamment à travers les actions suivantes :
 - la mise à niveau des Pharmacies Hospitalières par le biais de la révision du cadre réglementaire et le renforcement des effectifs;

- la restructuration et dynamisation du bureau des admissions et de facturation afin de rendre les hôpitaux publics plus performants sur le plan de recouvrement des créances, notamment auprès des organismes gestionnaires de l'AMO. A ce titre, un guichet spécifique au RAMED a été implanté dans les quatre établissements hospitaliers de la région de Tadla Azilal ;
- l'accompagnement du lancement du Régime d'Assistance Médicale dans la région de Tadla Azilal, à travers l'affectation de cent agents de différentes catégories au niveau de la région et le renforcement de la dotation des hôpitaux de cette zone en médicaments et fongibles médicaux ;
- l'élaboration d'une matrice d'indicateurs de la performance comportant 26 indicateurs relatifs à la production, à la productivité, à la qualité des soins et aux aspects budgétaires. Des objectifs régionaux ont été fixés pour chacun de ces indicateurs jusqu'à 2012 en vue de suivre et évaluer les performances des hôpitaux au niveau de leur région ;
- l'adoption par le Ministère de la Santé d'une approche systémique, dite « Concours qualité », visant l'amélioration du management et de la qualité des soins. Cette mesure, tend à rehausser le niveau de l'organisation et du fonctionnement des structures hospitalières, ainsi que l'instauration d'une culture d'évaluation et de performance. Pour assurer l'ancrage de la démarche, le concours qualité a été généralisé lors de l'édition 2009, à tous les hôpitaux généraux et à toutes les maternités hospitalières ;
- la mise en œuvre d'un programme d'accréditation des établissements hospitaliers publics et privés. Dans ce cadre, une expérimentation de la démarche a été entreprise au niveau de 12 hôpitaux de différentes tailles en 2009 ; et
- la programmation des actions de la lutte contre les infections liées à la fréquentation du milieu hospitalier « nosocomiales » au niveau des hôpitaux provinciaux et régionaux et ce dans le but d'améliorer la sécurité et la qualité des soins à l'hôpital.

3.1.1.2.1.2- Etablissements d'appui aux hôpitaux publics

Les unités d'appui aux établissements hospitaliers et de soins sont au nombre de six. Elles sont composées précisément du Centre National de Transfusion Sanguine de Rabat, du Centre Régional de Transfusion Sanguine de Casablanca, de l'Institut National d'Hygiène, du Centre National de Radioprotection, de l'Institut National de l'Administration Sanitaire et de la Direction du Médicament et de la Pharmacie.

Ces SEGMA sont chargés notamment de l'approvisionnement des formations sanitaires en produits sanguins, en examens de laboratoires et épidémiologiques et en médicaments.

3.1.1.2.1.2.1- Le Centre National de Transfusion Sanguine de Rabat (CNTS) et le Centre Régional de Transfusion Sanguine de Casablanca (CRTS)

Le Centre national de transfusion sanguine de Rabat (CNTS)

Le Centre National de Transfusion Sanguine de Rabat assure la supervision des 16 Centres Régionaux de Transfusion Sanguine (CRTS) et des 37 Banques de Sang (BS) répartis sur l'ensemble du territoire national.

Les principales missions du CNTS se présentent comme suit :

- organiser la politique transfusionnelle du Royaume ;
- promouvoir le don du sang au niveau national ;
- améliorer, mettre au point et diffuser les techniques transfusionnelles ;
- adapter les activités aux évolutions médicales et techniques ; et
- construire et aménager les Centres de Transfusion Sanguine.

Les principaux indicateurs d'activité du CNTS au titre de la période 2007-2009 sont résumés dans le tableau ci-après:

Année	Nombre de poches de sang collectées	Production des produits sanguins labiles (PSL)	Livraison des PSL		
			Hôpitaux	Cliniques	Banques de sang
2007	176.968	387.332	130.250	65.329	32.545
2008	190.504	432.866	143.739	75.152	34.401
2009	202.769	461.824	158.279	77.886	37.785

Centre régional de transfusion sanguine de Casablanca (CRTS)

Les activités du Centre Régional de Transfusion Sanguine de Casablanca, tendent à accomplir les principales missions suivantes :

- promouvoir le don du sang au niveau de Casablanca et de sa Région ;
- organiser les collectes du sang ;
- faire les examens obligatoires sur le sang ; et
- fournir régulièrement les poches des produits sanguins labiles (PSL) à l'ensemble des établissements publics ou privés de Casablanca et de sa région.

Les principaux indicateurs d'activité dudit centre, au titre des années 2008 et 2009, se présentent comme suit :

Année	Nombre de poches de sang collectées	Livraison des produits sanguins labiles (PSL)	Examens
2008	52.279	83.523	652.330
2009	55.496	93.586	663.957
Variation	6%	12%	2%

Le plan d'action du CRTS de Casablanca au titre de la période 2010-2011 s'inscrit dans le cadre de la politique nationale en transfusion sanguine et porte principalement sur :

- la promotion du don du sang à travers l'atteinte d'un taux d'accroissement des donateurs volontiers de 12% au niveau de la région de Casablanca ;
- l'équipement du centre en matériel nécessaire ; et
- l'audit des banques de sang.

3.1.1.2.1.2.2- L'Institut National d'Hygiène

L'Institut National d'Hygiène (INH), a pour mission la prise en charge des problèmes d'hygiène et d'épidémiologie au Maroc. Il assure l'expertise technique en matière d'hygiène alimentaire, de toxicologie de l'environnement ainsi que la coordination de la gestion et de l'amélioration de la performance des laboratoires de Santé Publique.

Les laboratoires de l'INH servent de support technique et de soutien à la politique du gouvernement en matière de santé publique afin d'assurer la veille et la sécurité sanitaires à l'échelle nationale.

Cet institut développe, également, à travers ses laboratoires, plusieurs axes de recherches scientifiques dans des domaines sanitaires et environnementaux intéressant le domaine des maladies infectieuses, de la génétique médicale et l'évaluation des risques de contamination des écosystèmes et leur impact sur la santé de la population.

Ainsi, l'Institut National d'Hygiène est chargé principalement de :

- ❑ développer l'expertise, l'appui scientifique et technique et entreprendre des recherches dans le domaine de la biologie sanitaire ;
- ❑ proposer des normes en matière de biologie sanitaire et développer les systèmes de vigilance relatifs à la santé humaine ;
- ❑ participer à la formation du personnel médical, paramédical et scientifique et assurer la diffusion de l'information en rapport avec ses compétences ; et
- ❑ promouvoir et développer la coopération nationale et internationale en matière de biologie et de vigilance.

En plus de son appui aux programmes prioritaires du Ministère de la Santé, l'INH offre diverses prestations au profit des délégations médicales, des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), des collectivités locales, des cours d'appel et des tribunaux, de la Sûreté Nationale, de la répression des fraudes, de l'industrie chimique et agro-alimentaire, de l'hôtellerie et de la restauration, des stations thermales et des particuliers.

Les principaux indicateurs d'activité de l'INH au titre des années 2007 et 2008 en termes de réalisation et des années 2009 et 2010 en termes de prévision se présentent comme suit :

Indicateurs	2007	2008	prévisions 2009	Prévisions 2010
Activité d'appui aux programmes de santé				
- Biologie médicale	37.453	40.925	45.000	45.450
- Biologie environnementale	16.447	12.748	19.000	19.190
Prestations de services et expertise				
- Biologie médicale	14.006	13.623	16.000	16.160
- Biologie environnementale	18.539	16.940	22.000	22.220
Amélioration de la performance des Laboratoires de Santé Publique				
- Nombre de réactifs contrôlés	20	10	0-20	0-20
- Echantillons du Contrôle de Qualité Externe	320	540	560	600
- Formation au profit du personnel des laboratoires	379	100	150	200
Activités de recherche, d'encadrement et de formation				
- Publications	31	22	35	35
- Mémoires et thèses	29	47	30	40

3.1.1.2.1.2.3- Centre National de Radioprotection

Le Centre National de Radioprotection a pour mission le contrôle a priori et a posteriori de toutes les activités mettant en œuvre les sources de rayonnements ionisants sur le territoire national.

A cet effet, ledit centre est chargé de :

- veiller à la mise en application de la réglementation en matière de protection contre les rayonnements ionisants ;
- codifier les mesures applicables dans tout établissement utilisant les rayonnements ionisants et veiller à leur mise en application ;
- procéder au contrôle préalable de toute installation technique utilisant les rayonnements ionisants à des fins médicales ou non médicales ;
- participer à l'élaboration des normes en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire et à la réalisation des études afférentes à l'installation ou le démantèlement des sources de radiations ionisantes et à la radioprotection ;
- contrôler les importations, les utilisations, le transport et le stockage des sources des rayonnements ionisants et de la radiologie aux frontières ; et
- surveiller la radioactivité dans l'environnement et dans les denrées alimentaires.

Les principales actions réalisées par le Centre National de Radioprotection au cours de l'année 2009, sont présentées par domaine d'intervention comme suit :

- **Surveillance dosimétrique des travailleurs affectés aux travaux sous rayonnement ionisants** : Le traitement et l'analyse de 53.930 dosimètres.

- **Contrôle de conformité aux normes de radioprotection des installations médicales, industrielles et des laboratoires d'enseignement et de recherche** : La réalisation de 487 contrôles sur les locaux et sur les sources de rayonnements ionisants.
- **Contrôle radiologique aux frontières** : La réalisation de 592 contrôles.
- **Autorisations de sources de rayonnements ionisants** : La réalisation de 1.642 études de dossiers pour différents types de sources.
- **Surveillance de l'environnement et des denrées alimentaires** : La réalisation de 720 radio-analyses sur des échantillons prélevés sur divers produits.
- **Etalonnage et métrologie des rayonnements ionisants** : La réalisation de 750 opérations de vérification de précision et de fiabilité requises sur des appareils de détection et de mesure des différents types de rayonnements ionisants.
- **Interventions en cas d'urgence** : La réalisation d'une dizaine d'interventions avec une maîtrise de la situation.
- **Formation** : Une centaine de stagiaires nationaux et africains et de visiteurs ont reçu au CNRP des formations dans le domaine de la protection contre les rayonnements ionisants. De même, une trentaine de cadres du centre ont participé à des cours, des séminaires et à des ateliers de formation à l'étranger.
- **Coopération internationale** : Dans ce cadre, le centre a poursuivi le renforcement de ses relations de coopération avec des organisations internationales et des laboratoires étrangers de référence.

Les principales actions programmées pour l'exercice 2011, portent essentiellement sur :

- l'amélioration des services rendus aux utilisateurs des sources de rayonnements ionisants ;
- l'élaboration des programmes d'assurance qualité en diagnostic et en thérapie ;
- l'application de nouvelles normes de radioprotection conformément à la réglementation nationale inspirée des nouvelles normes internationales ;
- l'élargissement de la couverture dosimétrique à l'ensemble des travailleurs exposés aux risques des rayonnements ionisants en effectuant environ 55.000 analyses ;
- la réalisation de 500 missions de contrôle et délivrance de 1.200 autorisations ;
- le renforcement de la surveillance de l'environnement, des denrées alimentaires et de la gestion des déchets radioactifs ; et
- le renforcement des structures existantes par le renouvellement des équipements de détection et de mesure des rayonnements ionisants et la modernisation des laboratoires du centre.

3.1.1.2.1.2.4- Institut National d'Administration Sanitaire (INAS)

L'INAS est un établissement de formation des cadres supérieurs placé sous-tutelle du Ministère de la Santé. Ses principales missions consistent en :

- la formation des cadres supérieurs médicaux et non médicaux dans les domaines de l'administration sanitaire et de la santé publique ;
- l'organisation des cycles de formation continue au profit des professionnels de la santé ; et
- la contribution à la réalisation des études et des recherches sur les systèmes de santé et à la diffusion des connaissances dans ce domaine.

Au cours de l'année 2009, plusieurs actions ont été réalisées en vue de renforcer la position de l'INAS à travers la mise en place de cycles de perfectionnement pour accompagner les réformes que connaît le système sanitaire national. Il s'agit notamment des actions suivantes :

- la refonte globale du programme de la formation initiale avec la mise en place d'une nouvelle filière : « Management des Services de Santé » à partir de l'année académique 2008-2009 ;
- la diversification de l'offre de formation initiale via le développement de deux nouvelles filières, dont l'une se rapporte à la « Gestion des programmes de santé » et l'autre à l' « Epidémiologie de santé publique ». L'ouverture de ces deux filières était prévue pour septembre 2010 ;
- la formation de la 10^{ème} promotion 2008-2010 constituée de 46 étudiants, dont 16 de nationalité étrangère ; et
- la formation continue au profit de 346 cadres totalisant 3.084 hommes/jours.

3.1.1.2.1.2.5- Direction du Médicament et de la Pharmacie

L'activité de la Direction du Médicament et de la Pharmacie s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Ministère de la Santé pour la période 2008-2012 notamment dans son volet politique pharmaceutique qui tend à :

- améliorer la qualité, de l'innocuité et de l'efficacité de tous les médicaments autorisés à être mis sur le marché marocain ;
- encourager la production, la commercialisation et la consommation des génériques en vue d'améliorer l'accessibilité de la population aux médicaments ;
- garantir une offre équitable de médicaments essentiels à un coût abordable ; et
- veiller à l'usage rationnel selon le rapport coût/efficacité des médicaments par les professionnels de la santé et les consommateurs.

La Direction du Médicament et de la Pharmacie est constituée de la Division de la Pharmacie et du Laboratoire National de Contrôle des Médicaments. Elle est chargée principalement de :

- arrêter les normes de fabrication, de conditionnement, de circulation, de vente et de stockage des médicaments et des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques ;

- fixer le cadre des prix des médicaments et des spécialités pharmaceutiques, conformément à la réglementation des prix en vigueur ;
- établir et mettre à jour la liste des médicaments essentiels et en assurer le contrôle de qualité ;
- assurer l'inspection des officines, des grossisteries et des laboratoires de fabrication des produits pharmaceutiques et la délivrance de visas d'autorisation de débit de ces produits ;
- assurer la gestion d'une banque de données techniques et économiques sur les médicaments; et
- effectuer, dans le cadre du laboratoire National de contrôle des médicaments, les déterminations analytiques et les essais que nécessite le contrôle des médicaments, des spécialités pharmaceutiques, des dispositifs médicaux et des produits parapharmaceutiques.

Les principales actions réalisées par cette direction au cours de l'année 2009 se présentent comme suit :

- l'octroi de 254 avis favorables à la fabrication et 220 avis favorables à l'importation ;
- l'établissement de 436 autorisations d'importation et 31 autorisations d'exportation de produits sous contrôle international ;
- la délivrance de 1268 attestations de transport d'échantillons médicaux ;
- l'octroi de 505 certificats d'enregistrement des dispositifs médicaux ;
- la réalisation de 388 missions d'inspection en pharmacie ayant concerné principalement les officines avec 350 missions ; et
- la réalisation des expertises systématiques sur tous les lots de vaccins entrant dans le territoire national.

Le plan d'action de la Direction du Médicament et de la Pharmacie au titre des années 2010 et 2011 prévoit notamment la réalisation des opérations ci-après :

- assurer la qualité des produits pharmaceutiques à travers l'amélioration de la gestion de l'inspection en pharmacie en instaurant la déconcentration et l'accompagnement et le renforcement des missions d'inspections des structures publiques de soins ;
- améliorer l'usage rationnel des médicaments à travers le renforcement du système d'information relatif aux activités en relation avec la promotion de l'usage rationnel des médicaments ;
- améliorer l'accessibilité aux médicaments à travers la mise en place d'une nouvelle procédure de fixation des prix et le réexamen du niveau des marges de toute la chaîne de distribution des médicaments innovants chers ;
- renforcer la coopération à travers notamment le développement de la collaboration dans le domaine du médicament et de la pharmacie entre les différents acteurs concernés ;

- améliorer l'arsenal législatif et réglementaire pharmaceutique à travers l'institutionnalisation de la commission des prix des médicaments ; et
- assurer le suivi et l'évaluation de la politique nationale pharmaceutique à travers la création d'une cellule dédiée à cet effet.

3.1.1.2.2- Hôpitaux et centre médico- chirurgical militaires

Les SEGMA agissant dans le domaine de la Santé et relevant de l'Administration de la Défense Nationale sont au nombre de sept. Ils se composent de 6 hôpitaux militaires et un centre médico-chirurgical. Il s'agit des entités suivantes :

- L'Hôpital militaire à Laâyoune ;
- L'Hôpital militaire à Dakhla ;
- L'Hôpital militaire à Guelmim ;
- L'Hôpital militaire d'instruction Mohammed V à Rabat ;
- L'Hôpital militaire Avicenne à Marrakech ;
- L'Hôpital militaire Moulay Ismaïl à Meknès ;
- Le Centre Médico-chirurgical à Agadir.

L'action de formation hospitalière militaire s'inscrit dans le cadre de la mission générale du service de santé des Forces Armées Royales. En effet, ces SEGMA sont chargées de soutenir les Forces Armées Royales en assurant des prestations de prévention, de diagnostic, de soins, d'hospitalisation et d'expertise au profit de l'ensemble du personnel militaire leurs ayants droit ainsi que des civils.

Ces entités participent également à la formation de base et continue du personnel médical civil et militaire de nationalité marocaine et étrangère, en plus de leur contribution aux opérations de secours et d'assistance effectuées dans le cadre des missions humanitaires menées sous l'égide de l'ONU.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des principaux indicateurs de production de ces services au titre des années 2008 et 2009:

Indicateur	2008	2009
Capacité litière	1 748	1 748
Nombre de consultations	460 716	464 432
Journées d'hospitalisation	531 318	550 873
Taux d'occupation moyen (en %)	59	66
Durée moyenne de séjour (en jour)	8	8
Taux de rotation moyen par lit (en %)	26	26
Nombre d'interventions chirurgicales	20 144	21 973
Nombre d'exams de radiologie	537 371	733 761
Nombre d'exams de laboratoire	1 575 652	1 785 875

Les principales actions prévues dans le programme d'action des hôpitaux militaires au titre des années 2010 et 2011, visent à accroître les prestations prodiguées par ces établissements et à améliorer leur qualité. Ainsi, les opérations programmées portent essentiellement sur :

- l'amélioration de la prise en charge du malade via la mise à niveau et le renforcement du plateau technique et l'acquisition de matériel moderne ;
- l'aménagement, la construction et la réhabilitation des infrastructures hospitalières pour renforcer la capacité d'accueil et améliorer les conditions du travail et d'hospitalisation des patients ;
- l'informatisation des différents services notamment ceux chargés des affaires administratives et financières ;
- l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des malades en vue de faciliter l'accessibilité aux soins ;
- la formation et l'accompagnement des intervenants pour une meilleure prise en charge médicale et gestion des ressources humaines ; et
- l'amélioration de l'approvisionnement en médicaments et fongibles médicaux.

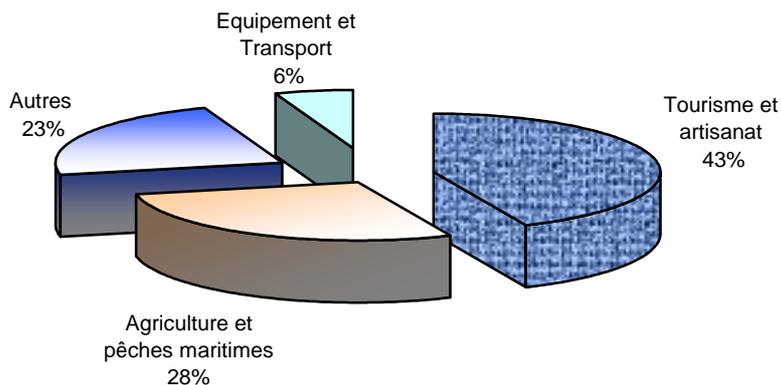
3.1.2- Domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle et de la formation continue

Les SEGMA dont les programmes d'action intéressent la formation des cadres, de la formation professionnelle et de la formation continue sont au nombre de 54. Ils portent notamment sur les pêches maritimes, l'agriculture, les mines, le tourisme, l'artisanat, l'aménagement et l'urbanisme, le sport, la géologie, les statistiques, l'informatique, l'économie appliquée et l'administration.

Ces entités jouent un rôle primordial dans l'accompagnement des stratégies sectorielles et la mise à niveau du tissu économique marocain à travers la qualification de ressources humaines nécessaires pour relever le défi de la compétitivité et du développement.

Le graphique ci-après donne la ventilation du nombre des établissements de formation érigés en SEGMA par secteur d'activité :

Graph 14 : Répartition des SEGMA chargés de la formation par secteur d'activité en 2010



3.1.2.1. Réalisations financières

3.1.2.1.1. Ressources

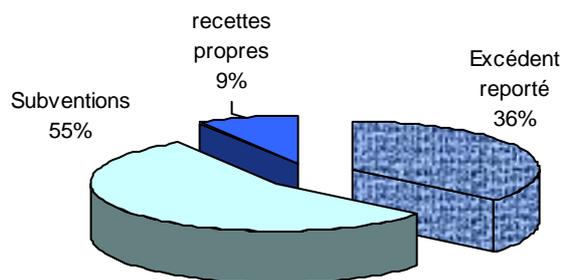
Le montant total des ressources réalisées par les SEGMA relevant du domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle et de la formation continue au titre de l'année 2009 a atteint 582,60 MDH contre des prévisions de 614,86 MDH, soit un taux de réalisation de près de 94,75 %.

La ventilation de ces ressources par nature se présente comme suit :

- Les recettes propres s'élèvent à 55,42 MDH soit 9,43 % des ressources.
- Les dotations budgétaires se chiffrent à 315,58 MDH représentant 54,17 % des ressources.
- Les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2008 et reportés sur l'année suivante représentent 211,60 MDH soit 36,40 % des ressources totales.

Le graphique ci-après illustre la structure des ressources des SEGMA opérant dans le domaine de la formation en 2009.

Graphe 15 : La structure des ressources des SEGMA du domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle et de la formation continue en 2009



3.1.2.1.2. Dépenses:

Le montant total des dépenses d'exploitation et d'investissement réalisé par les SEGMA relevant du domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle et de la formation continue s'élève à 253 MDH en 2009 contre des crédits ouverts de 607,56 MDH, soit un taux de réalisation de 42 %.

Le tableau ci-après récapitule les réalisations en 2009 au titre des dépenses des SEGMA relevant du domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle et de la formation continue:

		Prévision des Dépenses	Dépenses réalisées	Taux de réalisation
SEGMA opérant dans le secteur du tourisme		92 215 822,05	70 916 470,83	77%
SEGMA opérant dans le secteur de l'agriculture et de la pêche maritime	Instituts et centres de formation dans le domaine agricole	107 709 042,74	41 508 114,67	39%
	Instituts et centres de formation dans le domaine de la pêche maritime	73 638 478,55	33 302 103,26	45%
Ecoles opérant dans le domaine de l'énergie et des mines		13 658 509,49	8 714 975,69	64%
Autres écoles et instituts de formation	Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée	39 535 717,08	19 890 671,87	50%
	Ecole des Sciences de l'information	7 303 499,29	4 238 064,61	58%
	Institut Supérieur de l'Information et de la Communication	22 249 568,32	5 534 633,95	25%
	Ecole Nationale d'Architecture	39 710 761,23	22 026 106,01	55%
	Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme	11 072 338,42	4 049 277,08	37%
	Institut Royal de Formation des Cadres	14 400 000,00	9 337 353,13	65%
	Institut Supérieur des Etudes Maritimes	21 477 545,43	8 815 675,58	41%
	Services de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier	6 455 540,00	4 308 668,22	67%
	Ecole Nationale d'Administration	5 809 697,36	5 731 051,59	99%
Autres SEGMA		152 328 014,94	14 693 632,71	10%
Total		607 564 534,90	253 066 799,20	42%

3.1.2.2. Réalisations physiques

3.1.2.2.1. SEGMA opérant dans le secteur du tourisme et de l'artisanat

Le nombre total des SEGMA de formation du secteur du tourisme et de l'artisanat s'élève à 23. Ils se répartissent comme suit :

- 17 instituts et centres de formation rattachés au département du tourisme ;
- 6 instituts et centres de formation relevant du département de l'artisanat.

3.1.2.2.1.1. Instituts et centres de formation en hôtellerie et gestion touristique

Véritable instrument de la stratégie touristique, les entités de formation relevant du département du tourisme se composent de 16 instituts, écoles et centres ainsi qu'une division de la carte de la formation professionnelle. La mission principale de ces établissements est de doter le secteur en ressources humaines qualifiées dans les différentes filières de l'hôtellerie et du tourisme.

Répartis sur l'ensemble du territoire national, ces établissements dispensent la formation selon les quatre niveaux suivants :

- **Niveau Supérieur** : dispensé par l'Institut Supérieur International du Tourisme de Tanger (ISITT) ;
- **Niveau Technicien spécialisé** : dispensé par trois Instituts Spécialisés de Technologie Hôtelière et Touristique se trouvant à Mohammedia, Agadir et Marrakech ;
- **Niveau Technicien** : dispensé par huit Instituts de Technologie Hôtelière et Touristique se trouvant à El Jadida, Erfoud, Fès (2 centres), Ouarzazate, Saïdia, Salé et Tanger ;
- **Niveau Qualification** : dispensé par quatre Centres de Qualification Professionnelle Hôtelière et Touristique à Asilah, Benslimane, Casablanca et Rabat.

Afin de contribuer à l'édification d'un tourisme de qualité durable et responsable, un contrat relatif aux Ressources Humaines en hôtellerie pour la période 2008-2012 a été signé en date du 14 juin 2008 à l'occasion de la tenue des 8^{ème} assises du Tourisme de Tétouan. Ce contrat vise à apporter une réponse adaptée à la question des Ressources Humaines tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Au terme des deux premières années de mise en œuvre dudit contrat, les objectifs quantitatifs ont été atteints et certaines actions visant l'amélioration de la qualité de la formation ont été menées avec succès. Ainsi, les efforts déployés dans ce cadre ont permis les réalisations suivantes:

■ Sur le plan quantitatif :

Le nombre des inscrits dans les formations professionnelles- résidentielles est passé de 3835 au titre de l'année 2007-2008 à 4600 au cours de l'année 2009-2010. Quant au nombre de lauréats, il est passé de 1685 en 2008 à 2075 en 2009, soit une augmentation de 19%.

■ Sur le plan qualitatif :

En vue d'améliorer la qualité de la formation et sa mise en adéquation avec les besoins des professionnels, plusieurs actions ont été engagées. Il s'agit en l'occurrence des axes d'intervention suivants :

- la restructuration des programmes de formation;
- le renforcement et le perfectionnement des formateurs ; et
- la révision, en coordination avec les universités, de 10 filières et la création de 3 autres.

Les programmes d'action au titre des années 2010 et 2011 desdits établissements de formation visent l'atteinte des objectifs suivants :

- l'inscription de 5.198 étudiants et stagiaires en 2010 et 5.587 en 2011 ; et
- la délivrance de 2.400 diplômes en 2010 et 2.424 en 2011.

3.1.2.2.2- SEGMA opérant dans le secteur de l'agriculture et de la pêche maritime

Les SEGMA opérant dans le secteur de l'agriculture et de la pêche maritime, sont au nombre de 14 et sont répartis comme suit :

- ▣ 7 écoles et instituts de formation et un service des lycées agricoles relevant du département de l'agriculture ;
- ▣ 5 instituts et un centre de formation rattachés au département de la Pêche Maritime.

3.1.2.2.2.1. Instituts et écoles de formation opérant dans le domaine agricole

Les établissements de formation régis en SEGMA et relevant du Département de l'Agriculture, sont au nombre de 8. Ces entités contribuent à la mise à niveau et à l'amélioration de la performance et de la compétitivité des entreprises et des unités de production dans les différentes filières agricoles, en mettant à leur disposition des ressources humaines qualifiées, opérationnelles et compétentes. Il s'agit, en l'occurrence, des SEGMA suivantes :

- ▣ Les 3 Instituts Techniques Agricoles (ITA) de la Chaouia, de Tiflet et de Sahel Boutaher Taounat ;
- ▣ L'Institut des Techniciens Spécialisés en Mécanique Agricole et Equipement Rural (ITSMAER) de Bouknadel ;
- ▣ L'Institut Royal des Techniciens Spécialisés en Elevage (IRTSE) de Fouarat ;
- ▣ L'Ecole d'Agriculture (EA) de Témara ;
- ▣ L'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) ;
- ▣ Le Service des Lycées Agricoles (SLA).

Les missions desdits établissements s'articulent autour des principales actions suivantes :

- ▣ assurer la formation initiale diplômante, dans les domaines liés à l'agriculture, des techniciens spécialisés, des techniciens et des ouvriers qualifiés en mode de formation par alternance ;
- ▣ former des Ingénieurs des Eaux et Forêts du Maroc et assurer une coopération internationale dans ce domaine avec des pays du Maghreb, de l'Afrique au Sud du Sahara et du Moyen Orient ;
- ▣ dispenser la formation en cours d'emploi aux ouvriers d'exploitations agricoles ;
- ▣ former les maîtres de stage ;

- animer et enrichir des manifestations scientifiques et techniques dans le cadre de séminaires, congrès, colloques et ateliers aussi bien au niveau national qu'international ;
- assurer la formation par apprentissage au profit des jeunes ruraux déscolarisés, dispensée dans un cadre partenarial avec d'autres centres et structures de formation à l'échelle régionale ;
- assister et former les jeunes promoteurs, pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets agricoles ;
- conseiller les professionnels dans les domaines techniques liés à l'agriculture ;
- contribuer aux actions d'alphabétisation fonctionnelle des populations rurales ; et
- assurer le suivi et l'appui à l'insertion des lauréats.

Ces écoles et instituts participent activement à la réalisation de l'objectif du plan Maroc Vert consistant à former 60.000 apprentis à l'Horizon 2015. En effet, lesdits SEGMA jouent un rôle primordial dans l'exécution des plans agricoles régionaux qui ont fait l'objet de 16 conventions signées à Fès le 11 avril 2009 entre le gouvernement et l'ensemble des régions. Ces Plans entrent dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie nationale dans le domaine agricole à l'horizon 2020, portée par le «Plan Maroc vert» qui vise la promotion de l'agriculture nationale et le renforcement de sa compétitivité en vue d'en faire un moteur de croissance de l'économie nationale.

Les principales actions réalisées par lesdits SEGMA au cours des trois dernières années se présentent comme suit :

Etablissement	Indicateur	2006-2007	2007-2008	2008-2009
ITSMAER Bouknadel	Effectif inscrit	131	136	141
	Formation par apprentissage	789		
ITA de Tiflet, Chaouia et Sahel Boutaher	Effectif inscrit	164	150	207
	Formation par apprentissage	594		
IRTSE de Fouarat	Effectif inscrit	160	159	155
	Formation par apprentissage	474		

L'Ecole Nationale Forestière a assuré, pour sa part, au cours de l'année 2008-2009 la formation au profit de quatre promotions (41^{ème}, 40^{ème}, 39^{ème}, et 38^{ème}). Cette année académique a débouché sur la sortie des lauréats de la 38^{ème} promotion composée de 22 ingénieurs.

Les principales actions menées au cours des 3 dernières années ont porté sur l'amélioration de la qualité de la formation et les conditions d'hébergement des élèves à travers les mesures suivantes :

- l'élaboration des programmes de formation selon l'approche par compétence ;
- la mise à niveau des ressources humaines par le biais de la formation des gestionnaires, des formateurs et des animateurs dans le domaine de l'ingénierie de formation et de la pédagogie de la formation par apprentissage ;

- ❑ la construction, l'aménagement et la réhabilitation des bâtiments pour améliorer les conditions d'hébergement des stagiaires et renforcer la capacité d'accueil des établissements ;
- ❑ l'organisation des sessions de formation continue au profit des agriculteurs, des maîtres de stage, des maîtres d'apprentissages et des lauréats ;
- ❑ l'organisation des ateliers, des journées d'information et de formation au profit des vulgarisateurs sur les nouvelles techniques agricoles ;
- ❑ l'élaboration des programmes de formation selon les besoins des professionnels des différentes filières de production ; et
- ❑ la signature des conventions de coopération avec des organismes nationaux et étrangers.

Le programme d'action de ces établissements au titre de la période 2010-2011 s'aligne sur les axes stratégiques du plan Maroc Vert. Il vise notamment la réalisation des actions suivantes :

- ❑ l'augmentation des effectifs des stagiaires dans le cadre de la formation initiale selon les nouveaux métiers définis par les études de planification ;
- ❑ le renforcement des capacités des établissements en matière de formation par apprentissage ;
- ❑ l'organisation des sessions de formation au profit des formateurs du personnel d'encadrement pédagogique et administratif ;
- ❑ le développement des relations de partenariat dans le cadre de la formation et du développement de la recherche avec des organismes et des institutions à l'intérieur et à l'extérieur ;
- ❑ l'actualisation des outils pédagogiques de suivi et d'évaluation des stagiaires ;
- ❑ l'équipement et l'informatisation des bâtiments pédagogiques et administratifs ; et
- ❑ la mise en valeur des terrains et exploitations agricoles mis à la disposition desdits établissements en vue d'améliorer leurs recettes propres.

3.1.2.2.2. Instituts et centre de formation dans le domaine de la pêche maritime

Les établissements de formation maritime régis en SEGMA, constituent les outils incontournables d'intervention du département de la Pêche Maritime pour la mise en œuvre de ses axes stratégiques, dont la finalité est de développer les compétences et d'améliorer l'encadrement de la pêche maritime.

Implantés dans les principaux centres de la pêche maritime, les entités concernées par cette activité sont au nombre de six. Il s'agit, en l'occurrence, de:

- ❑ l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) d'Agadir ;
- ❑ Quatre Instituts de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) se trouvant à Al Hoceima, Safi, Tan Tan et Laâyoune ;
- ❑ Centre de Qualification Professionnelle Maritime (CQPM) à Larache.

Les principales missions de ces établissements s'articulent autour des deux axes suivants :

- assurer la formation initiale des ressources humaines nécessaires à la conduite, l'exploitation et la maintenance de la flotte de pêche et des unités d'industrie de pêche ; et
- organiser des cycles de formation continue, d'alphabétisation, de vulgarisation de perfectionnement et de recyclage en vue de contribuer à la promotion professionnelle des marins en activité.

Les actions réalisées par lesdits SEGMA au cours des trois derniers exercices, se structurent en fonction des domaines d'intervention comme suit :

■ **Au niveau de la formation :**

La formation dispensée par les six établissements érigés en SEGMA et les autres établissements de formation (3) est organisée en trois modes : la formation initiale résidentielle (FIR), la formation professionnelle alternée (FPA) et la formation professionnelle par apprentissage (FPPA). Le tableau ci-après présente les lauréats des établissements en question :

Etablissements	2007		2008		2009	
	FIR et FPA	FPP	FIR et FPA	FPP	FIR et FPA	FPP
ISPM d'AGADIR	57	110	55	141	65	155
ITPM D'AL HOCEIMA	77	154	77	154	56	169
ITPM de SAFI	45	165	42	203	50	192
ITPM de LAAYOUNE	19	-	23	187	18	202
ITPM de TAN TAN	52	243	52	229	89	207
CQPM de LARACHE	36	395	38	237	41	406
CQPM de DAKHLA	31	47	16	45	23	30
CQPM de CASABLANCA	44	345	49	209	29	264
CQPM de NADOR	-	-	-	-	-	128
Total	361	1.064	352	1.405	371	1.753

■ **En matière de promotion professionnelle :**

La promotion professionnelle consiste notamment en la mise en œuvre des programmes de formation continue, de vulgarisation et d'alphabétisation en vue de qualifier le personnel opérant dans le secteur. Ces programmes ont bénéficié à un effectif global de près de 12.000 personnes au cours des années 2007, 2008 et 2009.

■ **Formation continue et vulgarisation :**

Le tableau, ci-après, présente le nombre d'actions réalisées (NAR) et les effectifs ayant bénéficié de ces modes de formation au cours des dernières années :

Etablissements	2007		2008		2009	
	NAR	Effectif	NAR	Effectif	NAR	Effectif
ISPM AGADIR	33	2 468	27	1 183	35	2 005
ITPM TAN TAN	43	3 185	60	3 016	52	1 779
ITPM SAFI	36	1 772	22	811	38	1 316
ITPM LAAYOUNE	34	3 405	44	2 146	48	3 844
ITPM AL HOCEIMA	43	2 283	25	1 520	82	3 558
CQPM LARACHE	52	3 392	64	2 593	31	1 063
CQPM DAKHLA	9	1 689	9	1 573	23	3 489
CQPM CASABLANCA	86	2 738	50	1 514	53	1 677
TOTAL	336	20 932	301	14 356	362	18 731

 **Alphabétisation fonctionnelle :**

Les effectifs formés et les certificats délivrés dans le cadre de l'alphabétisation fonctionnelle sont récapitulés dans le tableau suivant :

Etablissement	2007		2008		2009	
	Effectif formé	Certificats délivrés	Effectif formé	Certificats délivrés	Effectif formé	Certificats délivrés
ISPM AGADIR	70	36	61	22	211	53
ITPM TAN TAN	43	-	23	46	40	12
ITPM SAFI	289	73	171	135	46	41
ITPM LAAYOUNE	40	8	219	47	108	48
ITPM AL HOCEIMA	567	197	278	133	182	43
CQPM LARACHE	247	71	615	355	1.223	296
CQPM DAKHLA	40	08	95	62	0	0
CQPM CASABLANCA	490	270	268	62	298	41
TOTAL	1.786	663	1.730	862	2.108	534

Le programme d'action de ces établissements pour les années 2010 et 2011 vise essentiellement à atteindre les objectifs suivants :

-  faire bénéficier de la formation initiale un effectif global de 2.945 stagiaires en 2010 et 3.120 en 2011 ;
-  dispenser la formation continue et de vulgarisation à un effectif global de 22.950 personnes en 2010 et 24.400 en 2011 ; et
-  cibler un effectif global à alphabétiser de 2.450 personnes en 2010 et 2.400 en 2011.

Le tableau ci-après présente la ventilation de ces effectifs par établissement de formation et par année comme suit :

Etablissements	Formation initiale		Formation continue et vulgarisation		alphabétisation	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
ISPM AGADIR	655	700	2.800	3.200	400	350
ITPM TAN TAN	520	550	6.000	6.250	500	400
ITPM SAFI	440	470	3.150	3.400	400	450
ITPM LAAYOUNE	440	460	3.400	3.400	400	400
ITPM AL HOCEIMA	450	470	3.450	3.800	400	450
CQPM LARACHE	440	470	4.150	4.350	350	350
TOTAL	2 945	3 120	22 950	24 400	2 450	2 400

3.1.2.2.3- Ecoles opérant dans le domaine de l'énergie et des mines

Les écoles relevant du département de l'énergie et des mines sont au nombre de deux à savoir l'Ecole des Mines de Marrakech et l'Ecole Pratique des Mines de Touissit d'Oujda. Le premier établissement forme des techniciens spécialisés (Bac +2) en géologie appliquée, en exploitation des mines et carrières, en chimie industrielle et en électromécanique. Le second, se charge de la formation des techniciens en topographie et en électromécanique.

L'objectif recherché est de mettre à la disposition des opérateurs des secteurs minier, industriel et public des ressources humaines dotées de connaissances scientifiques, techniques, technologiques et pratiques suffisantes.

A cet effet, la formation comprend des cours théoriques (40%) et un volet pratique (60%) réalisé souvent en partenariat avec les entreprises industrielles, sous formes de visites techniques, des excursions géologiques, des actions de formations et de stages au sein des entreprises.

En outre, ces établissements effectuent des cycles de formation continue, participent à la recherche scientifique et technologique et organisent des séminaires sur des sujets ayant trait à l'activité minière.

Le tableau ci-après présente la ventilation des stagiaires concernés par année et par niveau de formation comme suit :

	2006/2007	2007/2008	2008/2009	Total
Techniciens				
Inscrits	42	46	45	133
Lauréats	41	41	43	125
Techniciens Spécialisés				
Inscrits	97	105	107	309
Lauréats	40	48	48	136

Le taux d'insertion des lauréats des deux établissements est d'environ 100% pour les étudiants n'ayant pas opté pour la poursuite de leurs études.

Par ailleurs, et afin d'améliorer les conditions de formation et de résidence des étudiants, les deux écoles ont réalisé, au cours des trois dernières années, des actions ayant pour objet le

renforcement du matériel technique et informatique dédié à la formation, l'actualisation des programmes de formation, la rénovation et l'enrichissement de la bibliothèque ainsi que l'équipement de l'internat.

Les programmes d'action des deux SEGMA au titre des années 2010 et 2011 portent essentiellement sur :

- la construction d'un immeuble d'une superficie de 500 m² destiné à augmenter la capacité d'accueil de l'Ecole des Mines de Marrakech à 180 étudiants ;
- la construction au niveau de l'école pratique des mines de Touissit de six salles de cours et d'une salle de conférence ;
- l'achèvement de l'extension de l'internat de l'école pratique des mines de Touissit en prévision de l'augmentation de la capacité d'accueil de l'Ecole ;
- le changement du niveau de formation à l'école de Touissit d'Oujda, de technicien en technicien spécialisé ; et
- l'équipement, en matériel nécessaire, des ateliers, des laboratoires et des amphithéâtres de l'Ecole des Mines de Marrakech.

3.1.2.2.4- Autres écoles et instituts de formation

Les écoles et instituts agissant dans divers domaines sont au nombre de 14. Leurs programmes de formation concernent notamment l'architecture, l'aménagement et de l'urbanisme, l'administration, l'économie appliquée et les statistiques, les sciences de l'information et de la communication, le transport maritime, le sport, et la formation aux engins et à l'entretien routiers.

3.1.2.2.4.1- Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée

Relevant du Haut commissariat au Plan, l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA) est un établissement de formation des cadres supérieurs dans les domaines de la statistique, de l'économie appliquée, de la finance-actuariat, de l'informatique, de la démographie et de la recherche opérationnelle.

Depuis sa création, l'INSEA a formé plus de 3000 ingénieurs opérant dans les différents secteurs. Les réalisations au cours des trois dernières années ont porté notamment sur les opérations suivantes :

- la mise à niveau organisationnelle de l'institut tendant à améliorer les procédures et les méthodes de gestion ;
- la mise en œuvre de la réforme pédagogique à travers la préparation des contenus pédagogiques et des cahiers des normes pédagogiques ;
- la poursuite des engagements pris dans le cadre de l'initiative 10.000 ingénieurs en relevant le nombre des inscrits de 504 étudiants en 2008 à 580 en 2009 ; et
- l'organisation du concours national commun, la préparation de nouveaux projets de coopération et l'organisation d'activités parascolaires.

Le programme d'action de l'INSEA au titre des années 2010 et 2011 porte principalement sur :

- l'équipement des salles de cours, des amphithéâtres et de l'internat ; et
- la poursuite des travaux d'entretien et de réparation des bâtiments administratifs.

3.1.2.2.4.2- Ecole des Sciences de l'Information

L'Ecole des Sciences de l'Information (ESI), qui relève du Haut Commissariat au Plan, a pour principales missions :

- assurer la formation de base au profit des bibliothécaires, des documentalistes et des archivistes ainsi que de nouveaux profils spécialisés dans la conception et la gestion de systèmes d'information pour répondre aux exigences du marché ;
- dispenser la formation continue destinée à ses lauréats notamment en matière d'utilisation des NTIC ; et
- contribuer à la promotion de la recherche et développement dans les domaines qui ont trait principalement aux technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à la conception aussi bien de bases de données que des systèmes d'information.

Les actions menées par l'ESI durant les trois dernières années visent l'amélioration de la formation dispensée aux étudiants. Il s'agit notamment de :

- l'élaboration d'un plan de développement de l'école (2009-2013) ;
- la mise à niveau et le renouvellement du parc informatique par l'acquisition des ordinateurs et des logiciels ;
- la mise à niveau du fonds documentaire afin de satisfaire les besoins des enseignants et des étudiants en matière de formation et de recherche ; et
- la rénovation des classes et des bureaux administratifs et l'équipement de la salle de conférence en matériel nécessaire.

Au cours de l'année universitaire 2009-2010, l'ESI a augmenté le nombre de ses étudiants qui est passé de 80 à 120 étudiants en 1^{ère} année. Egalement, l'année 2009 a été marquée par le lancement du projet de texte portant sur la réorganisation de l'ESI visant l'accompagnement du développement du pays et la satisfaction de ses besoins sur la base des mutations que connaît le domaine des sciences de l'information au Maroc et à l'étranger.

L'évolution des effectifs formés dans le cadre de la formation initiale durant la période 2007-2010 se présente comme suit :

Année universitaire	Effectif global des étudiants	Cycle des Informatistes CI	Cycle des informaticiens spécialisés CIS	Lauréats CI	Lauréats CIS
2007-2008	329	305	24	71	5
2008-2009	344	321	23	69	14
2009-2010	387	368	19	-	-
Total	1060	994	66	140	19

Le programme d'action de l'ESI pour les années 2010 et 2011, porte notamment sur les opérations suivantes :

- la mise en œuvre de la réforme de l'École et de ses cursus de formation ;
- le renforcement du corps professoral de l'école à travers le recrutement de nouveaux enseignants ;
- l'augmentation de la capacité d'accueil de l'établissement en procédant à l'extension de l'école et à la construction d'un internat et d'un restaurant ;
- la mise à niveau du parc informatique et du fonds documentaire de l'ESI ; et
- le réaménagement des salles de cours et de la bibliothèque de l'école.

3.1.2.2.4.3- Institut Supérieur de l'Information et de la Communication

L'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) est un établissement de l'enseignement supérieur spécialisé dans la formation aux métiers du journalisme et de la communication des organisations. Il a pour principales missions :

- assurer la formation initiale, théorique et pratique des ressources humaines destinées à évoluer dans les institutions médiatiques publiques et privées, les organisations non gouvernementales et les organismes internationaux ;
- organiser des cycles de perfectionnement et de formation continue dans les domaines de sa spécialisation au moyen de séminaires ;
- promouvoir la recherche scientifique et académique dans les domaines des médias et de la communication des organisations ; et
- réaliser des études au profit des administrations, des établissements publics, des collectivités locales et du secteur privé.

Pour s'inscrire dans la dynamique de mise à niveau du secteur de la communication, eu égard aux mutations intervenues dans le champ médiatique marocain, l'ISIC a entamé ces dernières années un processus de refonte de ses cursus et de réforme de ses méthodes de travail.

Ledit institut a assuré au titre de la période 2007-2009 la formation de base au profit de trois promotions de journalistes composées en moyenne annuelle de 45 étudiants.

Au titre du programme d'action pour les années 2010-2011, l'ISIC prévoit la réalisation des opérations suivantes :

- l'acquisition du logiciel de collecte et traitement de donnée statistiques SPSS pour le centre de recherche, des études en information et des sondages (CREISO) ;
- l'acquisition de logiciels de production et de protection du réseau ;
- l'équipement d'un studio, de trois unités de tournage et de trois stations de montage vidéo numérique en matériel nécessaire ; et

- le renforcement des capacités du personnel enseignant et administratif et technique de l'ISIC (30 personnes) à travers l'organisation des sessions de formation continue.

3.1.2.2.4.4- Ecole Nationale d'Architecture

L'Ecole Nationale d'Architecture (ENA) est un établissement de l'enseignement supérieur placé sous la tutelle du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace. Régie en SEGMA, les principales missions de cette école consistent en la formation des spécialistes aux arts et techniques de l'architecture, de la construction et de l'urbanisme, la contribution à la recherche et à la diffusion des connaissances dans les domaines liés à l'architecture.

Première école d'architecture au Maroc, l'ENA, depuis sa création en 1980, a assuré la formation de plus de 1.500 architectes répartis sur l'ensemble du territoire national.

L'évolution des effectifs des inscrits et des lauréats de l'ENA au cours de la période 2007-2009 se présente comme suit :

Années	2007	2008	2009	Total
Inscrits	65	65	150	280
Lauréats	70	94	60	224

Les actions réalisées durant les trois derniers exercices ainsi que les indicateurs d'activités de cet établissement se résument comme suit :

Au niveau pédagogique et scientifique :

formation initiale :

-  l'augmentation du nombre des inscrits au niveau des trois antennes de l'ENA (Rabat, Fès et Tétouan) de 65 en 2009 à 150 en 2010 ;
-  la revalorisation et la réforme des diplômes par l'amélioration de leur contenu, des modalités de soutenances et des critères d'évaluation ;
-  la création de nouveaux studios dédiés à l'architecture du paysage et du patrimoine ainsi qu'un laboratoire multimédia réservé à l'infographie, l'image de synthèse et l'audiovisuelle ; et
-  le renforcement du corps professoral à travers le recrutement de 4 enseignants permanents et le lancement de la procédure de recrutement de 4 autres enseignants et de 6 vacataires.

Recherche et activités scientifiques :

-  la réouverture du Master sur le patrimoine architectural et urbain ;
-  la finalisation du programme de formation pour la mise en place de formation diplômante sur le renouvellement urbain ;

- ✚ la formation de 3 promotions en DESA et une promotion, en cours, en doctorat dans le cadre du cycle doctoral « Architecture et Urbanisation des territoires » organisé à l'ENA en partenariat avec le département de Géographie de l'Université Mohammed V ;
- ✚ la mise en place et l'exploitation des laboratoires didactiques et de recherche (Laboratoire Terre, Laboratoire Patrimoine, Laboratoire de recherche Habitat, etc.) ;
- ✚ la mise en place d'une structure chargée de promouvoir la recherche à l'ENA dans les domaines liés à son activité ;
- ✚ l'exploitation et la mise en activité du Centre de Recherche du Patrimoine et de la Terre de Marrakech ;
- ✚ la création de l'Association Marocaine de la Recherche en Architecture et en Urbanisme ;
- ✚ la participation à l'élaboration du projet de normes parasismiques ; et
- ✚ le démarrage du projet d'indexation et de numérisation du fonds documentaire dans la perspective de la création d'un centre national de documentation sur l'architecture.

➔ **Formation continue et relations avec les entreprises :**

- ✚ la création d'une nouvelle structure chargée de la formation continue et des relations avec les entreprises ;
- ✚ la réalisation de 13 formations destinées à des professionnels publics et privés portant sur des thèmes diversifiés ; et
- ✚ l'organisation de manifestations culturelles en collaboration avec des entreprises partenaires.

➔ **Activités para-pédagogiques :**

- ✚ l'organisation des activités para pédagogiques en appui à la formation initiale avec une moyenne annuelle de 41 actions, sous forme de conférences, de concours d'idées, de tables rondes, d'expositions et de journées d'études ; et
- ✚ la participation à des expositions internationales en relation avec les missions de l'ENA.

➔ **Coopération :**

- ✚ le jumelage entre l'ENA et l'Institut National des Beaux Arts à Tétouan ;
- ✚ la signature de 6 conventions de coopération internationale avec des établissements de formation et organismes étrangers.

📁 **Au niveau structurel et organisationnel :**

- ➔ l'intégration de l'ENA dans le système de gestion intégré de dépenses mis en place par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- ➔ l'adhésion de l'ENA à la fondation Mohammed VI des œuvres sociales ; et

- l'adhésion de l'ENA au processus de réforme de la gestion budgétaire. Dans ce cadre, l'Ecole a entamé la réflexion sur la réorganisation de ses structures administratives en vue de répondre au nouveau système de gestion basé sur la culture des résultats et de la performance.

En outre, l'Ecole a procédé à la poursuite des travaux d'aménagement et d'extension de ses locaux ainsi que l'informatisation et l'équipement de ses structures.

A travers son programme d'action pour la période 2010-2011, l'ENA s'attache à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la qualité de son enseignement et élargir le champ des formations offertes. Les principales actions prévues dans ce cadre portent sur :

- ▣ l'ouverture du site de l'ENA à Marrakech ;
- ▣ l'augmentation des effectifs des étudiants à travers l'admission de 190 candidats par promotion répartis sur les quatre antennes de l'ENA à savoir Rabat, Fès, Marrakech et Tétouan. L'objectif est de contribuer à la réduction du déficit en architectes dont souffre le pays ;
- ▣ la création de nouvelles filières de formation en application du système universel Licence/Master/Doctorat notamment les filières du patrimoine, de l'architecture du paysage ou du design ;
- ▣ la mise en place d'un master professionnel et d'une formation diplômante respectivement dans les domaines de l'efficacité énergétique et le renouvellement urbain ;
- ▣ la création d'un laboratoire sur la question de l'environnement ;
- ▣ l'organisation des concours d'idées au profit des étudiants en partenariat avec le secteur professionnel et le renforcement de la coopération avec d'autres pays ;
- ▣ l'augmentation du nombre de formations continues programmées annuellement et la diversification des champs d'intérêt et des thèmes proposés ; et
- ▣ la multiplication des partenariats avec les entreprises et les institutions privées ou publiques impliquées dans les champs de l'urbanisme et de l'architecture.

Par ailleurs, le budget d'investissement de l'ENA au cours des exercices 2010 et 2011 sera consacré notamment aux actions suivantes :

- ▣ la poursuite des travaux de construction de l'amphithéâtre et l'extension des bâtiments de l'ENA ;
- ▣ la poursuite de l'équipement des laboratoires didactiques, du centre de documentation et d'une imprimerie professionnelle ; et
- ▣ l'aménagement et l'équipement des sites délocalisés de l'ENA en vue d'assurer la formation des effectifs additionnels dans les meilleures conditions.

3.1.2.2.4.5- Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace, l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU) a été érigé en SEGMA à partir de 2000. Il a pour principales missions :

- ❑ former des cadres supérieurs spécialisés dans les techniques de l'aménagement et de l'urbanisme, destinés à servir dans les organismes publics et privés ;
- ❑ contribuer au développement de la recherche en matière d'organisation de l'espace et à la diffusion des connaissances dans ce domaine ;
- ❑ effectuer, pour le compte des administrations et établissements publics, des collectivités locales et des organismes privés, des études dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme ; et
- ❑ organiser et assurer des cycles de formation continue au profit du personnel du ministère et d'autres organismes publics et privés.

Les différentes actions menées par l'INAU au cours des trois dernières années, ont porté notamment sur :

a- la formation et la formation continue :

- ❑ L'organisation de séminaires, conférences et de stages sur le terrain au profit des étudiants de l'INAU ;
- ❑ L'organisation du concours d'accès au cycle supérieur de l'INAU ;
- ❑ La conception et la mise en œuvre des cycles de formations continues sur les thèmes suivants : « les procédures, examens et suivi des études d'impact environnemental », « l'aménagement et projet de territoire », « les Systèmes d'Information Géographiques », « Gouvernance urbaine », « Environnement et développement durable » ;
- ❑ L'organisation des tables rondes et des journées d'études sur des thèmes d'actualité dans les professions immobilières.

b- Etudes et recherches :

- ❑ Le lancement et réalisation des études se rapportant à « l'anthropologie de la migration au Maroc », « pratiques professionnelles et processus de production des villes nouvelles et grands ensembles urbains », « projet de ville de Oued Zem », « développement intégré des centres émergents de Deroua, Soualem-Trifia, Ouled Abdoune et Fedalatte » et « définition et mise en place d'un cadre juridique et institutionnel de gestion des forêts urbains et périurbains » ;
- ❑ Le démarrage et la poursuite des recherches sur les thèmes suivants : « faire la ville en périphérie », « l'agriculture urbaine comme facteur d'intégration de la ville, cas de la ville de Casablanca », « les dynamiques des populations et des territoires dans le grand Maghreb et le Sahara », « mobilisations collectives, mouvement associatif et procédure de mise en œuvre de l'INDH dans les quartiers cibles » ;

- ❑ L'appui méthodologique et technique du conseil régional de Rabat–Salé-Zemmour –Zaer dans la réalisation de la carte Digitale de la région.

c- Publications, communication et information

- ❑ L'initiation et publication de deux ouvrages dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme ;
- ❑ L'enrichissement et actualisation permanente de ses documents et archives par l'acquisition de nouveaux ouvrages, revues et publications ;
- ❑ La création d'une base de données pour la gestion et la valorisation des archives et sa mise à disposition aux chercheurs et à un large public à travers la technologie web.

Par ailleurs, et en vue de répondre aux besoins des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme en matière de formation et recherche-action, l'INAU s'est vu accréditer des formations professionnelles diplômantes suivantes :

- ❑ Master en Territoire et Aménagement des Risques ;
- ❑ Master en Géomatique et Développement Territorial ;
- ❑ Doctorat en Gouvernance Urbaine.

Pour les années 2010 et 2011, le programme d'action de l'INAU porte essentiellement sur :

- ❑ La poursuite des activités pédagogiques courantes de l'établissement et réalisation des programmes de formation continue et de perfectionnement ;
- ❑ L'organisation des séminaires, des journées d'études et des tables rondes sur des sujets inhérents à l'aménagement du territoire ;
- ❑ Le renforcement des compétences des nouveaux présidents de communes dans le domaine de la gestion urbaine ;
- ❑ La poursuite et lancement de nouvelles études et recherches relatives à l'urbanisme et l'aménagement de l'espace en collaboration avec d'autres partenaires.

3.1.2.2.4.6- Institut Royal de Formation des Cadres

Relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'Institut Royal de Formation des Cadres (IRFC) se charge essentiellement de la formation des cadres dans le domaine de la jeunesse, de la promotion féminine de la protection de l'enfance et du sport.

Cet institut gère les centres de formation de Rabat (Yacoub El Mansour) et le centre Moulay Rachid des sports.

Les principales actions menées au cours de l'année 2009 portent sur :

- La mise à niveau des infrastructures et renouvellement des moyens logistiques de fonctionnement ;
- L'aménagement des locaux techniques et des installations d'accueil et d'hébergement et le renouvellement de leur matériel ;
- Le renouvellement du parc informatique, du matériel didactique et du matériel de cuisine.

Le programme d'action de cet institut pour les années 2010 et 2011 se présente comme suit:

- Le lancement d'une licence professionnelle dans les filières de l'entraînement sportif, animation socio culturelle et l'éducation des jeunes enfants ;
- Le lancement d'un master spécialisé en management du sport ;
- Le réaménagement total de l'institut et la mise à niveau du Centre National des Sports Moulay Rachid ;
- Le réaménagement du centre Yacoub El Mansour à travers la construction d'un amphithéâtre et deux salles polyvalentes et la mise à niveau des blocs d'hébergement des classes et du restaurant.

3.1.2.2.4.7- Institut Supérieur des Etudes Maritimes

Relevant du Ministère de l'Équipement et des Transports, l'Institut Supérieur des Etudes Maritimes (ISEM) a pour principales missions de :

- Dispenser un enseignement supérieur pour la formation de cadres nécessaires aux différentes branches de l'activité maritime ;
- Entreprendre des études et des recherches nécessaires à la formation maritime ;
- Assurer la formation et le perfectionnement du personnel des opérateurs de transport maritime.

Les effectifs des étudiants en formation et des lauréats au titre des trois dernières années se présentent comme suit :

	2006/2007	2007/2008	2008/2009	Total
Effectif des inscrits	173	191	210	574
Effectif des lauréats	52	61	68	181

L'ISEM a, par ailleurs, conclu des conventions pour la formation du personnel de certains ports étrangers et a signé des conventions avec les sociétés de transport maritime.

Dans le but d'améliorer ses prestations en faveur de ses usagers, l'ISEM a préparé deux projets de textes. Le premier concerne la refonte de son statut et le second a trait à la fixation des tarifs des différentes prestations rendues.

Poursuivant ses efforts de mise à niveau de ses différentes infrastructures, l'ISEM a mené au cours des trois dernières années les actions suivantes :

- l'adoption d'un nouveau référentiel du système de normes de qualité de l'ISEM ;
- la réalisation des travaux d'isolement du circuit d'eau potable et d'électricité de l'établissement par rapport aux logements de fonction ;
- la remise en état de l'étanchéité de certains locaux de l'ISEM ;
- la réalisation des travaux d'aménagement des locaux administratifs ; et
- l'aménagement de la piscine de l'ISEM.

Le programme d'action de l'ISEM au titre des exercices 2010 et 2011, prévoit la réalisation des opérations suivantes :

- l'équipement de l'institut en matériel nécessaire ;
- la poursuite de la mise à niveau du parc informatique de l'Institut ;
- la construction de la salle de conférences et des annexes ;
- la réalisation des travaux d'aménagements des bâtiments administratifs et pédagogiques ;
- la poursuite de la remise en l'état de l'étanchéité des locaux de l'ISEM ; et
- la réhabilitation de l'installation sanitaire de l'internat.

3.1.2.2.4.8- Service de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier

Le Service de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier (SFEER) a pour principale mission d'assurer des prestations de formation, de recyclage et de perfectionnement des agents et techniciens des administrations, et ce dans le but rehausser leur niveau de qualification dans les domaines suivants :

- La maintenance des engins des travaux publics ;
- L'entretien, la maintenance et l'extension du réseau routier ;
- La gestion de la maintenance des engins du Transport Routier.

Au cours de la période 2007-2009, le Service de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier a formé 3.051 stagiaires dont 240 venant des pays africains francophones. La ventilation de l'effectif des stagiaires nationaux par domaine de formation et par année se présente comme suit :

Année	Entretien routier	Mécanique	Gestion	Conduite	Total
2007	529	70	-	241	840
2008	554	95	-	212	861
2009	650	115	25	320	1110
TOTAL	1733	280	25	773	2811

En plus de la formation initiale, ledit service a réalisé au cours de la même période plusieurs actions se rapportant notamment aux aspects suivants :

- ▣ le recensement des besoins en formation des clients potentiels du SFEER ;
- ▣ la diffusion des programmes de formation aux différents organismes ;
- ▣ le lancement de la réalisation de 3 applications informatiques pour la gestion de la formation, de l'internat et du parc du matériel roulant et du magasin ; et
- ▣ L'équipement, aménagement et réhabilitation de l'internat, des classes et des bureaux dudit service.

Par ailleurs, le Service de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier a entrepris des actions de rationalisation des dépenses afférentes à l'eau, à l'électricité, au téléphone et au carburant.

Le programme d'action de ce SEGMA pour les années 2010 et 2011 prévoit la réalisation des opérations suivantes :

- ▣ la construction d'un local pour l'entretien préventif du matériel roulant ;
- ▣ la réhabilitation de l'internat ;
- ▣ l'équipement des salles en matériel nécessaire ;
- ▣ le développement de la formation en chantiers réels ; et
- ▣ le développement des partenariats avec d'autres instituts de formation dans le domaine des travaux publics.

3.1.2.2.4.9- Ecole Nationale d'Administration

L'Ecole Nationale d'Administration (ENA), relevant du département chargé de la modernisation des secteurs publics, a pour principales missions de :

- ▣ Dispenser une formation initiale diplômante dans les domaines de l'administration générale, de la diplomatie, de l'économie et des finances ;
- ▣ Assurer la formation continue au profit des administrations publiques, des établissements publics et des collectivités locales ;
- ▣ Offrir des expertises et réaliser des consultations au profit des administrations ;
- ▣ Accompagner les efforts de modernisation de l'administration publique engagés par le ministère de tutelle.

Les principales réalisations de l'ENA au titre de la période 2007-2009 ont porté notamment sur :

- ▣ La formation initiale diplômante au profit d'environ 400 élèves par an dont 20% venant de pays arabes et africains ;

- ❑ L'organisation de plusieurs sessions de formation continue au profit des cadres de différentes administrations ;
- ❑ L'organisation de plusieurs manifestations scientifiques, réunions d'expertise et séminaires portant sur divers chantiers de modernisation de l'administration publique ;
- ❑ Le renforcement du partenariat à travers la participation aux activités de plusieurs organismes internationaux et l'accueil de plusieurs délégations de pays africains ;
- ❑ L'exécution de plusieurs projets de coopération portant sur la recherche et la formation avec différentes entités et établissements de formation étrangers ;
- ❑ L'organisation d'un cycle de conférences au profit de l'ensemble des élèves de l'école animé par des experts nationaux et étrangers ;
- ❑ Le renforcement et le renouvellement des moyens didactiques de l'ENA et l'enrichissement du fonds documentaire de la bibliothèque;
- ❑ La poursuite de l'aménagement et de la restauration des bâtiments de formation et des locaux administratifs de l'ENA.

Le plan d'action de l'ENA pour les années 2010 et 2011, prévoit la réalisation des opérations suivantes :

- ❑ La formation de 400 élèves par année au titre du cycle normal et du cycle supérieur en gestion administrative ;
- ❑ L'organisation de plusieurs sessions de formation continue au profit des différentes administrations publiques, semi-publiques et établissements publics;
- ❑ La poursuite de l'effort de l'équipement de l'ENA en matériel didactique, informatique et audio visuel ;
- ❑ Le renforcement des relations de coopération avec les associations et les organisations internationales opérant dans le domaine de la gestion publique.

3.1.2.2.4.10- Direction de formation des cadres administratifs et techniques (DFCAT)

La DFCAT a pour principales missions :

- ❑ La formation, le recyclage et le perfectionnement des cadres administratifs et techniques relevant du Ministère de l'Intérieur ;
- ❑ Le contrôle administratif et pédagogique des centres de formation relevant du Ministère de l'Intérieur et l'administration des centres de perfectionnement ;
- ❑ L'information et la formation des élus locaux en matière d'administration et de gestion des collectivités locales par l'organisation de conférences et de séminaires ainsi que la diffusion de publications et tout autre moyen d'information nécessaire ;

- La préparation et la collecte des études, recherches et statistiques en matière de formation confiées au Ministère de l'Intérieur ;
- Le développement de la coopération et de l'action internationale dans le domaine de la formation.

Les activités de la DFCAT au cours de l'exercice 2010 ont porté sur les axes suivants :

- L'ancrage du SEGMA au niveau de la Direction ;
- La restructuration du dispositif de formation ;
- L'institution d'une nouvelle Ingénierie de la formation dédiée aux Collectivités Locales ;
- La mise en œuvre des programmes de formation réalisés au profit des Collectivités Locales ;
- L'organisation des examens d'aptitude professionnelle pour le compte des Collectivités Locales.

En 2011, La DFCAT veillera à la réalisation des projets suivants :

- L'élaboration de la Vision Stratégique et de la Feuille de Route 2015 pour la formation au niveau des Collectivités Locales ;
- Le cadrage de la formation au niveau des collectivités locales dans le cadre d'une gestion des ressources humaines renouvelée et concertée ;
- La réorganisation et le repositionnement de la DFCAT dans le cadre d'un système renouvelé basé sur le professionnalisme, la performance, la qualité et la proximité ;
- Le lancement d'une réflexion pour la création d'un Institut National de Formation pour les Métiers des Collectivités Locales ;
- La réalisation des programmes de formation au profit des élus locaux et des fonctionnaires locaux ;
- L'élaboration d'une stratégie de communication et de marketing auprès des Collectivités Locales.

3.1.2.2.6.11- Division administrative relevant du Ministère de l'Economie et des Finances

Créé en 2008, le SEGMA intitulé « Division administrative » se charge principalement des missions ci-après :

- Concevoir et mettre en œuvre les programmes et actions de formation transverse au profit du personnel du MEF ;
- accompagner les actions de formation spécifique des directions de ce département et mettre à la disposition de ces entités le conseil et l'assistance requis en la matière ;

- ❑ concevoir et mettre en œuvre des programmes et des actions de formation au profit de tiers, notamment en appui aux réformes initiées par ce département ;
- ❑ mettre en œuvre les programmes d'insertion au profit des nouvelles recrues de ce département ;
- ❑ promouvoir les actions de conseil, d'étude et de recherche dans les domaines relevant des missions de ce département ;
- ❑ promouvoir l'échange de compétences et d'expériences au sein de ce département ainsi qu'avec son environnement.

Les actions de formation programmées au titre de l'année 2010 portent sur :

- ❑ La mise à niveau et perfectionnement des compétences du personnel relevant de l'ensemble des directions du Ministère ;
- ❑ le développement des compétences managérielles ; et
- ❑ l'accompagnement des réformes initiées par le ministère.

3.1.3. Domaine du sport et de la culture

Les SEGMA opérant dans le domaine du sport et de la culture sont au nombre de sept, dont 5 relèvent du Ministère de la jeunesse et des sports et 2 relèvent du Premier Ministère.

3.1.3.1. Réalisations financières

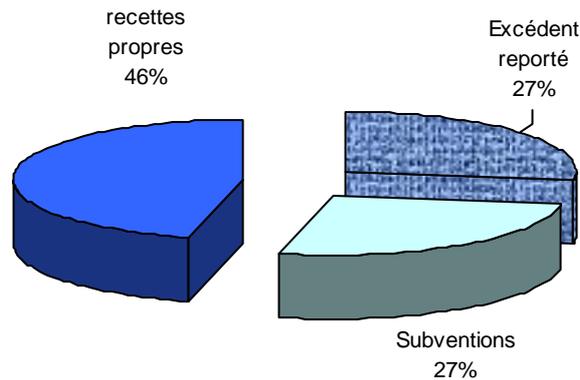
3.1.3.1.1. Ressources

Le montant total des ressources réalisées par les SEGMA relevant du domaine du sport et de la culture au titre de l'année 2009 a atteint 85,27 MDH contre des prévisions de 77,08 MDH, soit un taux de réalisation de près de 110,63%. La ventilation de ces ressources par nature se présente comme suit :

- ❑ Les recettes propres s'élèvent à 39,21 MDH soit 46% des ressources ;
- ❑ Les dotations budgétaires se chiffrent à 22,67 MDH représentant 27% des ressources ;
- ❑ Les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2008 et reportés sur l'année suivante représentent 23,38 MDH soit 27% des ressources totales.

Le graphique ci-après illustre la structure des ressources des SEGMA opérant dans le domaine du sport et de la culture en 2009.

Graphe 16 : La structure des ressources des SEGMA du domaine du sport et de la culture en 2009



3.1.3.1.2. Dépenses

Le montant total des dépenses d'exploitation et d'investissement réalisé par les SEGMA relevant du domaine du sport et de la culture s'élève à 59,7 MDH en 2009 contre des crédits ouverts de 77,08 MDH, soit un taux de réalisation de 77%.

Le tableau ci-après récapitule les réalisations en 2009 au titre des dépenses des SEGMA relevant du domaine du sport et de la culture:

	Prévision des Dépenses (en DH)	Dépenses réalisées (en DH)	Taux de réalisation
ROYAL GOLF DAR ES SALAM.	25 869 425,93	22 292 198,97	86%
CANDIDATURE DU MAROC POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE TANGER 2012.	2 033 079,27	0,00	0%
COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA.	16 577 664,25	14 535 459,18	88%
COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT.	7 719 077,88	6 743 042,13	87%
COMPLEXE SPORTIF DE FES.	4 645 185,13	3 098 885,49	67%
SERVICE DU CONTRÔLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES.	9 726 081,26	5 347 607,73	55%
COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNIKA.	10 509 861,08	7 683 931,55	73%
Total	77 080 374,80	59 701 125,05	77%

3.1.3.2. Réalisations physiques

3.1.3.2. 1. Les complexes sportifs Prince Moulay Abdellah de Rabat et Mohammed V de Casablanca et le complexe de Fès

Les principales missions de ces complexes sportifs sont :

- ❑ l'encadrement des écoles de sport qui sont au nombre de plus de 500 écoles réparties à travers le Royaume ;
- ❑ l'organisation de rencontres sportives nationales et internationales ;

- la promotion du sport à l'échelle régionale et nationale ; et
- l'organisation de manifestations artistiques, culturelles et politiques.

Le complexe sportif de Casablanca gère également une salle omnisport, une piscine olympique et le centre sportif et médical de Bourgogne destiné à l'hébergement et restauration des équipes nationales lors des concentrations sportives, ainsi que la base nautique de Mohammedia accueillant plus de 1.000 adhérents.

Au cours de l'année 2009, l'activité desdits complexes a porté sur l'organisation de plus de 300 manifestations sportives, culturelles et artistiques. Ont été également réalisées les principales actions suivantes :

- Mise à niveau des installations sportives ;
- Réalisation d'un terrain à gazon synthétique ;
- Réaménagement et mise à niveau du complexe de Fès ;
- Rénovation de la charpente métallique du Stade Olympique Prince Moulay Abdellah ;
- Réaménagement des cours de tennis et des terrains annexes du complexe de Rabat et de Casablanca ;
- Aménagement du Palais de Sports du complexe de Rabat ;
- Réalisation de la clôture du Stade Olympique de Fès.

Les programmes d'action pour les années 2010 et 2011 des trois complexes sportifs portent principalement sur :

■ **Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat :**

- Aménagement des accès du stade olympique;
- Réaménagement des sanitaires du stade olympique ;
- Entretien des postes électriques et rénovation de l'éclairage extérieur ;
- Aménagement des bâtiments du complexe.

■ **Complexe Mohammed V de Casablanca :**

- Rénovation de la station technique de traitement des eaux du bassin d'échauffement ;
- Equipement des bassins de natation en matériel nécessaire ;
- Réparation et remise en état de service des cameras de surveillance à l'intérieur et à la périphérie des deux salles couvertes avec extension de leurs systèmes d'exploitation ;
- Installation des cameras de surveillance au Centre d'Accueil de Bourgogne.

Complexe sportif de Fès :

-  Rénovation des vestiaires et aménagement des locaux sanitaires publics ;
-  Entretien des pelouses pour une meilleure garantie de la préservation de leur qualité et renforcement des conditions de sécurité des spectateurs et des joueurs ;
-  Réalisation d'un parc de jeux ;
-  Encouragement du partenariat avec le mouvement sportif régional.

3.1.3.2. 2. Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives

La principale mission de ce SEGMA est la gestion de 6 piscines couvertes à Fès, Marrakech, Kénitra, Tétouan, El Jadida et Oujda ainsi que le développement de la natation pour tous les âges et en particulier chez les jeunes.

Le nombre des bénéficiaires de ces piscines a augmenté pour atteindre 5.224 adhérents en 2009 contre 4.879 en 2008.

Le plan d'action de ce SEGMA pour les années 2010 et 2011 vise la réalisation des opérations suivantes :

-  La mise à niveau des structures techniques des piscines ;
-  l'élargissement de la base des pratiquants de natation ;
-  le renforcement de la sécurité dans toutes les piscines ;
-  l'aménagement des piscines de Fès, Marrakech et Kénitra ;
-  l'organisation du premier challenge des écoles de natation ; et
-  la modernisation du système de surveillance et d'accès aux piscines.

3.1.3.2.3. Le Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika

Relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports et érigé en SEGMA en 2001, ce complexe est destiné à abriter des activités liées à la jeunesse et à l'enfance, les rencontres de jeunes, les colonies de vacances pour enfants et adolescents, les séminaires, les sessions de formation, les activités éducatives, culturelles et sportives. Il est mis à la disposition des associations, des organismes et institutions œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de l'enfance ainsi que des particuliers et familles pour les activités d'estivage et de tourisme.

Grâce à sa proximité de deux grandes villes du Royaume et la qualité de ses services, ce complexe est devenu un espace incontournable pour beaucoup d'organismes de différents horizons. Les indicateurs d'activité de ce SEGMA durant la période 2008-2010 sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Organisme	Nombre d'activités			Nombre de nuitées			Nombre de bénéficiaires			
	Années	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Colonies de vacances		13	9	-	29 840	26 502	-	2 984	2 129	-
Politique		20	14	14	5 464	5 365	13 994	1 821	1 855	4664
Associations culturelles et sportives		38	46	37	2 760	5 145	7 786	920	1 956	2155
Etablissements publics et privés		23	29	23	4 320	6 155	6 882	1 440	1 926	2 293
Particuliers		280	194	95	1 400	934	210	280	934	95
Total		374	292	169	43 784	44 101	28 872	7 445	8 800	9 207

* Jusqu'au 31 mai 2010.

Le plan d'action de ce complexe au titre des années 2010 et 2011 vise l'amélioration de la qualité des prestations rendues et le renforcement de la capacité d'accueil. Les principales opérations prévues dans ce cadre concernent :

- Réfection et aménagement de l'ensemble des armoires électriques et entretien du poste de transformation ;
- Installation d'un groupe électrogène qui alimentera les locaux sensibles en cas de coupures d'électricité ;
- Remplacement des chauffe - eaux électriques existants par des chauffe - eaux solaires ;
- Réalisation d'un parcours pour le jogging.

3.1.4. Autres SEGMA opérant dans le secteur social

Les SEGMA classés dans cette catégorie sont au nombre de cinq et offrent des prestations à caractère social au profit des catégories spécifiques de la population. Il s'agit notamment des personnes handicapées, des pèlerins aux lieux saints de l'Islam, des détenus, des victimes des accidents de travail et de la communauté marocaine à l'étranger.

3.1.4.1. Réalisations financières

3.1.4.1.1. Ressources

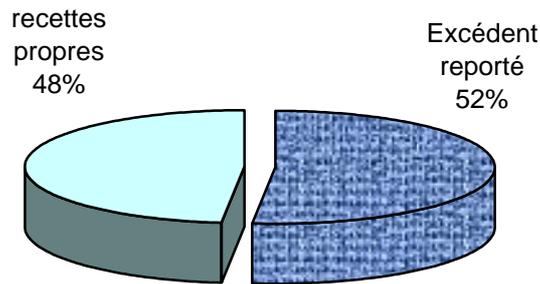
Le montant total des ressources réalisées par ces SEGMA au titre de l'année 2009 a atteint 268,641 MDH contre des prévisions de 247,09 MDH, soit un taux de réalisation de près de 108,72%.

La ventilation de ces ressources par nature se présente comme suit :

- Les recettes propres s'élèvent à 129,67 MDH soit 48 % des ressources ;
- Les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2008 et reportés sur l'année suivante représentent 138,96 MDH soit 52 % des ressources totales.

Le graphique ci-après illustre la structure des ressources des autres SEGMA opérant dans le secteur social en 2009 :

Graph 17 : La structure des ressources des autres SEGMA opérant dans le secteur social en 2009



3.1.4.1.2. Dépenses

Le montant total des dépenses d'exploitation et d'investissement réalisé par les autres SEGMA opérant dans le secteur social s'élève à 84,95 MDH en 2009 contre des crédits ouverts de 190,35 MDH, soit un taux de réalisation de 45%.

Le tableau ci-après récapitule les réalisations en 2009 au titre des dépenses des autres SEGMA opérant dans le secteur social:

	Prévision des Dépenses	Dépenses réalisées	Taux de réalisation
SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	6 297 829,61	3 255 585,80	52%
DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	81 392 980,46	20 053 156,09	25%
CELEBRATION DU 1200 ^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA VILLE DE FES	0,00	0,00	-
SERVICE DU TOURISME CULTUREL DES JEUNES	900 000,00	0,00	-
DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	33 831 032,67	17 928 073,50	53%
DIVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	61 500 000,00	39 015 628,17	63%
SERVICE D'ACCUEIL, D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES	6 431 028,33	4 706 022,56	73%
Total	190 352 871,07	84 958 466,12	45%

3.1.4.2. Réalisations physiques

3.1.4.2.1. Service d'accueil, d'assistance et d'évaluation des programmes

Le service d'accueil, d'assistance et d'évaluation des programmes relevant du ministère du développement social, de la famille et de la solidarité assure les principales missions suivantes :

- ❑ Achat du matériel technique pour les personnes handicapées pour favoriser leur autonomie et assurer leur intégration sociale ;
- ❑ Equipement des centres de rééducation et ateliers d'apprentissage en matériel pédagogique, audiovisuel et informatique nécessaire pour l'éducation des enfants aux besoins spécifiques ;
- ❑ Aides aux associations œuvrant dans le domaine du handicap et contribution aux financements des projets visant l'intégration sociale des personnes handicapées.

Les actions réalisées au cours de l'année 2009, dans le cadre du budget du service d'accueil, d'assistance et d'évaluation des programmes ont porté notamment sur:

- L'octroi d'aides techniques aux personnes handicapées nécessiteuses, sous formes de prothèses, chaussures orthopédiques, lunettes médicales, chaises roulantes, béquilles, cannes blanches, etc. Le tableau suivant renseigne sur la répartition et la typologie des aides techniques octroyées par le Service au cours de l'année 2009 :

	Chaises roulantes	Béquilles	Tablettes brailles	Cannes blanches	Prothèses auditives	Appareils orthopédiques	Lunettes médicales	Total Général
Personnes bénéficiaires	1296	906	31	124	150	216	132	2855

- Octroi des aides financières au profit de 20 associations pour la réalisation de projets bénéficiant aux personnes handicapées ;

- Acquisition de matériel informatique et logiciel.

Pour 2010, le programme d'action dudit Service comporte les actions suivantes :

- Octroi des aides techniques aux personnes handicapées nécessiteuses ;
- Mise à niveau des centres d'accueil des personnes handicapées à travers leur équipement en matériel nécessaire ;
- Célébration de la journée nationale de la personne handicapée et sensibilisation de la population aux problématiques du handicap via l'organisation d'un Festival National des Enfants à Besoins Spécifiques ;
- Développement des relations de partenariat entre le Ministère et les associations œuvrant dans le domaine du handicap ;
- Elaboration des supports de communication et organisation des formations au profit des acteurs en matière de la prévention et l'intégration sociale des personnes handicapées ;
- Achèvement de la procédure de traitement et de délivrance de la carte du handicapé.

3.1.4.2.2. Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales

La principale mission de cette Division est d'assurer l'encadrement des pèlerins par le biais de délégations composées en moyenne de 450 membres et encadrants.

Les actions réalisées par ce SEGMA au cours des trois dernières saisons visent l'amélioration de l'encadrement des pèlerins afin de leur assurer un meilleur séjour aux lieux saints de l'Islam et l'accomplissement du pèlerinage dans de bonnes conditions.

Le programme d'action de ce SEGMA pour les prochaines saisons du pèlerinage vise l'augmentation des membres des délégations accompagnant les pèlerins.

3.1.4.2.3. Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire

Créé en 1975, le Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire (SAUPAP) relève de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion. Il est chargé de l'organisation du travail productif des détenus, de la gestion des exploitations agricoles et de l'élevage ainsi que des ateliers des établissements pénitentiaires. Il s'occupe, également, de la commercialisation des différents produits agricoles et artisanaux issus dudit travail.

Ce SEGMA contribue à la réinsertion sociale des détenus en leur apprenant un métier susceptible de leur procurer, une fois libérés, une source de revenus leur permettant de vivre honnêtement et décemment.

Le bilan des réalisations dudit Service au cours de la période 2007-2009 se présente comme suit :

a- Au niveau de la production agricole et élevage :

La production agricole a enregistré une augmentation significative en passant de 4.900 quintaux en 2007-2008 à 19.800 quintaux en 2009-2010. Ceci est dû principalement à l'amélioration de la superficie cultivée qui est passée de 700 hectares à 1.330 hectares au cours de la même période.

En ce qui concerne l'élevage, le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'effectif des bovins et ovins durant les trois dernières années.

Années	Nombre de têtes	
	Ovins	Bovins
2007	2.237	199
2008	1.782	185
2009	2.103	203

b- Production artisanale

Le SAUPAP compte 48 ateliers affectés à plusieurs établissements, dont seulement 7 sont encore productifs. Afin de commercialiser les différents articles confectionnés par les détenus au sein de ces ateliers, le Service participe aux foires organisées sur le plan local.

Les actions programmées par le SAUPAP pour les années 2010 et 2011, s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle stratégie adoptée visant la rationalisation de la gestion des unités de production. A ce titre, le Service en question prévoit la mise en œuvre des principales mesures suivantes :

- La déconcentration de la prise de décision au niveau des choix des techniques et des programmes de production agricole ;
- La déconcentration budgétaire permettant la participation des acteurs locaux à l'élaboration et à l'exécution du budget ;
- L'introduction des cultures maraîchères afin d'offrir l'occasion aux détenus de se perfectionner dans le domaine agricole ;
- L'amélioration de l'élevage par l'introduction de nouvelles races ;
- L'équipement des ateliers de la production artisanale en matériel moderne nécessaire.

3.1.4.2.4. Division des accidents du travail

Relevant du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et érigé en SEGMA depuis 2006, la Division des accidents du travail est chargée de la gestion administrative des Fonds créés par la législation relative à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, à savoir :

- Le fonds de Garantie des victimes des accidents du travail ;
- Le fonds de Solidarité des Employeurs ;
- Le fonds de Majoration des Rentes.

Ainsi, ce SEGMA a pour mission de fournir un support budgétaire et comptable aux dépenses des Fonds de travail en vue de renforcer la transparence et de soumettre l'exécution des dépenses aux règles de contrôle et procédures appliquées au Budget Général.

Les principales actions engagées par ce SEGMA durant les trois dernières années portent sur :

- Le renouvellement de l'expérience de l' « administration mobile » pour offrir directement des services aux victimes des accidents de travail et des maladies professionnelles;
- L'institutionnalisation de la réalisation des recettes des Fonds de travail à travers la maîtrise du calcul et de la comptabilisation des contributions des employeurs non assurés et l'assainissement de la situation des arriérés des établissements publics aux Fonds du travail ;
- La mise à jour de la base de données et le lancement de la gestion informatisée des dossiers;
- L'amélioration des conditions d'accueil des bénéficiaires notamment à travers la réduction de la durée d'attente ;
- La rationalisation des dépenses par la compression de 50% de certaines rubriques relatives au téléphone, à l'achat du carburant et lubrifiant ainsi que les frais liés à la réparation et l'entretien de véhicules automobiles ;
- L'organisation d'un atelier régional en partenariat avec le Bureau International du Travail sur les droits des personnes handicapées victimes des accidents de travail à la formation et l'emploi avec la participation de sept pays ;
- La création d'un centre de documentation et de recherches pour les chercheurs et des étudiants.

Le SEGMA a traité en 2009 environ 10.000 dossiers, dont 1.100 nouveaux dossiers, 465 cas d'actualisation, 2.300 cas de renouvellement de carnets de majoration de la rente et 6.100 dossiers de réévaluation de la majoration des rentes.

Quant à l'incidence financière des dossiers traités, elle est passée de 240 MDH en 2007 à 340 MDH en 2009.

Le programme d'action de ce SEGMA, au titre de l'année 2011, prévoit la réalisation des opérations suivantes :

- Parachever le programme d'ajustement des axes stratégiques de l'administration des Fonds.

- ❑ Poursuivre l'informatisation des dossiers des victimes des accidents de travail et des maladies professionnelles qui est actuellement de 80% ;
- ❑ Développer une administration de proximité en faveur des bénéficiaires de ses prestations ;
- ❑ Poursuivre la mise à jour de la base de données des dossiers des accidents du travail ;
- ❑ Aménager et équiper le siège de l'Administration des Fonds de Travail.

3.1.4.2.5. Direction des Affaires Consulaires et Sociales

Relevant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, la Direction des affaires consulaires et sociales a pour principale mission de répondre aux attentes des ressortissants marocains et des autres usagers des services consulaires, aussi bien à l'étranger qu'au Maroc. Il s'agit de développer les capacités et la qualité d'accueil, par des agents bien informés, capables d'assurer, des prestations avec efficacité et célérité et des services à distance.

Les actions imputées sur le budget dudit SEGMA au cours des trois dernières années, portent essentiellement sur :

- ❑ La réhabilitation et la sécurisation des locaux consulaires ;
- ❑ L'amélioration des conditions d'accueil et la modernisation des prestations consulaires ;
- ❑ L'amélioration des moyens de communication ;
- ❑ l'informatisation et l'équipement des services consulaires en mobilier et matériel ;
- ❑ La formation du personnel et son renforcement en période d'affluence ;
- ❑ La simplification des procédures et l'amélioration des prestations via le déploiement à l'étranger du système électronique de gestion du Passeport biométrique et la mise au point de l'application informatique de gestion de l'état civil.

Le programme d'action de ce SEGMA au titre des années 2010 et 2011 vise à réaliser les trois objectifs suivants :

- ❑ Continuer l'effort de mise à niveau des services consulaires à l'étranger ;
- ❑ Déployer au niveau de tous les postes à l'étranger les applications informatiques visant la modernisation des prestations consulaires. Ces nouveaux systèmes portent notamment sur la gestion de divers documents : le Passeport Biométrique, le Passeport Provisoire, le visa autocollant sécurisé et les données de l'état civil ;
- ❑ Lancer des programmes d'élaboration des projets informatiques ayant trait notamment à la gestion électronique des archives consulaires ainsi qu'à la gestion des prestations et paiements à distance.

3.2- SECTEUR DES INFRASTRUCTURES

Au nombre de 14, les SEGMA agissant dans le domaine des infrastructures se répartissent comme suit :

- 13 SEGMA relevant du Ministère de l'Équipement et des Transports ; et
- 1 SEGMA relevant du Secrétariat d'État chargé de l'Eau et de l'Environnement.

3.2.1. Réalisations financières

3.2.1.1. Ressources

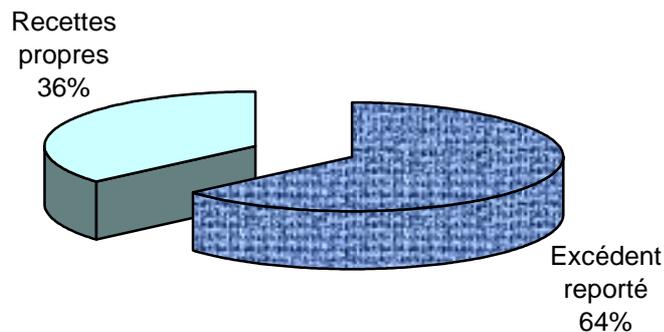
Le montant total des ressources réalisées par les SEGMA relevant du secteur des infrastructures au titre de l'année 2009 a atteint 1.496,05 MDH contre des prévisions de 1.498,33 MDH, soit un taux de réalisation de près de 99,85 %.

La ventilation de ces ressources par nature se présente comme suit :

- Les recettes propres s'élèvent à 544 MDH soit 36,36 % des ressources ;
- Les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2008 et reportés sur l'année suivante représentent 952 MDH soit 63,64 % des ressources totales.

Le graphique ci-après illustre la structure des ressources des SEGMA opérant dans le secteur des infrastructures en 2009 :

Graph 18 : La structure des ressources des SEGMA relevant du secteur des infrastructures en 2009



3.2.1.2. Dépenses

Le montant total des dépenses d'exploitation et d'investissement réalisé par les SEGMA relevant du secteur des infrastructures s'élève à 287,8 MDH en 2009 contre des crédits ouverts de 793,9 MDH, soit un taux de réalisation de 36 %. Le tableau ci-après récapitule les réalisations en 2009 au titre des dépenses des SEGMA relevant du secteur des infrastructures:

	Prévision des Dépenses	Dépenses réalisées	Taux de réalisation
CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	10 000 000,00	4 399 312,25	44%
SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	7 211 791,80	6 091 709,85	84%
SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	12 200 000,00	7 716 688,03	63%
SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	12 377 772,63	9 489 345,46	77%
SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	13 300 000,00	9 219 555,15	69%
SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	8 500 000,00	5 117 622,29	60%
SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUJDA	6 000 000,00	3 185 357,74	53%
SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	8 000 000,00	6 020 252,39	75%
SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	14 583 700,00	6 541 096,16	45%
DIRECTION DE LA SECURITE DES TRANSPORTS ROUTIERS	497 335 031,50	136 394 019,37	27%
DIRECTION DE L'AERONAUTIQUE CIVILE	51 080 000,00	13 340 269,47	26%
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	2 700 000,00	0,00	0%
CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	21 000 000,00	2 806 367,60	13%
DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	129 680 289,61	77 471 011,15	60%
Total	793 968 585,54	287 792 606,91	36%

3.2.2. Réalisations Physiques

3.2.2.1. SEGMA rattachés au département de l'Équipement

Les SEGMA opérant dans le secteur des infrastructures et relevant du département de l'Équipement sont au nombre de 10 dont 7 Services de Logistique et de Matériel (SLM), le Service du Réseau des SLM, le Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNERR) et la Direction des Équipements Publics (DEP).

3.2.2.1.1. Centre National d'Études et de Recherches Routières

Les principales missions du Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNERR) se présentent comme suit :

-  Réaliser et administrer la banque de données routière ;
-  Réaliser des études et des recherches techniques routières ;
-  Assurer l'assistance et la formation sur les techniques routières ;
-  Contribuer à l'élaboration et la diffusion des documents techniques ainsi qu'à la promotion de la qualité dans le domaine des études et des travaux routiers.

Au cours de la période 2007-2009, le CNERR a réalisé des prestations pour le compte de la Direction des Routes, son principal client, dans les domaines de l'auscultation du réseau routier, les études et recherches routières, les essais de laboratoire et avis techniques, l'élaboration et l'amélioration des systèmes de gestion du réseau routier.

Il a été également sollicité par la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) et l'Office National des Aéroports (ONDA) pour des prestations d'auscultation, des entreprises du secteur privé pour des études de recherche routière et des avis techniques ainsi que les professionnels du secteur du BTP en général pour la diffusion des documents techniques.

Les réalisations du CNERR durant la période 2007-2009 se présentent comme suit :

(En km)

Activité	2007	2008	2009	Total
Mesure de planéité des chaussées au Bump	9.085	8.224	11.500	28.809
Mesure de portance des chaussées au déflectographe	1.921	1.719	1.600	5.240
Relevé visuel des routes	700	38.544	38.500	77.744
Mesure de l'Uni des chaussées à L'APL	337	330	600	1.267
Mesure des profils en travers des Chaussées	510	250	300	1.060
Contrôle de la qualité des marquages routiers	200	423	30	653
Rebornage du réseau routier	-	1.000	-	1.000
Etude de profilage des chaussées	510	-	-	510
Système de suivi et d'évaluation du PNRR2	-	-	46	46

En outre, le CNERR a engagé des actions de réformes tendant à améliorer les services rendus par cette entité. Il s'agit notamment des axes suivants:

 Développement de nouvelles prestations à travers :

-  l'amélioration de la gestion et de l'exploitation de la base de données des accidents de la circulation routière ;
-  la contribution à l'amélioration du système de gestion routière ;
-  la capitalisation, l'évaluation et la programmation des actions de recherche ; et
-  le développement du laboratoire du CNERR en laboratoire de référence.

 Renforcement et préservation des potentiels et des compétences acquises par le biais de:

-  l'acquisition des équipements de nouvelles générations (laboratoire et auscultation) ;
-  la mise en en place d'un système d'assurance qualité de l'ensemble des activités du CNERR ; et
-  la modernisation et mise à niveau des équipements informatiques.

Le CNERR compte au cours des années 2010 et 2011 de mettre en œuvre des actions suivantes :

- ▣ Modernisation du système de comptage routier de la Direction des Routes ;
- ▣ Assistance à la réalisation et exploitation des stations de pesage dynamique des véhicules ;
- ▣ Exploitation des mesures de comptage routier pour l'élaboration du recueil du trafic ;
- ▣ Etude du comportement des chaussées marocaines ;
- ▣ Préparation à l'accréditation de quelques prestations du CNERR ;
- ▣ Digitalisation du réseau routier et amélioration du support cartographique routier.

3.2.2.1.2. Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM) et Services de Logistique et de Matériel (SLM)

3.2.2.1.2.1. Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM)

Le Service du Réseau des SLM a été créé dans le but de rentabiliser le matériel destiné à la réalisation des travaux publics et d'améliorer le taux de sa disponibilité. Les principales missions dudit Service se présentent comme suit :

- ▣ Exécuter le plan d'action de la Direction des Routes (DR) relatif à l'acquisition du matériel de Travaux Publics (TP), du parc automobile et des ponts de secours ;
- ▣ Assurer la gestion administrative du parc matériel et parc automobile de la DR ;
- ▣ Assurer la coordination des SLM en matière de mobilisation et d'utilisation du parc matériel ;
- ▣ Assurer le pilotage et l'appui nécessaire aux SLM en matériel pour assurer une intervention rapide lors des travaux urgents en saison hivernale ou en cas d'événements exceptionnels ;
- ▣ Assurer la gestion administrative, comptable et physique du Parc Central à Casablanca ;
- ▣ Gérer les ponts de secours et exécuter les travaux y afférents.

Outre la gestion et la location du matériel de réserve, les principales réalisations du Service du Réseau des SLM au cours des trois dernières années ont porté essentiellement sur les interventions suivantes :

(En nombre d'interventions)

Activité	2007	2008	2009
Répartition lourdes du matériel TP	22	15	23
Pose, dépose et entretien des dépôts de secours	32	55	36
Total	54	70	59

3.2.2.1.2.2. Les Services de Logistique et de Matériel (SLM)

Les principales missions des SLM s'articulent autour des opérations suivantes :

- La location et la gestion du matériel des travaux publics dont ils disposent ;
- L'intervention rapide lors des travaux de déneigement, de désensablement ainsi qu'en cas d'événements exceptionnels tels que les dégâts de crues ;
- La réalisation des travaux d'aménagement de pistes de désenclavement du monde rural ;
- L'encadrement des parcs provinciaux pour une meilleure exploitation du matériel mis à leur disposition par les SLM ;
- La contribution au renouvellement du matériel en cohérence avec la stratégie de la Direction des Routes et en fonction des besoins pressants au niveau régional et des excédents de recettes réalisés.

Les réalisations des SLM par domaine d'intervention au titre des trois dernières années se présentent comme suit :

a- En matière d'aménagement des pistes rurales :

La Direction des Routes a renforcé son intervention en matière d'aménagement des pistes. Le tableau ci-après donne les réalisations des brigades régionales dans ce domaine :

(En km de routes rurales aménagées)

SLM	2007	2008	2009
Agadir	21	42	65
Marrakech	70	39	45
Casablanca	18	27	50
Rabat	220	38	51
Fès	34	30	78
Meknès	33	19	6
Oujda	50,8	28	20
Total	446,8	223	315

b- En matière de l'entretien routier :

Les travaux d'entretien routier revêtent un caractère capital dans l'action de la Direction des Routes. Ils consistent en des opérations de rechargement et reprofilage d'accotements, de curage des fossés ainsi que de pose et entretien des panneaux de signalisation.

Les réalisations se rapportant à ce domaine d'intervention se présentent comme suit :

(En nombre de jours de travail)

SLM	2007	2008	2009
Agadir	8.161	8.095	8.642
Marrakech	4.820	4.578	5.123
Casablanca	6.368	6.292	6.251
Rabat	6.980	6.947	6.142
Fès	6.307	5.302	4.220
Meknès	4.046	4.406	4.450
Oujda	3.323	3.000	3.852
Total	40.005	38.620	38.680

c- En matière de la garantie de la viabilité de la circulation lors des événements exceptionnels :

L'objectif global est d'assurer la pérennité de la circulation sur le réseau lors d'enneigement ou d'ensablement des sections de routes et également lors des événements exceptionnels.

Ainsi, au cours des saisons hivernales 2008/2009 et 2009/2010, les SLM et le SRSLM ont intervenu pour assurer la pérennité de la circulation lors des crues, éboulements et glissements des terrains.

Le phénomène d'ensablement quant à lui, constitue une menace permanente à l'égard des infrastructures routières sur un linéaire cumulé de 1.000 km dans 7 provinces du sud. De ce fait, certaines Directions Provinciales de l'Équipement et des Transports disposent d'un matériel d'appoint positionné au niveau de certaines sections vulnérables.

Les prévisions en termes de réalisation physiques par service de logistique et de matériel pour les exercices 2010 et 2011 sont présentées dans le tableau ci-après :

SLM	Aménagement des pistes rurales (en km)		Entretien routier (en nombre de jours de travail)	
	2010	2011	2010	2011
Agadir	50	50	10.000	10.000
Marrakech	60	60	4.500	4.500
Casablanca	25	30	6.000	6.000
Rabat	80	80	8.600	6.900
Fès	50	50	6.200	6.200
Meknès	20	20	4.400	4.500
Oujda	40	25	3.000	5.000
Total	325	315	42.700	43.100

3.2.2.2. SEGMA rattachés au département des Transports

3.2.2.2.1. Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière

La Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR) est chargée des missions suivantes :

- La participation à l'élaboration de la politique de prévention routière et de la réglementation relative à la sécurité des transports routiers et de leur application ;
- L'élaboration d'études spécifiques, d'études statistiques et documentaires en relation avec les missions de la Direction ;
- La délivrance des permis de conduire et immatriculation des véhicules ;
- Le contrôle des transports routiers et sanctions administratives y afférentes ;
- L'autorisation et contrôle des établissements d'enseignement de la conduite ;

Les principaux indicateurs d'activité de la DTRSR au cours de la période 2007-2009, se rapportent aux aspects suivants :

a- La remise des permis de conduire :

Année	Candidats pour l'obtention de permis de conduire	Aptes	Echanges et Duplicata de permis de conduire
2007	432.971	372.493	64.514
2008	448.344	383.030	64.137
2009	431.250	366.964	105.390
Total	1 312 565	1 122 487	234 041

b- La remise des cartes grises :

Année	Immatriculations	Mutations	Echanges et Duplicata
2007	138.719	327.619	17.988
2008	153.276	259.284	15.985
2009	190.253	259.384	15.985
Total	482 248	846 287	49 958

c- La sécurité routière

En matière de sécurité routière, la période 2007-2009 a été marquée par la mise en place du Plan Stratégique Intégré d'Urgence de Sécurité Routière (PSIU) pour la période 2008-2010. Le bilan de la mise en œuvre de ces plans stratégiques selon les axes concernant la DTRSR se présente comme suit :

- l'adoption du nouveau code de la route par le Parlement ;
- la mise en application du plan national et des plans régionaux de contrôle routier ;
- la dotation des organes de contrôle des équipements de contrôle routier ;
- la mise en service des stations fixes de pesage automatique à Fès et Rabat et aménagement et équipement de 4 autres stations (Agadir, Tanger, Oujda et Marrakech) ;
- l'opérationnalisation de la nouvelle version de l'examen théorique individuel pour l'obtention du permis de conduire ; et

- ❏ l'informatisation des centres immatriculateurs et aménagement d'une nouvelle piste d'examen pratique du permis de conduire, dans les villes de Rabat et Laâyoune.

En parallèle, la période 2007-2009 a connu la réalisation par la DTRSR des opérations suivantes :

- ❏ la participation à l'opération du renouvellement du parc de transport routier de marchandises et mixte ;
- ❏ la mise en place du système électronique de permis de conduire et de cartes grises ;
- ❏ le lancement d'une étude pour la mise en place d'un système de gestion informatisé de l'activité du contrôle routier ;
- ❏ le lancement d'une étude sur le développement de la conduite automobile ; et
- ❏ l'aménagement de 13 centres immatriculateurs et construction ou lancement de la construction de 8 autres centres.

En matière de sécurité routière, la DTRSR veillera durant les années 2010 et 2011, à la poursuite de l'exécution de son programme d'action, tout en mettant l'accent sur les volets suivants :

❏ **Au niveau du contrôle routier :**

- la poursuite de l'acquisition des radars fixes qui seront installés sur certains axes routiers en milieu urbain et rural ;
- la mise en place d'un centre national de traitement des procès-verbaux d'infractions liées à l'excès de vitesse ;
- la poursuite de l'acquisition des stations mobiles de contrôle et l'acquisition des bascules mobile de contrôle de la surcharge ;
- l'aménagement et équipement de trois nouvelles stations fixes de pesage de la surcharge au niveau de Tanger, Agadir et Oujda ; et
- le renforcement des brigades de contrôle routier par les équipements nécessaires.

❏ **Au niveau de la formation des conducteurs et des examens des permis de conduire :**

- l'élaboration du programme national d'enseignement de la conduite des véhicules à moteurs ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation continue des examinateurs, des formateurs et des moniteurs ;
- l'instauration d'une qualification périodique des conducteurs professionnels des poids lourds et autocars ;
- la mise à niveau du système d'examen pratique du permis de conduire ;

- la poursuite de la réalisation du projet des permis de conduire et des cartes grises électroniques ; et
- la mise en œuvre de la 2ème version des examens théoriques automatiques des permis de conduire.

En parallèle, la DTRSR prévoit, durant les années 2010 et 2011 la mise en œuvre des actions suivantes:

- ▣ la poursuite de la réalisation du programme de construction, d'aménagement et de modernisation des Centres Immatriculateurs;
- ▣ le financement de la prime de renouvellement du parc de transport routier de marchandises pour compte d'autrui et de transport mixte ;
- ▣ le lancement des études relatives à la sécurité routière ;
- ▣ l'acquisition de deux simulateurs de conduite professionnelle au profit des instituts de formation aux métiers de transports à Tanger et Agadir ; et
- ▣ la mise en œuvre progressive des dispositions du code de la route.

3.2.2.2. Direction Générale de l'Aviation Civile

Les missions de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) s'articulent autour des axes suivants :

- ▣ Appliquer la politique du Ministère en ce qui concerne la tutelle du département sur les établissements publics dont l'activité est en rapport avec le domaine aérien ;
- ▣ Assurer la sécurité et la régularité de la navigation aérienne ;
- ▣ Orienter, contrôler et coordonner les activités aéronautiques ;
- ▣ Etablir les textes réglementaires concernant la navigation aérienne, le transport aérien, le travail aérien et l'exploitation aérienne et veiller à leur application ;
- ▣ Veiller au contrôle des opérations relatives à la sécurité aéronautique et à la réglementation de l'exploitation technique des aéronefs ;
- ▣ Veiller en liaison avec les services de la météorologie nationale à la satisfaction des besoins de l'aéronautique civile en matière d'information météorologique.

Les principales actions réalisées par cette direction au cours de la période 2007-2009 se présentent comme suit :

▣ En matière de la Sécurité de la Navigation aérienne :

- la publication d'informations aéronautiques conformément aux normes internationales et mise en ligne d'un site web dédié à l'information aéronautique ;

- l'homologation de la nouvelle piste 13/31 de l'aéroport d'Oujda/Angad ; et
- la réalisation des études de conception de cartes aéronautiques.

En matière de Sûreté de l'Aviation Civile :

- l'élaboration de certaines procédures de sûreté annexées au Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile ;
- l'amendement du programme national de formation en sûreté ;
- l'établissement d'un programme de formation et de certification des agents chargés de l'inspection aux aéroports ;
- l'élaboration d'un manuel national des audits de sûreté de l'aviation civile ; et
- l'organisation d'un séminaire sur le programme universel d'audit en coordination avec l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

En matière des inspections et surveillance continue :

- la réalisation de missions d'inspection au profit des transporteurs marocains et étrangers ainsi que des organismes de formation et d'entretien ;
- l'inspection de la sécurité des aéroports et de la navigation aérienne ;
- l'inspection de la sûreté de l'aviation civile par la réalisation des missions d'inspections des aéroports ;
- le contrôle de la navigabilité par la délivrance de 61 Certificats de Navigation (CDN) et le Renouvellement de 906 CDN ; et
- l'organisation d'examens et la délivrance de licences et qualifications au profit du personnel aéronautique.

Le programme d'action de cette Direction au cours des années 2010 et 2011 porte sur la poursuite des actions visant la modernisation du secteur aérien à travers notamment :

-  la mise à niveau de la réglementation nationale régissant l'aviation civile en conformité avec les normes internationales notamment les acquis communautaires ;
-  la poursuite du programme de mise à niveau de la Direction pour lui permettre d'assurer correctement les missions de régulation et de supervision de la sécurité et de la sûreté de la navigation aérienne ;
-  la mise en place d'un projet ambitieux de sécurité et sûreté de l'aviation civile à travers l'assistance technique en matière de contrôle des aéronefs ;
-  la mise en place d'un système de gestion de la sécurité de l'aviation civile, à travers :
 - la réalisation des études de développement de l'aviation civile ; et
 - la réalisation d'une étude relative au plan de développement du transport aérien au Maroc.

3.2.2.2.3. Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH)

Erigé en SEGMA en 2009, les principales missions du CNEH s'articulent autour des volets suivants :

- ▣ la délivrance des cartes professionnelles des agents visiteurs des centres de visite technique ;
- ▣ l'homologation par type de véhicule automobile suivant le poids total en charge autorisé ;
- ▣ le contrôle technique approfondi effectué par le centre national d'essais et d'homologation ;
- ▣ la validation des données de chaque contrôle technique effectué par les centres de visite technique.

Le programme d'action du CNEH au titre des années 2010 et 2011, se présente par domaine d'intervention comme suit :

▣ *Au niveau du contrôle technique des véhicules :*

- la mise en place d'un nouveau Cahier des Charges organisant le métier du contrôle technique des véhicules ;
- l'introduction d'un système de régulation du secteur par l'élaboration d'études sectorielles annuelles définissant les besoins en nouveaux centres de visite technique par région et par localité ;
- l'organisation de plusieurs examens de délivrance de Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) pour l'exercice de la fonction d'agent visiteur ;
- la mise en place du procès verbal sécurisé de visite technique ; et
- le lancement des transferts des données et des flux entre les opérateurs et le CNEH.

▣ *Au niveau de l'homologation des véhicules :*

- l'élaboration d'un référentiel de réception des véhicules au niveau des standards internationaux ; et
- La préparation des fondements pour la réforme du système national de réception des véhicules.

3.2.2.3. SEGMA rattachés au département de l'Eau et de l'Environnement

3.2.2.3.1. Direction de la Météorologie Nationale

Rattachée au département chargé de l'Eau et de l'Environnement, la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) a pour principales missions :

- ▣ répondre aux besoins des différents secteurs publics, semi-publics et privés en matière d'assistance météorologique notamment en ce qui concerne les phénomènes météorologiques dangereux ;

- ❏ assurer les activités liées à la prévision du temps et de la climatologie ;
- ❏ assurer les échanges internationaux de données météorologiques en application des accords souscrits par le Royaume du Maroc ;
- ❏ prendre en charge l'installation, le calibrage et la maintenance des équipements météorologiques ; et
- ❏ effectuer des études et recherches atmosphérique, météorologique et climatologique théoriques, expérimentales et appliquées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de modernisation visant l'amélioration de ses prestations, la DMN a réalisé durant les trois dernières années un ensemble de projets selon les axes stratégiques suivants :

- ❏ **L'amélioration de la qualité des prévisions et des alertes météorologiques destinées aux divers secteurs socio-économiques**, à travers la mise en œuvre des actions suivantes :
 - l'automatisation des moyens d'observation des principales stations d'observation aéronautiques, terrestres et maritimes ;
 - la finalisation et la mise en fonction du réseau de détection de foudre ;
 - la mise à niveau de cinq radars et l'acquisition d'un nouveau radar au profit de la zone d'Al Haouz ;
 - la mise en conformité aux standards de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) des unités de mesure et de suivi météorologique ;
 - l'acquisition, l'installation et la mise en service de deux stations de réception par satellite de deuxième génération ;
 - le renforcement des régions météorologiques de Fès, Agadir, Rabat et Casablanca ;
 - la mise à niveau des stations automatiques de l'aéroport Mohammed V, de Tanger, de Marrakech et d'Agadir ;
 - le renforcement des infrastructures de télécommunications pour la concertation et la diffusion des données météorologiques.
- ❏ **Le développement des programmes de recherche pour assurer la compréhension et la prédiction de la variabilité et du changement climatique**, à travers les programmes et actions suivants :
 - le programme AL BACHIR pour le développement des prévisions numériques à courte et moyenne échéances. L'objectif de ce programme est d'améliorer les modèles de simulation de l'évolution du climat ;

- le programme AL MOUBARAK ayant pour objectif de mettre au point de nouvelles méthodes et techniques pour la prévision à trois mois des tendances pluviométriques sur le Royaume ;
- le programme AL GHAI, visant à augmenter les précipitations, dans une première phase, sur le haut Atlas. Ce programme repose sur des techniques de modification artificielle du climat ;
- le programme de lutte contre la grêle, mené en collaboration avec le département chargé de l'Agriculture ;
- la réalisation et l'exploitation du Projet d'Assistance Technique à l'Agro-Météorologie pour les régions de Tadla et Chaouia visant le développement d'outils, à base d'information météorologique, pour l'aide à la prise de décision en matière de planification et d'exécution des activités agricoles ;
- la mise en place de centres d'assistance agricole à Béni Mellal et Agadir ;
- le développement des outils tendant à l'amélioration de l'efficacité des politiques et programmes liés aux ressources en eau ; et
- la mise en place, en collaboration avec la fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, d'un réseau de mesure de la qualité de l'air dans les villes de Casablanca, Kénitra, Safi, Rabat, Salé et Marrakech en plus d'un laboratoire mobile permettant d'assurer le suivi régulier de la pollution dans ces villes.

 **Le renforcement de la coopération internationale et nationale** à travers notamment :

- la participation active aux réunions officielles de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) et de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et des autres organismes poursuivant les mêmes objectifs de la DMN ; et
- le renforcement de la collaboration au niveau national avec les administrations, Instituts et associations permettant de contribuer au développement durable du pays. Dans ce cadre une convention a été signée avec l'Institut National de Recherche Agricole (INRA) pour la mise en place d'un recueil de cartes climatiques et agricoles pour le Maroc.

 **La Consolidation de la déconcentration régionale et le développement d'un nouveau cadre institutionnel de la DMN** à travers :

- la création d'une nouvelle direction régionale de la météorologie à Laâyoune ; et
- la modernisation et le renforcement de ses moyens de télécommunications par la mise en place de systèmes de commutation dans les quatre Directions Régionales de la Météorologie.

 **Le développement des activités commerciales de la DMN et la promotion des actions de communication** à travers :

- l'acquisition et l'installation d'un système de production des bulletins météorologiques télévisés ; et

- la réalisation de la phase finale de l'étude de développement d'une stratégie de commercialisation.

S'agissant du plan d'action de la DMN au titre des années 2010 et 2011, il porte essentiellement sur :

- ▣ le renforcement du réseau d'observation météorologique à travers l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un radar et des stations automatiques météorologiques ;
- ▣ l'amélioration des alertes et des prévisions météorologiques à travers le renforcement des infrastructures de télécommunications pour le regroupement et la diffusion des données météorologiques ;
- ▣ le renforcement de la météorologie de proximité et l'assistance aux secteurs aéronautique, maritime et agricole ;
- ▣ la poursuite des actions de modernisation de l'administration à travers la formation du personnel, l'équipement de la DMN en matériel informatique et électronique nécessaire ainsi que la construction d'un centre d'accueil et de conférence ;
- ▣ l'entretien, la réparation et la maintenance des équipements météorologiques ; et
- ▣ l'aménagement des installations et des bâtiments de la DMN.

3.3. SECTEUR DE LA PROMOTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Les SEGMA œuvrant dans le domaine de la promotion des activités économiques sont au nombre de 26 dont les 16 Centres d'Investissement Régionaux (CRI).

3.3.1. Réalisations financières

3.3.1.1. Ressources

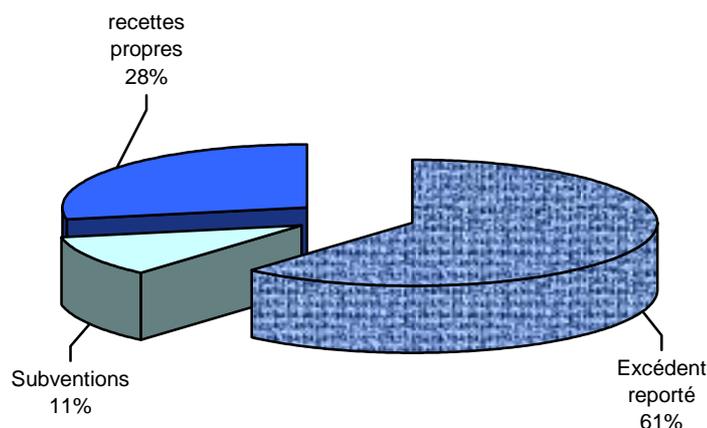
Le montant total des ressources réalisées par les SEGMA relevant du secteur des activités économiques au titre de l'année 2009 a atteint 660,56 MDH contre des prévisions de 702,80 MDH, soit un taux de réalisation de près de 94 %.

La ventilation de ces ressources par nature se présente comme suit :

- ▣ Les recettes propres s'élèvent à 191,54 MDH soit 28% des ressources ;
- ▣ les dotations budgétaires se chiffrent à 72,25 MDH représentant 11 % des ressources ;
- ▣ Les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2008 et reportés sur l'année suivante représentent 396,77 MDH soit 61% des ressources totales.

Le graphique ci-après illustre la structure des ressources des SEGMA opérant dans le secteur des activités économiques en 2009 :

Graphe 19 : La structure des ressources des SEGMA relevant du secteur de la promotion des activités économiques en 2009



3.3.1.2. Dépenses

Le montant total des dépenses d'exploitation et d'investissement réalisé par les SEGMA couvrant des activités économiques s'élève à 231,48 MDH en 2009 contre des crédits ouverts de 642,84 MDH, soit un taux de réalisation de 36 %.

Le tableau ci-après récapitule les réalisations en 2009 au titre des dépenses des SEGMA concernés :

	Prévision des Dépenses	Dépenses réalisées	Taux de réalisation
LES CENTRES REGIONAUX D'INVESTISSEMENT	139 690 274,59	53 808 108,13	39%
SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION	16 455 380,12	997 372,80	6%
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	145 455 614,73	81 818 166,75	56%
DIVISION ADMINISTRATIVE	14 152 685,00	310 800,00	2%
ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS	1 500 000,00	223 824,00	15%
DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	89 275 867,01	11 314 989,05	13%
DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	128 509 778,27	27 451 047,97	21%
SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS-RABAT	54 273 459,27	40 056 777,01	74%
PARC ZOOLOGIQUE NATIONAL	8 702 580,73	3 615 940,12	42%
SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	43 582 130,81	11 887 950,80	27%
PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	1 246 148,99	0,00	0%
Total	642 843 919,52	231 484 976,63	36%

3.3.2. Réalisations physiques

3.3.2.1. Les Centres Régionaux d'Investissement (CRI)

Les Centres Régionaux d'Investissement (CRI) créés conformément à la lettre Royale du 9 janvier 2002 sont chargés de la promotion des investissements et de l'aide à la création des entreprises au niveau régional. Placés sous la tutelle des Walis des régions, les CRI se présentent comme l'interlocuteur unique des investisseurs et des créateurs d'entreprises par le biais de deux guichets :

 **Le guichet d'aide à la création d'entreprises** dont les principales missions portent sur :

- la délivrance du certificat négatif et de la patente ;
- l'attribution de l'identifiant fiscal ;
- l'immatriculation au registre de commerce ;
- l'enregistrement des statuts ;
- l'affiliation à la CNSS ;
- la publication au bulletin officiel et aux annonces légales ; et
- la légalisation de signatures.

 **Le guichet d'aide aux investisseurs** dont les missions sont de :

- procurer aux investisseurs les informations nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- étudier les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des projets d'investissement ;
- préparer les dossiers se rapportant aux conventions d'investissement à conclure avec l'Etat pour les projets dont le coût est supérieur ou égal à 200 MDH ; et
- proposer des solutions à l'amiable en cas de litiges.

En plus des missions sus-mentionnées, les CRI sont chargés de :

-  la collecte de l'information, de l'assistance et de l'orientation des investisseurs ;
-  la mise en place d'un outil statistique relatif aux investissements au niveau régional ;et
-  la proposition de toute mesure visant à simplifier les procédures administratives liées à l'investissement.

L'analyse de l'activité des Centres Régionaux d'Investissement durant la période 2007-2009 fait ressortir les constats suivants :

a- Concernant le guichet d'aide à la création d'entreprises :

-  Le nombre d'entreprises créées au niveau des CRI est passé de 21.447 unités en 2007 à 24.807 en 2009, soit un taux de croissance annuel moyen de 8% sur la période 2007-2009. Ces créations ont profité principalement à la région du Grand Casablanca avec plus de 24% du total des créations suivie de la région du Rabat- Salé –Zemmour- Zaer avec 18%. Les secteurs des services, du commerce et du BTP représentent plus de 71% des créations ;
-  Le nombre de certificats négatifs délivrés est passée de 30.217 en 2007 à 35.093 en 2009, soit un taux de croissance annuel moyen de près de 3%. La région de Casablanca concentre plus

de 30% du total des certificats délivrés suivie de la région Tanger-Tétouan avec 13% et de la région de Marrakech-Tensift- Al Haouz et Sous-Massa-Draa avec 8% chacune.

b- Concernant le guichet d'aide aux investisseurs :

- Le nombre de projets ayant reçu l'avis favorable a atteint 2.478 projets en 2009 contre 3.238 projets en 2007, enregistrant une baisse annuelle moyenne de -12% ;
- Le montant d'investissement des projets agréés est passé de 266 milliards de dirhams en 2007 à 181 milliards de dirhams en 2009, soit une baisse annuelle moyenne de -17%.

Le tableau ci-dessous retrace l'activité des deux guichets des CRI durant la période 2007-2009 :

	Guichet I		Guichet II	
	Nombre de certificats négatifs délivrés	Nombre d'entreprises créées	Nombre de projets agréés	Montant d'investissement (millions dh)
2007	30.217	21.447	3.238	266.523
2008	34.263	24.153	3.094	296.706
2009	35.093	24.807	2.478	180.944
Total	99.573	70.407	8.810	744.173

3.3.2.2. SEGMA à prédominance commerciale

3.3.2.2.1. Direction de l'Imprimerie Officielle

Erigée en SEGMA depuis le 1^{er} juillet 1997, l'Imprimerie Officielle est chargée principalement de la confection et de la diffusion des éditions du Bulletin Officiel du Royaume qui sont actuellement au nombre de six (cinq en langue arabe et une en langue française).

L'Imprimerie Officielle exécute, également, tous les travaux d'impression pour le compte des administrations publiques et procède au tirage des projets de lois déposés sur le bureau de l'une des deux chambres du Parlement ainsi qu'à la mise sous forme de brochure des principaux textes législatifs et réglementaires.

3.3.2.2.2. Service Autonome des Alcools

Rattaché au ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, le Service Autonome des Alcools (SAA) est chargé des missions suivantes :

- acheter et vendre les alcools dont la production est réservée à l'Etat. Ces alcools sont utilisés dans plusieurs domaines : pharmaceutiques, médical, agro-alimentaire et industriel ;
- délivrer des agréments aux clients qui s'approvisionnent en alcool destiné à la parfumerie ou à la production des produits cosmétiques ;
- délivrer des autorisations d'exportation d'alcool éthylique ; et
- délivrer des estampilles de contrôle des bouteilles d'alcools.

Au cours des trois dernières années, le Service Autonome des Alcools a engagé des actions de réformes visant l'amélioration de la qualité de ses prestations et le recouvrement des charges y afférentes. Il s'agit notamment de :

- l'élaboration d'une norme nationale pour l'éthanol produit localement pour s'aligner sur les standards internationaux ;
- le développement du secteur de commercialisation de l'éthanol à travers la délégation de la gestion des services de monopole de commercialisation de l'alcool éthylique au secteur privé ;
- l'élaboration d'une norme nationale pour l'estampille de contrôle des bouteilles de boissons alcoolisées, en concertation avec les importateurs et des administrations concernées ; et
- l'unification et la simplification de la procédure d'estampillage à travers le transfert de cette attribution à l'administration des Douanes et Impôts Indirects.

Le programme d'action de ce SEGMA au titre de l'année 2010 prévoit la réalisation des opérations suivantes :

- l'informatisation et l'équipement des services de cette entité en matériel technique relatif au système de mesurage, de pompage et de détection et de lutte contre les incendies ; et
- l'aménagement des bâtiments administratifs et techniques relevant du SAA.

3.3.2.3. Autres SEGMA opérant dans la promotion des activités économiques

3.3.2.3.1. SEGMA chargé de la privatisation

Relevant du Ministère de l'Economie et des Finances, le SEGMA chargé de la privatisation a pour mission d'entreprendre des actions de préparation, de supervision et de réalisation des opérations ayant trait au processus de la privatisation.

Les principales tâches assignées à cette entité se présentent comme suit :

- effectuer des audits et des évaluations des sociétés et entreprises publiques figurant dans le programme de privatisation ;
- mener des campagnes promotionnelles de publication, d'impression et de communication relatives aux sociétés concernées par la privatisation ;
- conduire des opérations de restructuration des entreprises publiques ; et
- réaliser des études relatives au conseil juridique et à l'assistance technique aux entreprises.

Les actions réalisées dans le cadre dudit SEGMA, au cours des trois dernières années, sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Années	En 2007	En 2008	En 2009
Actions réalisées	<p>-Mission de revue des comptes, d'évaluation et d'assistance juridique dans toutes les phases de l'opération de privatisation de la société (COTEF).</p> <p>-Mission de conseil et de placement à la Bourse de Casablanca de 4% détenus par l'Etat dans le capital de la société Itissalat Al Maghrib.</p>	<p>-Mission de placement de la SOMACA.</p> <p>- Audit et évaluation de la SONACOS.</p> <p>-Evaluation et placement de DRAPOR.</p> <p>-Evaluation et placement de SOMATHES.</p> <p>-Mission d'évaluation de la participation de 16% d'IAM détenue par l'Etat.</p> <p>-Conseil et placement de 4% d'IAM.</p> <p>-Mission de revue des comptes, d'évaluation et d'assistance juridique dans toutes les phases de la privatisation de la COTEF.</p>	<p>- Mission d'actualisation de l'évaluation et de placement des sociétés : SSM, SOCOCHARBO et BTNA.</p>

3.3.2.3.2. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume

Créé par la loi de finances pour l'année 2005 et relevant du Ministère de l'Economie et des Finances, le SEGMA intitulé « Trésorerie Générale du Royaume » a pour principales missions :

-  le financement des actions visant l'amélioration des conditions de travail du personnel de la TGR et le renforcement de la sécurité de ses locaux et de ses systèmes d'information ;
-  le financement des actions visant l'amélioration des conditions d'accueil et la qualité des prestations offertes aux clients et partenaires de la TGR ; et
-  le recouvrement des coûts et des rémunérations afférentes aux diverses prestations offertes par la TGR dont notamment la prise en charge des dossiers de créances, le traitement de la paie pour le compte des organismes conventionnés, la prise en charge du règlement des pensions et la gestion des bons de trésor et comptes des clients.

En vue d'améliorer la qualité des prestations rendues, la TGR a engagé ces dernières années des actions de réformes portant notamment sur les aspects suivants :

-  la normalisation et l'unification de la procédure d'établissement des conventions avec les clients de la TGR ;
-  la consolidation et le développement de la procédure conventionnelle en matière de traitement de la paie pour le compte des organismes autonomes ;
-  la mise en œuvre du système de prise en charge de la paie du personnel des Collectivités Locales. L'objectif visé par cette opération est de gérer d'une manière intégrée les salaires et émoluments de plus de 140.000 cadres et agents des collectivités locales ;
-  le développement de l'échange de données avec les partenaires de la TGR en matière d'information financière et juridique des sociétés de financement et d'assurance ;

- la mise en place d'une procédure de suivi des recettes dont l'objectif essentiel est de réduire les délais de prise en charge et de comptabilisation des produits ; et
- l'automatisation de la gestion budgétaire et comptable du SEGMA dans le cadre du système intégré de la gestion budgétaire et comptable (SIGBC) visant, entre autres, la rationalisation et l'amélioration de la gestion des dépenses de la TGR.

Les principales actions réalisées au cours de la période 2009-2010 dans le cadre du budget d'investissement de la TGR portent principalement sur :

- la réalisation des travaux de sécurisation des installations électriques des salles informatiques de la TGR ;
- le réaménagement des halls d'accueil et du restaurant du siège de la TGR ;
- l'aménagement du centre de formation à Casablanca, d'une deuxième salle blanche du centre informatique du siège de la TGR ;
- la réhabilitation de certains bâtiments relevant de la Direction Interrégionale de Casablanca, de la Trésorerie Provinciale (TP) d'Essaouira, des perceptions de Fkih Bensaleh, de Tamarar et d'El Attaouia ;
- la mise à niveau des installations électriques des locaux abritant les services déconcentrés de la TGR ;
- la réalisation et la mise en exploitation d'une solution logicielle pour le conseil financier aux collectivités locales hébergée au niveau du siège de la TGR ainsi que les prestations d'assistance et de formation y afférentes ; et
- la réalisation de l'audit de performance du système @ujour de la TGR et du système du conseil financier aux collectivités locales.

Le programme d'action de ce SEGMA au titre des années 2009 et 2010, porte principalement sur les projets suivants :

- l'aménagement des salles d'archives au niveau des services déconcentrés ;
- le renforcement de la sécurité de la base de données Wadef@ujour ;
- la consolidation de l'infrastructure de paie, de stockage et de sauvegarde ;
- l'examen et la mise en œuvre de scénarii d'évolution technologique du système Wadef@ujour vers une nouvelle technologie pérenne ; et
- la mise en œuvre de nouveaux services en ligne relatifs à la paie.

3.3.2.3.3. La Division de la Protection des Ressources Halieutiques

Le budget du SEGMA de la Division de la Protection des Ressources Halieutiques (DPRH) a été mis en place à l'occasion de l'accord de pêche conclu entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne pour la période 1988-1992. Cet accord a prévu une contribution financière au profit du

Budget Général en contrepartie des autorisations accordées aux bateaux communautaires pour pêcher dans les eaux territoriales marocaines.

A ce titre, la DPRH bénéficie de 10% des fonds versés au titre de cette contribution pour financer des actions spécifiques du secteur et apporter un appui à la recherche halieutique et prendre en charge les dépenses concernant les opérations de contrôle à bord des navires étrangers.

Ces opérations de contrôle ont pour objet de :

- ☐ mettre fin à la pêche illicite qui perdure lors des arrêts de pêche et durant les périodes de repos biologiques ;
- ☐ lutter contre la pêche des juvéniles qui met en danger la reproduction des espèces et accélère la destruction des lieux de reproduction des poissons ; et
- ☐ lutter contre l'informel en assurant la traçabilité des produits de la mer.

Ledit SEGMA est utilisé également comme support comptable pour la mise en œuvre d'un vaste programme de réalisation des Points de Débarquement Aménagés (PDA). Ce programme est dédié principalement à la pêche artisanale et vise à intégrer ce segment de la pêche dans le tissu socio-économique régional par la mise en place d'infrastructures de base nécessaires pour la stabilisation de l'effort de pêche, la valorisation des produits capturés et l'amélioration des conditions socio-économiques des pêcheurs artisans.

L'enveloppe consacrée à ce programme a atteint, en fin 2009, environ 100.589.000 dirhams et a servi au financement des projets suivants :

- ☐ Projets achevés : Etudes et construction des DPA de Skhirat, Bouznika, Esanaoubar, Moulay Bousselham, Martil, Lahdiba, Aglou et Fnideq ;
- ☐ Projets en cours de lancement : Etudes achevées pour les PDA de Bhibeh, Cap Sim, Tibouda, Chemlala , Tiguert, Belyounech et Gourizim.

Concernant le programme d'action de la DPRH au titre des années 2010 et 2011, il prévoit la réalisation des principales opérations suivantes :

- l'informatisation et l'équipement des services de cette entité en matériel nécessaire ;
- la maintenance des unités de sauvetage et des équipements de communication ;
- l'aménagement et l'installation du matériel de surveillance ; et
- la couverture des dépenses liées aux prestations d'assistance en matière de données météorologiques.

3.3.2.3.4. SEGMA relevant du département chargé des Eaux et Forêts

Au nombre de trois, ces SEGMA opèrent dans les domaines de la valorisation des produits forestiers, de la préservation du patrimoine naturel et de la protection de l'écosystème.

3.3.2.3.4.1. Le service de la valorisation des produits forestiers

Créé en 1988, le Service de la Valorisation des Produits Forestiers (SVPF) a pour mission d'assurer l'exploitation des produits forestiers principalement le liège.

A partir de 2002, le SVPF a été utilisé comme support comptable pour la réalisation du projet de Gestion des Aires Protégées, financé par un don du Fonds de l'Environnement Mondial (FEM). L'objectif de ce projet est d'aider ce département à mettre en œuvre une stratégie de gestion des parcs nationaux et des réserves afin de conserver la biodiversité écologique du pays.

Le tableau ci-après résume les indicateurs d'activité de ce SEGMA:

Action	2007	2008	2009	Total
Récolte de liège en stère	119.592	140.361	76.285	336 238
Vente de lièges de l'année précédente en stère	101.454	87.332	82.052	270 838
Nombre des adjudications de coupes de bois organisées	11	11	11	33

Le programme d'action du Service de la Valorisation des Produits Forestiers au titre des années 2010 et 2011 visent la réalisation des objectifs suivants :

- ❑ la récolte du liège pour un volume de 144.387 stères en 2010 et environ 120.000 stères en 2011 ;
- ❑ l'organisation en 2011 d'une adjudication nationale pour la vente du liège récolté en 2010 ;
- ❑ l'organisation en 2010 de 11 adjudications régionales de bois et le marquage des assiettes de coupes pour les adjudications de 2011 ; et
- ❑ la contribution, en 2011, à l'organisation de 11 adjudications régionales pour la cession des produits forestiers et la réalisation des opérations de marquage des assiettes de coupes en préparation des adjudications de 2012.

3.3.2.3.4.2. Parc National de Souss-Massa

Créé en 1991 dans la région située entre Agadir et Tiznit, Le Parc National de Souss-Massa a été érigé en SEGMA en 2000. Il s'étend sur la côte atlantique, au sud ouest du Maroc, où il couvre quelque 33.800 ha en milieu terrestre et comprend une façade maritime de 65 Km. Il représente un patrimoine national qui témoigne de la richesse de notre diversité biologique en espèces rares et endémiques, ainsi qu'en écosystèmes naturels et paysages.

Actuellement, la direction du PNSM est en cours de préparation d'un nouveau mode de gestion pour le développement d'excursion touristique pour la découverte de la faune saharienne. En effet, il est prévu que des recettes liées à cette forme de valorisation éco-touristique des ressources naturelles soient réalisées au cours des années 2010 et 2011.

3.3.2.3.4.3. Parc Zoologique National de Rabat

Créé en 1969, le parc zoologique national a été érigé en SEGMA depuis 1973. Après avoir fait l'objet de plusieurs tentatives de requalifications, les pouvoirs publics ont décidé finalement de construire un nouveau parc zoologique répondant aux standards internationaux.

La réalisation de cet ouvrage est confiée à la société « Jardin Zoologique National SA » créée en mai 2007, dont le conseil d'administration est présidée par le Haut commissaire aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification.

Le nombre de visiteurs au cours des trois dernières années a connu une baisse en relation avec les travaux de construction du nouveau Jardin Zoologique dont l'achèvement est prévu pour la fin de l'année 2010. Le dernier trimestre de cette année connaîtra l'organisation des opérations de transfert des animaux au nouveau Jardin pour permettre son ouverture au grand public au début de l'exercice 2011.

3.4. SECTEUR DE LA DOCUMENTATION ET DE LA RECHERCHE

3.4.1. Réalisations financières

3.4.1.1. Ressources

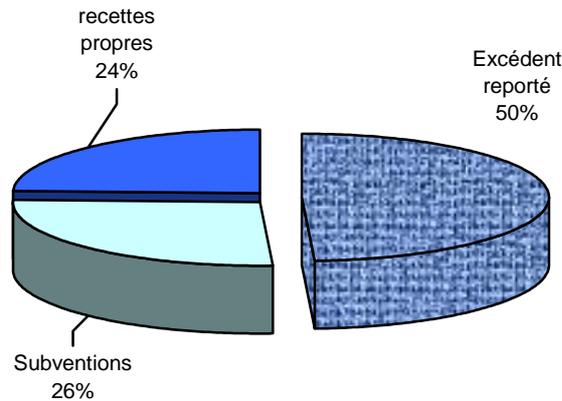
Le montant total des ressources réalisées par les SEGMA relevant du secteur de la documentation et de la recherche au titre de l'année 2009 a atteint 92,80 MDH contre des prévisions de 81,459 MDH, soit un taux de réalisation de près de 113,92%.

La ventilation de ces ressources par nature se présente comme suit :

-  Les recettes propres s'élèvent à 22,69 MDH soit 24 % des ressources.
-  les dotations budgétaires se chiffrent à 24,52 MDH représentant 26 % des ressources.
-  Les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2008 et reportés sur l'année suivante représentent 45,59 MDH soit 50 % des ressources totales.

Le graphique ci-après illustre la structure des ressources des SEGMA opérant dans le secteur de la documentation et de la recherche en 2009 :

Graph 20: La structure des ressources des SEGMA relevant du secteur de la documentation et de la recherche en 2009



3.4.1.2. Dépenses

Le montant total des dépenses d'exploitation et d'investissement réalisé par les SEGMA relevant du secteur de la documentation et de la recherche s'élève à 42,4 MDH en 2009 contre des crédits ouverts de 81,4 MDH, soit un taux de réalisation de 52 %.

Le tableau ci-après récapitule les réalisations en 2009 au titre des dépenses des SEGMA relevant secteur de la documentation et de la recherche en 2009 :

	Prévision des Dépenses	Dépenses réalisées	Taux de réalisation
CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR SUPREME	1 527 047,45	858 707,80	56%
IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	2 681 761,50	2 591 592,85	97%
CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPACIALE	37 815 603,07	29 025 708,38	77%
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	30 730 738,64	8 543 785,18	28%
DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	8 670 864,98	1 401 289,80	16%
TOTAL	81 426 015,64	42 421 084,01	52%

3.4.2. Réalisations physiques

3.4.2.1. Le Centre Royal de Télédétection Spatiale

Relevant de l'Administration de la Défense Nationale, ce centre a été érigé en SEGMA depuis 1991. Il est chargé de promouvoir et de coordonner l'importation, l'exportation, le traitement, la vente et l'utilisation des produits et des services relatifs aux techniques de détection par satellite sur le territoire national à l'exception des images satellitaires météorologiques et d'en assurer la conservation.

Il a ainsi pour principales missions de :

- collecter, produire et analyser les données de l'observation de la terre en utilisant des systèmes opérationnels ;

- ▣ développer des applications et des méthodologies dans le domaine des techniques spatiales ; et
- ▣ assurer la formation continue en télédétection spatiale.

Au cours des trois dernières années, le Centre Royal de Télédétection Spatiale a poursuivi la réalisation de nombreuses actions se rapportant aux projets thématiques suivants :

- ▣ la réalisation de la cartographie de la bande côtière par des images de très haute résolution;
- ▣ l'exécution du programme annuel dans le domaine de l'agriculture basé sur l'utilisation des images satellites pour l'édition du bulletin mensuel de suivi de la campagne agricole et prévision de la production des céréales d'automne;
- ▣ la deuxième tranche de la cartographie de suivi des bidonvilles à l'échelle nationale (35 villes) dans le cadre du programme villes sans bidonvilles pour le compte du département chargé de l'Habitat ;
- ▣ l'établissement des cartes d'occupation du sol à partir des images satellites pour le compte des agences urbaines, de la direction de l'urbanisme et des préfectures de Salé et d'Essaouira ;
- ▣ la réalisation de la cartographie détaillée pour les besoins de planification de la distribution de l'eau et de l'électricité et du réseau d'assainissement pour le compte des sociétés délégataires de ces services ;
- ▣ l'accompagnement du Holding AL OMRAN et le Centre Régional d'Investissement de Tanger pour la mise en place de systèmes d'information géographique;
- ▣ la commercialisation des images satellites dont la demande a connu une croissance importante ces dernières années notamment celles de haute résolution ;
- ▣ la réalisation d'un programme de formation continue au profit de près de 700 cadres relevant des secteurs public et privé ;
- ▣ la signature de plusieurs conventions de coopération dans le domaine de la recherche et développement avec des laboratoires et des écoles d'ingénieurs ; et
- ▣ l'animation de plusieurs modules de formation de base dans certains établissements publics de formation.

Le CRTS prévoit, dans le cadre de son programme d'action 2010-2011, de poursuivre la réalisation desdits projets et d'entreprendre les opérations ci-après :

- ▣ le renforcement des capacités de ses ressources humaines à travers un programme de formation et de mise à niveau ;
- ▣ le renforcement des capacités et des moyens de traitement et de production cartographique ; et
- ▣ l'amélioration de la gestion et du stockage des images satellites à travers la mise en place d'une solution intégrée pour assurer la conservation et l'exploitation optimale de toutes les données qui transitent par le CRTS.

3.4.2.2. Le Centre National de Documentation

Le Centre National de Documentation (CND) est un service public d'information, à but non lucratif, sous tutelle du Haut Commissariat au Plan. Il a pour principales missions de :

- ❑ collecter, traiter et diffuser les documents concernant le développement économique et social au Maroc ;
- ❑ mettre à la disposition de diverses catégories d'utilisateurs l'information sous divers supports ;
- ❑ renforcer le fonds documentaire national par le recours aux sources d'information étrangères ;
- ❑ coordonner les activités du réseau national d'information avec les réseaux et systèmes d'information internationaux et régionaux ; et
- ❑ contribuer au développement du réseau national d'information et de documentation avec l'ensemble des réseaux sectoriels spécialisés.

Pour faire face aux mutations technologiques et mieux répondre aux attentes de ses utilisateurs, le CND a initié un plan stratégique « Vision 2000-2015 » articulé en trois phases :

- ❑ l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- ❑ la dématérialisation des documents ; et
- ❑ le développement du Centre National de Documentation Intelligent.

La 2^{ème} phase qui est en cours de mise en œuvre a pour objet :

- ❑ d'étendre le champ de ses recherches et enrichir son fond documentaire ;
- ❑ de réussir le chantier de la numérisation ;
- ❑ de réduire les délais de la disponibilité de l'information ;
- ❑ de proposer une information plus riche et plus structurée ;
- ❑ de rendre ses processus internes plus efficaces.

Les actions réalisées par le CND au cours des années 2007, 2008 et 2009 concernent notamment les aspects suivants :

- ❑ l'amélioration du système d'information à travers l'achèvement de la mise en place du réseau informatique et des plateformes, le déploiement de la solution de sécurité du réseau informatique, la fédération de la fonction recherche des différentes bases de données et la mise en ligne de portail du CND nouvelle génération ;
- ❑ le développement du fonds documentaire du CND pour atteindre 15.000 documents ;
- ❑ la mise à niveau des ressources humaines par le biais des sessions de formation ;

- la modernisation du service imprimeries ;
- l'aménagement de la salle de conférence et la mise à niveau du matériel audio-visuel et du réseau électrique du CND-CDIM ; et
- l'amélioration de la bonne gouvernance à travers la mise en place d'un système de Gestion de présence et d'un système de Gestion de patrimoine et l'élaboration des manuels de procédure pour la gestion administrative et financière.

Le CND mettra l'accent lors de la période 2010-2011 sur la finalisation de la deuxième phase de son plan d'action stratégique et la préparation de la 3^{ème} phase. A cet effet, il envisage, au cours de ces deux exercices, de mettre en œuvre les actions suivantes :

- la réalisation d'un ensemble de sessions de formation sur le E-marketing ;
- la numérisation du fonds documentaire ;
- la construction d'une salle d'archives administratives ;
- la réalisation de travaux de réparation et d'entretien des bâtiments ;
- le renouvellement du parc informatique du CND et l'extension du réseau informatique ;
- la mise à niveau du matériel audio-visuel ; et
- l'acquisition d'une solution de sauvegarde, d'archivage et de virtualisation des données du CND.

3.4.2.3. Le Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour Suprême

Le Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour Suprême (CPDJ) est érigé en SEGMA depuis 1998. Il est chargé de la publication d'ouvrages, de recueils et de rapports à caractère judiciaire, la reproduction des arrêts, des textes de lois et autres documents judiciaires.

L'action du CPDJ, au cours des trois dernières années, s'est focalisée, en particulier, sur la réalisation des objectifs suivants :

- le rapprochement de l'ouvrage judiciaire des magistrats au niveau de l'ensemble des tribunaux du Royaume, au moyen de visites de terrain mensuelles effectuées par le CPDJ auprès des tribunaux ;
- l'amélioration de l'accès des justiciables aux services rendus sur place par le CPDJ ;
- l'accueil et l'assistance des chercheurs et professeurs universitaires dans de meilleures conditions ; et
- la promotion du livre juridique à travers la participation chaque année à la foire internationale de l'édition et du livre.

Au cours de 2009, le CPDJ a réalisé dans le cadre de ses activités, des opérations se rapportant à :

- ▣ la collecte, le stockage et la communication de l'information juridique et judiciaire ;
- ▣ l'édition des ouvrages périodiques sur divers supports ;
- ▣ la publication et la diffusion de la jurisprudence marocaine sur plusieurs supports : papier, CD-Rom ainsi qu'à travers une banque de données. Les publications réalisées dans ce cadre concernent :
 - le bulletin d'information, les cahiers de la Cour Suprême, les rapports annuels ainsi qu'une nouvelle revue intitulée « bulletin spécialisé » ;
 - la mise à jour du CD-Rom regroupant la jurisprudence de la Cour Suprême publiée sur la revue de la jurisprudence depuis 1957 à 2007 ; et
 - les statistiques annuelles de la Cour Suprême.
- ▣ la formation continue du personnel de la Cour Suprême en informatique et en langues étrangères ;
- ▣ l'organisation des stages de formation au profit du personnel de la Cour Suprême dans le cadre des conventions signées entre ladite Cour et les autres Cours Similaires étrangères;
- ▣ l'assistance de la Cour Suprême dans l'organisation de tous les séminaires et les colloques.

S'agissant du programme d'action du CPDJ pour les années 2010 et 2011, il porte essentiellement sur :

- ▣ la finalisation de la mise à jour du CD-Rom de jurisprudence de la Cour Suprême 1957-2010;
- ▣ la collecte de la jurisprudence des six chambres de la Cour Suprême de 2005 à 2010 ;
- ▣ la publication de nouveaux ouvrages, bulletins et travaux des différents séminaires et colloques organisés par la Cour Suprême ;
- ▣ la numérisation de tous les arrêts de la Cour Suprême en 2010 ; et
- ▣ le réaménagement et l'équipement de la salle d'édition et de la salle réservée au musée de la mémoire judiciaire du Maroc.

3.4.2.4. Imprimerie Dar AL Manahil

Créé en 2001, le Service de l'Etat Géré de Manière Autonome Imprimerie Dar Al Manahil est chargé essentiellement de :

- ▣ l'impression des publications et des périodiques du Ministère de la Culture;
- ▣ la réalisation des travaux de tirages concernant les volets culturels, communicationnels et éducatifs ; et

- ❑ l'impression des publications des intellectuels, hommes de lettres et de sciences, de jeunes talents, de traducteurs, d'artistes et de tous les intervenants dans le domaine de la promotion du livre.

Les actions de réformes engagées par cette entité durant les trois dernières années ont été axées sur la mobilisation des moyens et des ressources nécessaires et la réorganisation du travail en vue de répondre à toutes les demandes de travaux du Ministère. L'objectif étant d'atteindre un taux d'activité de l'imprimerie de 90%.

Le programme d'action de L'Imprimerie Dar Al Manahil pour les années 2010 et 2011 a pour principaux objectifs :

- ❑ le renforcement du professionnalisme par le biais de l'acquisition de la compétence, l'organisation et l'adoption de la déontologie de la profession ;
- ❑ l'institution de l'esprit commercial à travers l'amélioration des performances, la création et l'organisation d'un bureau commercial capable de gérer cette mission ; et
- ❑ l'instauration d'un régime permanent de formation de base et de formation continue permettant au personnel d'acquérir les qualités et les techniques nécessaires à l'exercice de leur métier.

ANNEXES

Annexe 1: Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2008 et 2009.

Annexe 2: Evolution des ressources des SEGMA en 2008 et 2009.

- a) Evolution des ressources des SEGMA en 2008 et 2009.
- b) Evolution des ressources des SEGMA relevant du secteur social en 2008 et 2009.

Annexe 3: Evolution des charges des SEGMA en 2008 et 2009.

- a) Evolution des charges des SEGMA en 2008 et 2009.
- b) Evolution des charges des SEGMA relevant du secteur social en 2008 et 2009.

Annexe 4: Prévisions des ressources et des charges des SEGMA en 2010 :

- Exploitation
- Investissement

Annexe 1

Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA
au titre des années 2008 et 2009

Annexe 1: Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2008 et 2009

Désignation	ANNEE 2008			ANNEE 2009		
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
I- CHARGES						
Personnel	105 725 945,21	87 486 616,23	82,75%	123 851 296,05	98 006 794,11	79,13%
Matériel et dépenses diverses	2 000 108 805,86	1 395 919 349,53	69,79%	2 381 299 756,23	1 478 162 516,82	62,07%
Investissement	1 163 440 344,89	281 217 893,74	24,17%	1 236 869 596,90	331 797 669,26	26,83%
TOTAL DES CHARGES (1)	3 269 275 095,96	1 764 623 859,50	53,98%	3 742 020 649,18	1 907 966 980,19	50,99%
II- RESSOURCES						
Subvention d'Exploitation	621 411 652,45	617 450 537,23	99,36%	773 980 830,18	709 833 541,21	91,71%
Subvention d'investissement	97 018 951,25	96 441 356,25	99,40%	117 763 000,00	110 492 705,61	93,83%
Total des subventions	718 430 603,70	713 891 893,48	99,37%	891 743 830,18	820 326 246,82	91,99%
Recettes propres *	1 536 655 327,74	1 849 163 549,63	120,34%	1 442 663 540,43	1 683 375 691,50	116,69%
SOUS TOTAL (2)	2 255 085 931,44	2 563 055 443,11	113,66%	2 334 407 370,61	2 503 701 938,32	107,25%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	1 613 346 045,12	1 500 784 952,69	93,02%	2 246 011 050,24	2 183 067 473,73	97,20%
TOTAL DES RESSOURCES (3)	3 868 431 976,56	4 063 840 395,80	105,05%	4 580 418 420,85	4 686 769 412,05	102,32%
IV- EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (3 - 1)		2 299 216 536,30			2 778 802 431,86	

* inclut dons et legs

Annexe 2

- a. Evolution des ressources des SEGMA en 2008 et 2009

- b. Evolution des ressources des SEGMA relevant du secteur social en 2008 et 2009

Annexe 2:

a) Evolution des ressources des SEGMA en 2008 et 2009

	Prévisions 2008	Réalisations au 31/12/2008	Taux de réalisation	Prévisions 2009	Réalisations au 31/12/2009	Taux de réalisation
1- Secteur social						
Subvention d'Exploitation	529 420 652,45	534 059 037,23	100,88%	686 200 830,18	625 813 541,21	91,20%
Subvention d'investissement	83 038 266,00	77 524 671,00	93,36%	95 963 000,00	97 739 705,61	101,85%
Total Subventions	612 458 918,45	611 583 708,23	99,86%	782 163 830,18	723 553 246,82	92,51%
Recettes propres	668 285 056,46	804 484 535,67	120,38%	715 376 926,46	925 134 102,92	129,32%
Excédent du budget d'exploitation	445 407 969,22	571 228 353,02	128,25%	654 995 670,69	652 764 322,13	99,66%
Excédent du budget d'investissement	111 455 674,54	92 921 373,89	83,37%	145 282 687,22	135 902 425,81	93,54%
Total général des recettes	1 837 607 618,67	2 080 217 970,81	113,20%	2 297 819 114,55	2 437 354 097,68	106,07%
Total du secteur social						
2- Secteur des infrastructures						
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Recettes propres	633 797 227,12	848 302 201,17	133,84%	520 260 040,68	544 014 387,42	104,57%
Excédent du budget d'exploitation	519 660 381,29	326 005 875,50	62,73%	610 714 066,48	610 714 066,48	100,00%
Excédent du budget d'investissement	83 394 806,67	62 709 447,65	75,20%	367 356 864,20	341 325 671,87	92,91%
Total général des recettes	1 236 852 415,08	1 237 017 524,32	100,01%	1 498 330 971,36	1 496 054 125,77	99,85%
Total du secteur des infrastructures						
3- Secteur de la promotion des activités économiques						
Subvention d'Exploitation	76 400 000,00	67 800 500,00	88,74%	71 000 000,00	67 500 000,00	95,07%
Subvention d'investissement	3 980 685,25	7 380 685,25	185,41%	11 800 000,00	4 753 000,00	40,28%
Total Subventions	80 380 685,25	75 181 185,25	93,53%	82 800 000,00	72 253 000,00	87,26%
Recettes propres	230 198 553,99	183 857 641,24	79,87%	200 902 888,29	191 539 494,68	95,34%
Excédent du budget d'exploitation	179 230 931,40	211 093 581,65	117,78%	186 231 767,88	186 102 311,88	99,93%
Excédent du budget d'investissement	233 187 997,65	195 518 036,63	83,85%	232 874 663,13	210 670 344,92	90,47%
Total général des recettes	722 998 168,29	665 650 444,77	92,07%	702 809 319,30	660 565 151,48	93,99%
Total du secteur de la promotion des activités économiques						
4- Secteur de la documentation et de la recherche						
Subvention d'Exploitation	15 591 000,00	15 591 000,00	100,00%	16 780 000,00	16 520 000,00	98,45%
Subvention d'investissement	10 000 000,00	11 536 000,00	115,36%	10 000 000,00	8 000 000,00	80,00%
Total Subventions	25 591 000,00	27 127 000,00	106,00%	26 780 000,00	24 520 000,00	91,56%
Recettes propres	4 374 490,17	12 519 171,55	286,19%	6 123 685,00	22 687 706,48	370,49%
Excédent du budget d'exploitation	16 412 066,96	16 712 066,96	101,83%	21 019 502,63	21 019 502,63	100,00%
Excédent du budget d'investissement	24 596 217,39	24 596 217,39	100,00%	27 535 828,01	24 568 828,01	89,22%
Total général des recettes	70 973 774,52	80 954 455,90	114,06%	81 459 015,64	92 796 037,12	113,92%
Total du secteur de la documentation et de la recherche						
Tous secteurs confondus						
Subvention d'Exploitation	621 411 652,45	617 450 537,23	99,36%	773 980 830,18	709 833 541,21	91,71%
Subvention d'investissement	97 018 951,25	96 441 356,25	99,40%	117 763 000,00	110 492 705,61	93,83%
Total Subventions	718 430 603,70	713 891 893,48	99,37%	891 743 830,18	820 326 246,82	91,99%
Recettes propres*	1 536 655 327,74	1 849 163 549,63	120,34%	1 442 663 540,43	1 683 375 691,50	116,69%
Excédent du budget d'exploitation	1 160 711 348,87	1 125 039 877,13	96,93%	1 472 961 007,68	1 470 600 203,12	99,84%
Excédent du budget d'investissement	452 634 696,25	375 745 075,56	83,01%	773 050 042,56	712 467 270,61	92,16%
Total général des recettes	3 868 431 976,56	4 063 840 395,80	105,05%	4 580 418 420,85	4 686 769 412,05	102,32%

Annexe 2:

b) Evolution des ressources des SEGMA relevant du secteur social en 2008 et 2009

	Prévisions 2008	Réalisations au 31/12/2008	Taux de réalisation	Prévisions 2009	Réalisations au 31/12/2009	Taux de réalisation
1- Secteur social						
1-1- Domaine de la santé						
Subvention d'Exploitation	222 351 000,00	235 631 952,00	105,97%	374 867 926,00	358 416 244,20	95,61%
Subvention d'investissement	24 649 000,00	17 409 000,00	70,63%	26 880 000,00	26 880 000,00	100,00%
Total Subventions	247 000 000,00	253 040 952,00	102,45%	401 747 926,00	385 296 244,20	95,90%
Recettes propres	499 748 787,85	604 577 147,62	120,98%	542 324 562,81	700 826 392,77	129,23%
Excédent du budget d'exploitation	274 762 249,52	319 104 914,02	116,14%	393 452 187,25	393 452 187,31	100,00%
Excédent du budget d'investissement	18 524 736,28	18 524 736,28	100,00%	21 259 671,65	21 259 671,65	100,00%
Total général des recettes	1 040 035 773,65	1 195 247 749,92	114,92%	1 358 784 347,71	1 500 834 495,93	110,45%
1-2- Domaine de la formation professionnelle et de la formation des cadres						
Subvention d'Exploitation	133 391 652,45	124 749 085,23	93,52%	288 654 904,18	244 719 297,01	84,78%
Subvention d'investissement	58 389 266,00	60 115 671,00	102,96%	69 083 000,00	70 859 705,61	102,57%
Total Subventions	191 780 918,45	184 864 756,23	96,39%	357 737 904,18	315 579 002,62	88,22%
Recettes propres	41 046 508,04	61 415 576,54	149,62%	36 469 958,44	55 417 173,29	151,95%
Excédent du budget d'exploitation	104 516 847,48	118 526 482,13	113,40%	99 501 131,16	99 034 907,41	99,53%
Excédent du budget d'investissement	85 136 456,51	66 602 155,86	78,23%	121 151 186,63	112 572 830,38	92,92%
Total général des recettes	422 480 730,48	431 408 970,76	102,11%	614 860 180,41	582 603 913,70	94,75%
1-3- Domaine du sport et de la culture						
Subvention d'Exploitation	173 678 000,00	173 678 000,00	100,00%	22 678 000,00	22 678 000,00	100,00%
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	173 678 000,00	173 678 000,00	100,00%	22 678 000,00	22 678 000,00	100,00%
Recettes propres	27 460 787,57	39 221 460,99	142,83%	28 988 177,00	39 215 072,03	135,28%
Excédent du budget d'exploitation	17 773 601,46	17 776 601,46	100,02%	25 146 243,40	23 381 118,53	92,98%
Excédent du budget d'investissement	0,00	0,00	-	267 954,40	0,00	0,00%
Total général des recettes	218 912 389,03	230 676 062,45	105,37%	77 080 374,80	85 274 190,56	110,63%
1-4- Autres SEGMA opérant dans le secteur social						
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Recettes propres	100 028 973,00	99 270 350,52	99,24%	107 594 228,21	129 675 464,83	120,52%
Excédent du budget d'exploitation	48 355 270,76	115 820 355,41	239,52%	136 896 108,88	136 896 108,88	100,00%
Excédent du budget d'investissement	7 794 481,75	7 794 481,75	100,00%	2 603 874,54	2 069 923,78	79,49%
Total général des recettes	156 178 725,51	222 885 187,68	142,71%	247 094 211,63	268 641 497,49	108,72%
Tous domaines confondus						
Subvention d'Exploitation	529 420 652,45	534 059 037,23	100,88%	686 200 830,18	625 813 541,21	91,20%
Subvention d'investissement	83 038 266,00	77 524 671,00	93,36%	95 963 000,00	97 739 705,61	101,85%
Total Subventions	612 458 918,45	611 583 708,23	99,86%	782 163 830,18	723 553 246,82	92,51%
Recettes propres*	668 285 056,46	804 484 535,67	120,38%	715 376 926,46	925 134 102,92	129,32%
Excédent du budget d'exploitation	445 407 969,22	571 228 353,02	128,25%	654 995 670,69	652 764 322,13	99,66%
Excédent du budget d'investissement	111 455 674,54	92 921 373,89	83,37%	145 282 687,22	135 902 425,81	93,54%
Total général des recettes	1 837 607 618,67	2 080 217 970,81	113,20%	2 297 819 114,55	2 437 354 097,68	106,07%

* Inclut dons et legs

Annexe 3

- a. Evolution des charges des SEGMA en 2008 et 2009

- b. Evolution des charges des SEGMA relevant du secteur social en 2008 et 2009

Annexe 3:
a) Evolution des charges des SEGMA en 2008 et 2009

Désignation	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2008	% d'exécution	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2009	% d'exécution
1- Secteur social						
Personnel	61 702 748,35	49 066 903,82	79,52%	77 503 704,05	58 351 365,60	75,29%
Matériel et dépenses diverses	1 516 545 951,24	1 123 871 167,83	74,11%	1 877 884 022,81	1 188 677 265,42	63,30%
Investissement	218 264 211,81	60 427 571,89	27,69%	266 361 322,35	99 239 681,62	37,26%
Total du secteur social	1 796 512 911,40	1 233 365 643,54	68,65%	2 221 749 049,21	1 346 268 312,64	60,59%
2- Secteur des infrastructures						
Personnel	41 027 000,00	36 323 134,65	88,53%	44 015 792,00	38 116 296,06	86,60%
Matériel et dépenses diverses	137 517 420,53	87 365 445,16	63,53%	145 999 031,59	99 980 194,41	68,48%
Investissement	561 692 545,93	123 371 483,77	21,96%	603 953 761,95	149 696 116,44	24,79%
Total du secteur des infrastructures	740 236 966,46	247 060 063,58	33,38%	793 968 585,54	287 792 606,91	36,25%
3- Secteur de la promotion des activités économiques						
Personnel	2 633 996,86	1 785 326,90	67,78%	1 947 000,00	1 230 006,45	63,17%
Matériel et dépenses diverses	310 030 076,96	159 952 751,52	51,59%	313 944 314,20	154 447 180,09	49,20%
Investissement	348 887 369,76	90 358 448,70	25,90%	328 985 684,59	75 807 790,09	23,04%
Total du secteur de la promotion des activités économiques	661 551 443,58	252 096 527,12	38,11%	644 876 998,79	231 484 976,63	35,90%
4- Secteur de la documentation et de la recherche						
Personnel	362 200,00	311 250,86	85,93%	384 800,00	309 126,00	80,33%
Matériel et dépenses diverses	36 015 357,13	24 729 985,02	68,67%	43 472 387,63	35 057 876,90	80,64%
Investissement	34 596 217,39	7 060 389,38	20,41%	37 568 828,01	7 054 081,11	18,78%
Total du secteur de la documentation et de la recherche	70 973 774,52	32 101 625,26	45,23%	81 426 015,64	42 421 084,01	52,10%
Tous secteurs confondus						
Personnel	105 725 945,21	87 486 616,23	82,75%	123 851 296,05	98 006 794,11	79,13%
Matériel et dépenses diverses	2 000 108 805,86	1 395 919 349,53	69,79%	2 381 299 756,23	1 478 162 516,82	62,07%
Investissement	1 163 440 344,89	281 217 893,74	24,17%	1 236 869 596,90	331 797 669,26	26,83%
TOTAL GENERAL	3 269 275 095,96	1 764 623 859,50	53,98%	3 742 020 649,18	1 907 966 980,19	50,99%

Annexe 3:
b) Evolution des charges des SEGMA relevant du secteur social en 2008
et 2009

Désignation	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2008	% d'exécution	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2009	% d'exécution
<u>1- Secteur social</u>						
1-1- Domaine de la santé						
Personnel	452 530,00	303 199,08	67,00%	434 500,00	224 109,19	51,58%
Matériel et dépenses diverses	985 516 232,63	728 616 052,47	73,93%	1 284 710 176,06	920 547 334,86	71,65%
Investissement	48 619 073,65	16 414 060,62	33,76%	63 639 671,65	27 770 478,22	43,64%
Total	1 034 587 836,28	745 333 312,17	72,04%	1 348 784 347,71	948 541 922,27	70,33%
1-2- Domaine de la formation professionnelle et de la formation des cadres						
Personnel	23 787 318,35	19 506 733,99	82,00%	24 688 426,17	21 405 972,30	86,70%
Matériel et dépenses diverses	231 673 517,82	145 500 620,70	62,80%	383 952 560,78	162 213 922,84	42,25%
Investissement	159 321 683,41	36 293 931,06	22,78%	198 923 547,95	69 446 904,06	34,91%
Total	414 782 519,58	201 301 285,75	48,53%	607 564 534,90	253 066 799,20	41,65%
1-3-Domaine du sport et de la culture						
Personnel	6 636 700,00	5 699 480,64	85,88%	7 045 177,88	6 365 037,53	90,35%
Matériel et dépenses diverses	212 275 689,03	201 595 045,74	94,97%	68 002 117,65	53 336 087,52	78,43%
Investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total	218 912 389,03	207 294 526,38	94,69%	75 047 295,53	59 701 125,05	79,55%
1-4-Autres SEGMA opérant dans le secteur social						
Personnel	30 826 200,00	23 557 490,11	76,42%	45 335 600,00	30 356 246,58	66,96%
Matériel et dépenses diverses	87 080 511,76	48 159 448,92	55,30%	141 219 168,32	52 579 920,20	37,23%
Investissement	10 323 454,75	7 719 580,21	74,78%	3 798 102,75	2 022 299,34	53,24%
Total	128 230 166,51	79 436 519,24	61,95%	190 352 871,07	84 958 466,12	44,63%
<u>Tous domaines confondus</u>						
Personnel	61 702 748,35	49 066 903,82	79,52%	77 503 704,05	58 351 365,60	75,29%
Matériel et dépenses diverses	1 516 545 951,24	1 123 871 167,83	74,11%	1 877 884 022,81	1 188 677 265,42	63,30%
Investissement	218 264 211,81	60 427 571,89	27,69%	266 361 322,35	99 239 681,62	37,26%
TOTAL GENERAL	1 796 512 911,40	1 233 365 643,54	68,65%	2 221 749 049,21	1 346 268 312,64	60,59%

Annexe 4

Prévisions des ressources et des charges des SEGMA en 2010

- Exploitation
- Investissement

Annexe 4: Prévisions des ressources et des charges des SEGMA en 2010
-EXPLOITATION-

Code département	Code SEGMA	Désignation	Prévisions des recettes	Plafond de charges initial
PREMIER MINISTRE				
04	001	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	18 000 000	18 000 000
		TOTAL DEPARTEMENT	18 000 000	18 000 000
MINISTERE DE LA JUSTICE				
06	002	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR SUPREME	900 000	900 000
		TOTAL DEPARTEMENT	900 000	900 000
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION				
07	002	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	20 000 000	20 000 000
		TOTAL DEPARTEMENT	20 000 000	20 000 000
MINISTERE DE L'INTERIEUR				
08	001	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CHAOUIA - OUARDIGHA	4 000 000	4 000 000
08	002	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DOUKALA - ABDA	4 500 000	4 500 000
08	003	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES - BOULEMANE	3 500 000	3 500 000
08	004	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GHARB - CHRARDA - BENI HSEN	4 000 000	4 000 000
08	005	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DU GRAND-CASABLANCA	4 500 000	4 500 000
08	006	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELMIM - ES-SEMARA	2 300 000	2 300 000
08	007	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE - BOUJDOUR - SAKIA EL HAMRA	3 000 000	3 000 000
08	008	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH - TENSIFT - AL-HAOUZ	3 700 000	3 700 000
08	009	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MEKNES - TAFILALET	3 300 000	3 300 000
08	010	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	3 700 000	3 700 000
08	011	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE OUED ED-DAHAB - LAGOUIRA	1 500 000	1 500 000
08	012	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT - SALE - ZEMMOUR - ZAER	4 500 000	4 500 000
08	013	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS - MASSA - DRAA	4 000 000	4 000 000
08	014	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TADLA - AZILAL	2 400 000	2 400 000
08	015	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER - TETOUAN	3 400 000	3 400 000
08	016	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE	1 500 000	1 500 000
08	017	CELEBRATION DU 1200 ^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA VILLE DE FES	0	0
08	018	DIRECTION DE LA FORMATION DES CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	184 000 000	184 000 000
		TOTAL DEPARTEMENT	237 800 000	237 800 000
MINISTERE DE LA COMMUNICATION				
09	002	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	5 500 000	5 500 000
		TOTAL DEPARTEMENT	5 500 000	5 500 000
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE				
11	002	DIVISION DE LA COOPERATION	0	0
11	003	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	5 000 000	5 000 000
		TOTAL DEPARTEMENT	5 000 000	5 000 000
MINISTERE DE LA SANTE				
12	001	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUARZAZATE	9 280 000	9 280 000
12	002	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'INEZGANE AIT MELLOUL	7 738 000	7 738 000
12	003	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAROUDANTE	8 749 000	8 749 000
12	004	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TIZNIT	7 715 000	7 715 000
12	005	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA DES SRAGHNA	12 040 000	12 040 000

Code département	Code SEGMA	Désignation	Prévisions des recettes	Plafond de charges initial
12	006	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA	7 621 000	7 621 000
12	007	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL JADIDA	17 856 000	17 856 000
12	008	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE DOUKKALA ABDA	14 800 000	14 800 000
12	009	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHOURIBGA	14 354 000	14 354 000
12	010	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE CHAOUIA OUARDIGHA	17 613 000	17 613 000
12	012	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOULEMANE	4 363 000	4 363 000
12	013	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SEFROU	4 430 000	4 430 000
12	014	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GHARB CHERARDA BENI H'SSEN	21 218 000	21 218 000
12	015	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI KACEM	7 812 000	7 812 000
12	016	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHEFCHAOUEN	6 787 000	6 787 000
12	017	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LARACHE	9 293 000	9 293 000
12	018	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TANGER	29 371 000	29 371 000
12	019	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TETOUAN	16 320 000	16 320 000
12	020	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ERRACHIDIA	11 823 000	11 823 000
12	021	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'IFRANE	4 586 000	4 586 000
12	022	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHENIFRA	8 563 000	8 563 000
12	023	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAZA AL HOCEIMA TAOUNATE	11 280 000	11 280 000
12	024	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAZA	11 287 000	11 287 000
12	025	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FIGUIG	2 304 000	2 304 000
12	026	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR	15 716 000	15 716 000
12	027	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERKANE	3 240 000	3 240 000
12	028	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUED EDDAHAB	3 559 000	3 559 000
12	029	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE BOUJDOUR SAKIA L'HAMRA	10 875 000	10 875 000
12	030	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAN-TAN	3 060 000	3 060 000
12	031	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TADLA AZILAL	19 884 000	19 884 000
12	032	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE SOUSS MASSA DARAA	17 202 000	17 202 000
12	033	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARRAKECH TENSIFT AL HAOUZ	14 043 000	14 043 000
12	035	CENTRE HOSPITALIER PREFERECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'AIN SEBAA HAY MOHAMMADI	11 224 000	11 224 000
12	036	CENTRE HOSPITALIER PREFERECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'EL FIDA MERS SOLTANE	11 088 000	11 088 000
12	037	CENTRE HOSPITALIER PREFERECTORAL D'ARRONDISSEMENTS MOULAY RACHID	13 821 000	13 821 000
12	038	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GRAND CASABLANCA	9 300 000	9 300 000
12	039	CENTRE HOSPITALIER PREFERECTORAL DE MOHAMMADIA	7 979 000	7 979 000
12	040	CENTRE HOSPITALIER PREFERECTORAL DE SALE	10 077 000	10 077 000
12	041	CENTRE HOSPITALIER PREFERECTORAL DE SKHIRAT TEMARA	5 064 000	5 064 000
12	042	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHEMISSET	13 902 000	13 902 000
12	044	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FES BOULEMANE	19 599 000	19 599 000
12	045	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MEKNES TAFILALT	19 732 000	19 732 000
12	046	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE L'ORIENTAL	21 064 000	21 064 000
12	047	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE-RABAT	44 000 000	44 000 000
12	048	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE-CASABLANCA	23 000 000	23 000 000
12	049	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	6 000 000	6 000 000
12	050	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	2 500 000	2 500 000
12	051	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	4 000 000	4 000 000
12	052	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHICHAOUA	3 227 000	3 227 000
12	053	CENTRE HOSPITALIER PREFERECTORAL D'ARRONDISSEMENTS HAY HASSANI	7 222 000	7 222 000
12	054	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOUNATE	5 762 000	5 762 000
12	055	CENTRE HOSPITALIER PREFERECTORAL DE RABAT	7 235 000	7 235 000
12	056	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIRT	3 750 000	3 750 000
12	057	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHTOUKA AIT BAHA	3 240 000	3 240 000
12	058	CENTRE HOSPITALIER PREFERECTORAL D'ARRONDISSEMENTS AIN CHOCK	8 105 000	8 105 000
12	059	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BENSLIMANE	3 556 000	3 556 000

Code département	Code SEGMA	Désignation	Prévisions des recettes	Plafond de charges initial
12	060	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA	2 915 000	2 915 000
12	061	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAOUZ	2 872 000	2 872 000
12	062	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA	2 212 000	2 212 000
12	063	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOUJDOUR	1 934 000	1 934 000
12	064	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ASSA ZAG	2 500 000	2 500 000
12	065	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUELMIM	4 590 000	4 590 000
12	066	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ES SMARA	3 664 000	3 664 000
12	067	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE SIDI BERNOUSSI	8 800 000	8 800 000
12	068	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NOUACEUR	2 074 000	2 074 000
12	069	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AZILAL	4 168 000	4 168 000
12	070	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAJEB	4 208 000	4 208 000
12	071	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE M'DIQ FNIDEQ	4 566 000	4 566 000
12	072	INSTITUT NATIONAL D'ADMINISTRATION SANITAIRE	4 000 000	4 000 000
12	073	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE JERADA	2 705 000	2 705 000
12	074	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SIK	6 000 000	6 000 000
12	075	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE FES	6 000 000	6 000 000
TOTAL DEPARTEMENT			682 437 000	682 437 000

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

13	003	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION	500 000	500 000
13	005	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	43 000 000	43 000 000
13	006	DIVISION ADMINISTRATIVE	0	0
13	007	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			43 500 000	43 500 000

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

14	001	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	9 388 000	9 388 000
14	002	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE MOHAMMEDIA	3 579 000	3 579 000
14	003	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	3 311 000	3 311 000
14	004	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	2 806 000	2 806 000
14	005	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ERFOUD	2 383 000	2 383 000
14	006	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	2 482 000	2 482 000
14	007	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	3 167 000	3 167 000
14	008	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	2 256 000	2 256 000
14	009	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	2 367 000	2 367 000
14	010	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	3 419 000	3 419 000
14	011	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	1 665 000	1 665 000
14	012	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE-ASSILAH	2 200 000	2 200 000
14	013	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	2 503 000	2 503 000
14	014	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	2 156 000	2 156 000
14	015	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	1 725 000	1 725 000
14	016	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	2 641 000	2 641 000
14	017	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	0	0
14	018	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE FES	0	0
14	019	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MARRAKECH	0	0
14	020	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE MEKNES	0	0
14	021	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE RABAT TAKADDOUM	0	0
14	022	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE OURZAZATE	0	0

Code département	Code SEGMA	Désignation	Prévisions des recettes	Plafond de charges initial
14	023	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS D'INEZGANE	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	48 048 000	48 048 000
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT				
16	001	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	13 000 000	13 000 000
		TOTAL DEPARTEMENT	13 000 000	13 000 000
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS				
17	002	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	4 000 000	4 000 000
17	003	SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	4 500 000	4 500 000
17	004	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	9 000 000	9 000 000
17	005	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	8 000 000	8 000 000
17	006	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	9 500 000	9 500 000
17	007	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	7 000 000	7 000 000
17	008	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUIDJA	5 400 000	5 400 000
17	009	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	7 400 000	7 400 000
17	010	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	14 000 000	14 000 000
17	011	SERVICE DE FORMATION AUX ENGIN ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	5 000 000	5 000 000
17	012	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	6 000 000	6 000 000
17	013	DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA SECURITE ROUTIERE	40 000 000	40 000 000
17	014	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	1 000 000	1 000 000
17	015	DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE	10 000 000	10 000 000
17	016	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	3 000 000	3 000 000
17	017	CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	5 000 000	5 000 000
17	018	DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	138 800 000	138 800 000
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME				
20	001	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	2 250 000	2 250 000
20	002	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVAGE DE FOUARAT- KENITRA	2 900 000	2 900 000
20	003	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	2 000 000	2 000 000
20	004	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	2 150 000	2 150 000
20	005	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	1 300 000	1 300 000
20	006	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	2 300 000	2 300 000
20	007	DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	16 500 000	16 500 000
20	008	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - AL HOCEIMA	3 100 000	3 100 000
20	009	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - SAFI	3 670 000	3 670 000
20	010	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHEES MARITIMES	5 320 000	5 320 000
20	011	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - TAN TAN	3 750 000	3 750 000
20	012	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MARITIME - LARACHE	3 150 000	3 150 000
20	013	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - LAAYOUNE -	3 120 000	3 120 000
20	014	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	4 550 000	4 550 000
20	015	SERVICE DES LYCEES AGRICOLES	16 000 000	16 000 000
		TOTAL DEPARTEMENT	72 060 000	72 060 000
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS				
21	001	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	13 000 000	13 000 000
21	002	COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT	5 300 000	5 300 000
21	003	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	12 000 000	12 000 000
21	005	COMPLEXE SPORTIF DE FES	2 000 000	2 000 000
21	006	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	1 000 000	1 000 000
21	007	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNIKA	5 000 000	5 000 000

Code département	Code SEGMA	Désignation	Prévisions des recettes	Plafond de charges initial
21	008	SERVICE DU TOURISME CULTUREL DES JEUNES	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			38 300 000	38 300 000
MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES				
23	001	DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	20 000 000	20 000 000
TOTAL DEPARTEMENT			20 000 000	20 000 000
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT				
27	001	ECOLE PRATIQUE DES MINES DE TOUISSIT-OUJDA	2 840 000	2 840 000
27	002	ECOLE DES MINES DE MARRAKECH	3 622 000	3 622 000
27	003	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	45 000 000	45 000 000
27	004	DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	1 000 000	1 000 000
27	005	SERVICE DE GESTION DES CHANTIERS	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			52 462 000	52 462 000
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES				
28	001	SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS-RABAT	41 455 000	41 455 000
TOTAL DEPARTEMENT			41 455 000	41 455 000
MINISTERE DE LA CULTURE				
29	001	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	1 971 000	1 971 000
TOTAL DEPARTEMENT			1 971 000	1 971 000
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE				
30	001	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	13 000 000	13 000 000
30	002	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	3 000 000	3 000 000
TOTAL DEPARTEMENT			16 000 000	16 000 000
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
31	003	DIVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	60 000 000	60 000 000
TOTAL DEPARTEMENT			60 000 000	60 000 000
MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MODERNISATION DES SECTEURS PUBLICS				
33	001	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	4 420 000	4 420 000
TOTAL DEPARTEMENT			4 420 000	4 420 000
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE				
34	001	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPACIALE	17 681 000	17 681 000
34	002	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V A RABAT	123 000 000	123 000 000
34	003	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	45 000 000	45 000 000
34	004	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	40 000 000	40 000 000
34	005	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	6 000 000	6 000 000
34	006	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	3 000 000	3 000 000
34	007	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	9 200 000	9 200 000
34	008	CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	5 000 000	5 000 000
TOTAL DEPARTEMENT			248 881 000	248 881 000
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN				
42	001	INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	13 973 000	13 973 000
42	002	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	3 500 000	3 500 000
42	003	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	3 867 000	3 867 000
TOTAL DEPARTEMENT			21 340 000	21 340 000
HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORETS ET A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION				
45	001	PARC ZOOLOGIQUE NATIONAL	200 000	200 000
45	002	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	25 000 000	25 000 000
45	003	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			25 200 000	25 200 000
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE				
48	001	SERVICE D'ACCUEIL, D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			0	0
DELEGATION GENERALE A L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION				
51	001	SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	5 500 000	5 500 000
TOTAL DEPARTEMENT			5 500 000	5 500 000
TOTAL GENERAL			1 820 574 000	1 820 574 000

Annexe 4: Prévisions des ressources et des charges des SEGMA en 2010
-INVESTISSEMENT-

Code département	Code SEGMA	Désignation	Prévisions des recettes	Plafond de charges initial
PREMIER MINISTRE				
04	001	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			0	0
MINISTERE DE LA JUSTICE				
06	002	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR SUPREME	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			0	0
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION				
07	002	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			0	0
MINISTERE DE L'INTERIEUR				
08	001	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CHAOUIA - OUARDIGHA	0	0
08	002	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DOUKALA - ABDA	0	0
08	003	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES - BOULEMANE	0	0
08	004	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GHARB - CHRARDA - BENI HSEN	0	0
08	005	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DU GRAND-CASABLANCA	0	0
08	006	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELMIM - ES-SEMARA	0	0
08	007	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE - BOUJDOUR - SAKIA EL HAMRA	0	0
08	008	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH - TENSIFT - AL-HAOUZ	0	0
08	009	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MEKNES - TAFILALET	0	0
08	010	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	0	0
08	011	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE OUED ED-DAHAB - LAGUIRA	0	0
08	012	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT - SALE - ZEMMOUR - ZAER	0	0
08	013	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS - MASSA - DRAA	0	0
08	014	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TADLA - AZILAL	0	0
08	015	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER - TETOUAN	0	0
08	016	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE	0	0
08	017	CELEBRATION DU 1200 ^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA VILLE DE FES	0	0
08	018	DIRECTION DE LA FORMATION DES CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			0	0
MINISTERE DE LA COMMUNICATION				
09	002	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	3 478 000	3 478 000
TOTAL DEPARTEMENT			3 478 000	3 478 000
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE				
11	002	DIVISION DE LA COOPERATION	0	0
11	003	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			0	0
MINISTERE DE LA SANTE				
12	001	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUARZAZATE	0	0
12	002	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'INEZGANE AIT MELLOUL	0	0
12	003	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAROUDANTE	0	0
12	004	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TIZNIT	0	0
12	005	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA DES SRAGHNA	0	0
12	006	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA	0	0
12	007	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL JADIDA	0	0
12	008	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE DOUKKALA ABDA	0	0
12	009	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHOURIBGA	0	0
12	010	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE CHAOUIA OUARDIGHA	0	0

Code département	Code SEGMA	Désignation	Prévisions des recettes	Plafond de charges initial
12	012	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOULEMANE	0	0
12	013	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SEFROU	0	0
12	014	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GHARB CHERARDA BENI H'SSEN	0	0
12	015	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI KACEM	0	0
12	016	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHEFCHAOUEN	0	0
12	017	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LARACHE	0	0
12	018	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TANGER	0	0
12	019	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TETOUAN	0	0
12	020	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ERRACHIDIA	0	0
12	021	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'IFRANE	0	0
12	022	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHENIFRA	0	0
12	023	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAZA AL HOCEIMA TAOUNATE	0	0
12	024	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAZA	0	0
12	025	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FIGUIG	0	0
12	026	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR	0	0
12	027	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERKANE	0	0
12	028	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUED EDDAHAB	0	0
12	029	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE BOUJDOUR SAKIA L'HAMRA	0	0
12	030	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAN-TAN	0	0
12	031	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TADLA AZILAL	0	0
12	032	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE SOUSS MASSA DARAA	0	0
12	033	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARRAKECH TENSIFT AL HAOUZ	0	0
12	035	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'AIN SEBAA HAY MOHAMMADI	0	0
12	036	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'EL FIDA MERS SOLTANE	0	0
12	037	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS MOULAY RACHID	0	0
12	038	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GRAND CASABLANCA	0	0
12	039	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MOHAMMADIA	0	0
12	040	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SALE	0	0
12	041	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SKHIRAT TEMARA	0	0
12	042	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHEMISSET	0	0
12	044	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FES BOULEMANE	0	0
12	045	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MEKNES TAFILALT	0	0
12	046	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE L'ORIENTAL	0	0
12	047	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE-RABAT	5 500 000	5 500 000
12	048	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE-CASABLANCA	0	0
12	049	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	6 000 000	6 000 000
12	050	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	1 500 000	1 500 000
12	051	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	5 500 000	5 500 000
12	052	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHICHAOUA	0	0
12	053	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS HAY HASSANI	0	0
12	054	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOUNATE	0	0
12	055	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE RABAT	0	0
12	056	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIRT	0	0
12	057	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHTOUKA AIT BAHA	0	0
12	058	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS AIN CHOCK	0	0
12	059	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BENSLIMANE	0	0
12	060	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA	0	0
12	061	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAOUZ	0	0
12	062	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA	0	0
12	063	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOUJDOUR	0	0
12	064	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ASSA ZAG	0	0
12	065	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUELMIM	0	0
12	066	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ES SMARA	0	0
12	067	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE SIDI BERNOUSSI	0	0
12	068	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NOUACEUR	0	0
12	069	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AZILAL	0	0
12	070	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAJEB	0	0
12	071	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE M'DIQ FNIDEQ	0	0
12	072	INSTITUT NATIONAL D'ADMINISTRATION SANITAIRE	4 000 000	4 000 000
12	073	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE JERADA	0	0

Code département	Code SEGMA	Désignation	Prévisions des recettes	Plafond de charges initial
12	074	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SIK	0	0
12	075	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE FES	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			22 500 000	22 500 000

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

13	003	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION	8 000 000	8 000 000
13	005	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	0	0
13	006	DIVISION ADMINISTRATIVE	5 000 000	5 000 000
13	007	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			13 000 000	13 000 000

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

14	001	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	4 100 000	4 100 000
14	002	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE MOHAMMEDIA	2 297 000	2 297 000
14	003	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	960 000	960 000
14	004	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	2 000 000	2 000 000
14	005	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ERFOUD	753 000	753 000
14	006	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	2 937 000	2 937 000
14	007	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	2 475 000	2 475 000
14	008	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	1 190 000	1 190 000
14	009	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	1 606 000	1 606 000
14	010	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	753 000	753 000
14	011	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	1 400 000	1 400 000
14	012	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE-ASSILAH	753 000	753 000
14	013	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	753 000	753 000
14	014	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	753 000	753 000
14	015	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	153 000	153 000
14	016	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	2 452 000	2 452 000
14	017	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	0	0
14	018	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE FES	0	0
14	019	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MARRAKECH	0	0
14	020	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE MEKNES	0	0
14	021	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE RABAT TAKADDOUM	0	0
14	022	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE OURZAZATE	0	0
14	023	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS D'INEZGANE	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			25 335 000	25 335 000

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

16	001	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			0	0

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

17	002	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	6 000 000	6 000 000
17	003	SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	1 500 000	1 500 000
17	004	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	1 500 000	1 500 000
17	005	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	500 000	500 000
17	006	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	1 500 000	1 500 000
17	007	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	1 000 000	1 000 000
17	008	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUIJDA	600 000	600 000
17	009	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	600 000	600 000
17	010	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	3 500 000	3 500 000

Code département	Code SEGMA	Désignation	Prévisions des recettes	Plafond de charges initial
17	011	SERVICE DE FORMATION AUX ENGIN ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	500 000	500 000
17	012	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	2 500 000	2 500 000
17	013	DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA SECURITE ROUTIERE	250 000 000	250 000 000
17	014	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	200 000	200 000
17	015	DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE	25 000 000	25 000 000
17	016	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	500 000	500 000
17	017	CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	20 000 000	20 000 000
17	018	DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			315 400 000	315 400 000

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME

20	001	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	0	0
20	002	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVAGE DE FOUARAT - KENITRA	0	0
20	003	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	0	0
20	004	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	0	0
20	005	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	0	0
20	006	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	0	0
20	007	DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	3 700 000	3 700 000
20	008	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - AL HOCEIMA	700 000	700 000
20	009	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - SAFI	650 000	650 000
20	010	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHEES MARITIMES	300 000	300 000
20	011	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - TAN TAN	150 000	150 000
20	012	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MARITIME - LARACHE	800 000	800 000
20	013	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - LAAYOUNE -	700 000	700 000
20	014	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	6 000 000	6 000 000
20	015	SERVICE DES LYCEES AGRICOLES	26 000 000	26 000 000
TOTAL DEPARTEMENT			39 000 000	39 000 000

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

21	001	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	0	0
21	002	COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT	0	0
21	003	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	0	0
21	005	COMPLEXE SPORTIF DE FES	0	0
21	006	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	0	0
21	007	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNKA	0	0
21	008	SERVICE DU TOURISME CULTUREL DES JEUNES	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			0	0

MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIKES

23	001	DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			0	0

MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

27	001	ECOLE PRATIQUE DES MINES DE TOUISSIT-OUJDA	2 190 000	2 190 000
27	002	ECOLE DES MINES DE MARRAKECH	380 000	380 000
27	003	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	35 000 000	35 000 000
27	004	DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	0	0
27	005	SERVICE DE GESTION DES CHANTIERS	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			37 570 000	37 570 000

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

28	001	SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS-RABAT	1 000 000	1 000 000
TOTAL DEPARTEMENT			1 000 000	1 000 000

MINISTERE DE LA CULTURE

29	001	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			0	0

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

30	001	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	5 000 000	5 000 000
30	002	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	3 000 000	3 000 000
TOTAL DEPARTEMENT			8 000 000	8 000 000

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

31	003	DIVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			0	0

Code département	Code SEGMA	Désignation	Prévisions des recettes	Plafond de charges initial
MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MODERNISATION DES SECTEURS PUBLICS				
33	001	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	1 000 000	1 000 000
TOTAL DEPARTEMENT			1 000 000	1 000 000
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE				
34	001	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPACIALE	3 000 000	3 000 000
34	002	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V A RABAT	0	0
34	003	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	0	0
34	004	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	0	0
34	005	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	0	0
34	006	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	0	0
34	007	HOPITAL MILITAIRE A GUELMMIM	0	0
34	008	CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			3 000 000	3 000 000
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN				
42	001	INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	7 500 000	7 500 000
42	002	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	6 000 000	6 000 000
42	003	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	1 200 000	1 200 000
TOTAL DEPARTEMENT			14 700 000	14 700 000
HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORETS ET A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION				
45	001	PARC ZOOLOGIQUE NATIONAL	400 000	400 000
45	002	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	0	0
45	003	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			400 000	400 000
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE				
48	001	SERVICE D'ACCUEIL , D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			0	0
DELEGATION GENERALE A L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION				
51	001	SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			0	0
TOTAL GENERAL			484 383 000	484 383 000